



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Organisations - Suisse

Organisations - Suisse

Pays:

Suisse

Hide all

1.1.A Responsabilité générale du patrimoine dans la structure administrative.

1.1.A Où se situe la responsabilité générale du patrimoine dans la structure administrative? Existe-t-elle à part entière ou dépend-elle d'autres secteurs?

Nom du ministère:

Office fédérale de la culture

Responsabilité principale:

Responsabilité principale

Attribution ministérielle:

Patrimoine culturel

Culture

Patrimoine

1.1.A Où se situe la responsabilité générale du patrimoine dans la structure administrative? Existe-t-elle à part entière ou dépend-elle d'autres secteurs?

Nom du ministère:

Office fédérale de l'environnement

Responsabilité principale:

Responsabilité principale

Attribution ministérielle:

Environnement

1.1.B Autorités et organisations compétentes ayant des responsabilités légales dans les politiques et la gestion du patrimoine.

Nom de l'organisation:

Office fédéral de la culture

Adresse:

Hallwylstr. 15

Code postal:

3003

Ville:

Bern

Pays:

Switzerland

Site web:

www.bak.admin.ch

E-mail:

info@bak.admin.ch

Nombre approx. d'employés:

9.00

N° de bureaux:

1

Type d'organisation:

Gouvernement

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:

Non

Gestion du patrimoine:	Soutien financier
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication Publication
Autres activité:	Patrimoine immatériel Musées/collections Archives public

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Soutien financier Suivi de la protection Aménagement du territoire
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès public) des biens patrimoniaux:	Non
Apprentissage et communication:	Communication Publication
Autres activités:	Musées/collections Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Suivi de la protection Aménagement du territoire
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication Publication
Autres activités:	Musées/collections Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Gestion du patrimoine:	Soutien financier
Ownership and/or management	Non

(maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:

Office fédéral de l'environnement

Code postal:

3003

Ville:

Bern

Site web:

www.bafu.admin.ch

E-mail:

nfo@bafu.admin.ch

N° de bureaux:

1

Type d'organisation:

Gouvernement

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:

Non

Gestion du patrimoine:

Suivi de la protection

Aménagement du territoire

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes

Conseils aux propriétaires

Conseils aux professionnels

Législation

Aide au secteur

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Non

Apprentissage et communication :

Communication

Publication

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:

Non

Gestion du patrimoine:

Aménagement du territoire

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Non

Apprentissage et communication:

Communication

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:

Non

Gestion du patrimoine:

Aménagement du territoire

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Non

Apprentissage et communication :

Communication

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:

Non

Gestion du patrimoine:

Protection

Soutien financier

Suivi de la protection

Aménagement du territoire

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes

Conseils aux propriétaires

Conseils aux professionnels

Recherche:	Législation
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Aide au secteur
Apprentissage et communication:	Inventaires
	Non
	Communication
	Publication

Nom de l'organisation:

Office fédéral des routes

Code postal:

3003

Ville:

Bern

Site web:

www.astra.admin.ch

E-mail:

info@astra.admin.ch

Nombre approx. d'employés:

20.00

N° de bureaux:

2

Type d'organisation:

Gouvernement

Approche**Approche intégrée****Main responsibility:** Non**Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:** Non**Patrimoine archéologique****Responsabilité principale:** Non**Gestion du patrimoine:** Soutien financier
Suivi de la protection
Aménagement du territoire**Politiques et orientations:** Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux professionnels
Législation
Aide au secteur**Recherche:** Inventaires**Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:** Non**Apprentissage et communication:** Communication
Formation professionnelles
Publication**Autres activités:** Archives public**Patrimoine architectural****Responsabilité principale:** Non**Gestion du patrimoine:** Soutien financier
Suivi de la protection
Aménagement du territoire**Politiques et orientations:** Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation
Aide au secteur**Recherche:** Inventaires**Ownership and/or management** Non

(maintenance/visitor access) of heritage properties:

Apprentissage et communication : Communication
Publication

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management Non

(maintenance/visitor access) of heritage properties:**Nom de l'organisation:**

Office fédéral de la protection de la population

Code postal: 3003

Ville: Bern

Site web: www.babs.admin.ch

E-mail: info@babs.admin.ch

Nombre approx. d'employés: 2.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Gouvernement

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non

Gestion du patrimoine: Soutien financier

Suivi de la protection

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes

Conseils aux propriétaires

Conseils aux professionnels

Législation

Aide au secteur

Recherche: Inventaires

Ownership and/or management Non

(maintenance/visitor access) of heritage properties:

Apprentissage et communication : Communication

Publication

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non

Gestion du patrimoine: Soutien financier

Suivi de la protection

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes

Conseils aux propriétaires

Conseils aux professionnels

Législation

Aide au secteur

Recherche: Inventaires

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au

public) des biens patrimoniaux: Non

Apprentissage et communication: Communication

Publication

Autres activités: Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Gestion du patrimoine:	Soutien financier Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication Formation professionnelles Publication
Autres activités:	Musées/collections Archives public
Autre (veuillez spécifier):	Protection en cas de catastrophes naturelles Protection en cas de conflit armé (La Haye)

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Commission fédérale des monuments historiques

Code postal: 3003**Ville:** Bern**Site web:** www.bak.admin.ch**E-mail:** ekd@bak.admin.ch**Nombre approx. d'employés:** 1.00**N° de bureaux:** 1**Type d'organisation:** Commission**Approche****Approche intégrée**

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	Non
Apprentissage et communication:	Communication

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Apprentissage et communication : Communication

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Apprentissage et communication: Communication
 Publication

Nom de l'organisation:

Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage

Code postal: 3003

Ville: Bern

Site web: www.enhk.admin.ch

E-mail: info@enhk.admin.ch

Nombre approx. d'employés: 3.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Commission

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Apprentissage et communication : Communication

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non
Apprentissage et communication: Communication

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Apprentissage et communication : Communication

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Apprentissage et communication:

Communication

Nom de l'organisation:

Cantons

Site web:

www.archeologie.ch

N° de bureaux:

26

Type d'organisation:

Agence gouvernementale

Autre (veuillez spécifier):

gouvernements des entités confédérales

Approche**Approche intégrée****Main responsibility:**

Non

Gestion du patrimoine:

Protection

Soutien financier

Permis

Sécurité

Suivi de la protection

Aménagement du territoire

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes

Conseils aux propriétaires

Conseils aux professionnels

Législation

Aide au secteur

Recherche:

Conservation/entretien

Documentation

Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)

Inventaires

Laboratoires

Analyses post-fouilles

Restauration

**Ownership and/or management
(maintenance/visitor access) of heritage
properties:**

Non

Apprentissage et communication :

Communication

Education

Formation professionnelles

Publication

Autres activité:

Musées/collections

Archives public

Patrimoine archéologique**Responsabilité principale:**

Non

Gestion du patrimoine:

Protection

Soutien financier

Permis

Sécurité

Suivi de la protection

Aménagement du territoire

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes

Conseils aux propriétaires

Conseils aux professionnels

Législation

Aide au secteur

Recherche:

Conservation/entretien

Documentation

Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
Inventaires
Laboratoires
Analyses post-fouilles
Restauration

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Apprentissage et communication:

Communication
Education
Formation professionnelles
Publication

Autres activités:

Musées/collections
Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:

Non

Gestion du patrimoine:

Protection
Soutien financier
Permis
Sécurité
Suivi de la protection
Aménagement du territoire

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation
Aide au secteur

Recherche:

Conservation/entretien
Documentation
Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
Inventaires
Laboratoires
Analyses post-fouilles
Restauration

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Non

Apprentissage et communication :

Communication
Education
Formation professionnelles
Publication

Autres activités:

Musées/collections
Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:

Non

Gestion du patrimoine:

Protection
Soutien financier
Permis
Sécurité
Suivi de la protection
Aménagement du territoire

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation

Recherche:	Aide au secteur Conservation/entretien Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication:	Communication Education Formation professionnelles Publication
Autres activités:	Musées/collections

Nom de l'organisation:

Communes

N° de bureaux:

2 594

Autre (veuillez spécifier):

administrations municipales

Approche**Approche intégrée****Main responsibility:**

Non

Gestion du patrimoine:Protection
Soutien financier
Permis
Aménagement du territoire**Politiques et orientations:**Conseils aux propriétaires
Législation**Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:**

Non

Autres activités:Musées/collections
Archives public**Patrimoine archéologique****Responsabilité principale:**

Non

Gestion du patrimoine:Soutien financier
Sécurité
Suivi de la protection
Aménagement du territoire
Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation**Politiques et orientations:**

Aide au secteur

Recherche:Conservation/entretien
Documentation
Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
Inventaires
Laboratoires
Analyses post-fouilles
Restauration**Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:****Apprentissage et communication:**Communication
Education
Formation professionnelles

Autres activités:

Publication
Musées/collections
Archives public

Patrimoine architectural**Responsabilité principale:**

Non

Gestion du patrimoine:

Protection
Soutien financier
Permis
Sécurité

Politiques et orientations:

Suivi de la protection
Aménagement du territoire
Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation

Recherche:

Aide au secteur
Conservation/entretien
Documentation
Restauration

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Non

Apprentissage et communication :

Communication
Education
Publication

Autres activités:

Musées/collections
Archives public

Patrimoine paysager**Responsabilité principale:**

Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Non

Nom de l'organisation:

Commission fédérale de la protection des biens culturels

Adresse:

Monbijoustrasse 51a

Code postal:

3003

Ville:

Bern

E-mail:

rino.buechel@babs.admin.ch

Nombre approx. d'employés:

1.00

N° de bureaux:

1

Type d'organisation:

Commission

Approche**Approche intégrée****Main responsibility:**

Non

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes

Recherche:

Inventaires

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Non

Apprentissage et communication :

Communication

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes
Recherche:	Inventaires
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	Non
Apprentissage et communication:	Communication

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes
Recherche:	Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Kantonsarchäologie Aarau [archéologie cantonale Argovie]

Adresse: Industriestrasse 3**Code postal:** 5200**Ville:** Brugg**Site web:** www.ag.ch/archaeologie**E-mail:** archaeologie@ag.ch**Nombre approx. d'employés:** 11.00**N° de bureaux:** 1**Type d'organisation:** Agence gouvernementale**Approche****Approche intégrée**

Main responsibility:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	Propriétés
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Oui

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis Sécurité Suivi de la protection Aménagement du territoire
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels

Recherche:

Législation
 Aide au secteur
 Conservation/entretien
 Documentation
 Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
 Inventaires
 Laboratoires
 Analyses post-fouilles
 Restauration

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:**Apprentissage et communication:**

Communication
 Education
 Formation professionnelles
 Publication

Autres activités:

Musées/collections
 Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Landesarchiv Appenzell IR [Cantonal Archives Appenzell IR]

Code postal: 9050

Ville: Appenzell

Site web: www.ai.ch

Nombre approx. d'employés: 1.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non

Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Législation
Aide au secteur

Apprentissage et communication: Non
Communication
Publication

Autres activités: Musées/collections
Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Staatsarchiv Appenzell AR [Archives de l'Etat Appenzell AR]

Code postal:

9100

Ville:

Herisau

E-mail:

staatsarchiv@ar.ch

Nombre approx. d'employés:

1.00

N° de bureaux:

1

Type d'organisation:

Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non

Gestion du patrimoine:

Protection
Soutien financier
Permis

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation
Aide au secteur

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Apprentissage et communication:

Communication
Publication

Autres activités:

Musées/collections
Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Archäologische Bodenforschung Basel-Stadt [Service archéologique Bâle-Ville]

Adresse: Petersgraben 9-11

Code postal: 4051

Ville: Basel

Site web: www.archaeobasel.ch

E-mail: arch.bodenforschung@bs.ch

Nombre approx. d'employés: 31.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Oui
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Archäologie Baselland [Service archéologique Bâle-Campagne]

Adresse: Regierungsgebäude

Code postal: 4410

Ville: Liestal

Site web: www.archaeologie.bl.ch

E-mail: reto.marti@bl.ch

Nombre approx. d'employés: 20.00
N° de bureaux: 1
Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Oui
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection
 Aménagement du territoire

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur

Recherche: Conservation/entretien
 Documentation
 Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
 Inventaires
 Laboratoires
 Analyses post-fouilles
 Restauration

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Oui

Apprentissage et communication: Communication
 Education
 Formation professionnelles
 Publication

Autres activités: Musées/collections
 Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:
 Archäologischer Dienst des Kantons Bern [Service archéologique du canton de Berne]

Adresse: Brünnenstrasse 66
Code postal: 3018
Ville: Bümpliz
Site web: www.erz.be.ch
E-mail: www.erz.be.ch
Nombre approx. d'employés: 29.00
N° de bureaux: 2
Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Oui
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection
 Aménagement du territoire
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur
Recherche: Conservation/entretien
 Documentation
 Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
 Inventaires
 Laboratoires
 Analyses post-fouilles
 Restauration

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Apprentissage et communication: Communication
 Education
 Formation professionnelles
 Publication

Autres activités: Musées/collections

Archives public

Autre (veuillez spécifier): Dendrochronologie

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Service archéologique de l'Etat de Fribourg

Adresse:

Planche-Supérieure 13

Code postal:

1700

Ville:

Fribourg

Site web:

www.fr.ch/saef/

E-mail:

saef@fr.ch

Nombre approx. d'employés:

18.00

N° de bureaux:

1

Type d'organisation:

Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée****Main responsibility:**

Oui

Gestion du patrimoine:

Protection

Soutien financier

Permis

Sécurité

Suivi de la protection

Aménagement du territoire

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes

Conseils aux propriétaires

Conseils aux professionnels

Législation

Aide au secteur

Recherche:

Conservation/entretien

Documentation

Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)

Inventaires

Laboratoires

Analyses post-fouilles

Restauration

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Oui

Apprentissage et communication :

Communication

Education

Formation professionnelles

Publication

Autres activités:

Musées/collections

Archives public

Patrimoine archéologique**Responsabilité principale:**

Non

Propriétés et/ou gestion (entretien/accession public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural**Responsabilité principale:**

Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage Non

properties:**Patrimoine paysager**

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Service cantonal d'archéologie

Adresse:

rue du puits-St-Pierre 4

Code postal:

1204

Ville:

Genève

Site web:

www.ge.ch/patrimoine/sca/

E-mail:

patricia.berndt@etat.ge.ch

Nombre approx. d'employés:

11.00

N° de bureaux:

1

Type d'organisation:

Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée****Main responsibility:** Non**Gestion du patrimoine:**

Protection

Soutien financier

Permis

Sécurité

Suivi de la protection

Aménagement du territoire

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes

Conseils aux propriétaires

Conseils aux professionnels

Législation

Aide au secteur

Recherche:

Conservation/entretien

Documentation

Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)

Inventaires

Laboratoires

Analyses post-fouilles

Restauration

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Oui

Apprentissage et communication :

Communication

Education

Formation professionnelles

Publication

Patrimoine archéologique**Responsabilité principale:** Non

Propriétés et/ou gestion (entretien/accession public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Landesarchiv Glarus [Archives cantonales Glaris]

Adresse: Gerichtshausstrasse 25
Code postal: 8750
Ville: Glarus
E-mail: landesarchiv@gl.ch
Nombre approx. d'employés: 1.00
N° de bureaux: 1
Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Apprentissage et communication: Communication
 Publication

Autres activités: Musées/collections
 Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management Non

(maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:

Archäologischer dienst Graubünden [Service archéologique des Grisons]

Adresse:

Loëstrasse 26

Code postal:

7000

Ville:

Chur

Site web:

www.archaeologie.gr.ch/

E-mail:

info@adg.gr.ch

Nombre approx. d'employés:

6.00

N° de bureaux:

1

Type d'organisation:

Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:

Non

Ownership and/or management

Non

(maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:

Oui

Gestion du patrimoine:

Protection

Soutien financier

Permis

Sécurité

Suivi de la protection

Aménagement du territoire

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes

Conseils aux propriétaires

Conseils aux professionnels

Législation

Aide au secteur

Recherche:

Conservation/entretien

Documentation

Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)

Inventaires

Laboratoires

Analyses post-fouilles

Restauration

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Apprentissage et communication:

Communication

Education

Formation professionnelles

Publication

Autres activités:

Musées/collections

Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:

Non

Ownership and/or management

Non

(maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Section d'Archéologie et de Paléontologie de l'Office de la Culture du canton du Jura

Adresse: Hôtel des Halles**Code postal:** 2900**Ville:** Porrentruy**Site web:** www.jura.ch**E-mail:** sap@jura.ch**Nombre approx. d'employés:** 3.00**N° de bureaux:** 1**Type d'organisation:** Agence gouvernementale**Approche****Approche intégrée****Main responsibility:** Non**Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:** Non**Patrimoine archéologique****Responsabilité principale:** Oui**Gestion du patrimoine:** Protection
Soutien financier
Permis
Sécurité**Politiques et orientations:** Suivi de la protection
Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation**Recherche:** Aide au secteur
Conservation/entretien
Documentation
Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
Inventaires
Laboratoires
Analyses post-fouilles
Restauration**Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:****Apprentissage et communication:** Communication
Education
Formation professionnelles
Publication**Autres activités:** Musées/collections
Archives public**Patrimoine architectural**

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Kantonsarchäologie Luzern [Archéologie cantonale Lucerne]

Adresse: Libellenrain 15

Code postal: 6002

Ville: Luzern

Site web: www.da.lu.ch

E-mail: sekretariat.archaeologie@lu.ch

Nombre approx. d'employés: 17.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Oui

Gestion du patrimoine: Protection
Soutien financier
Permis
Sécurité

Politiques et orientations: Suivi de la protection
Aménagement du territoire
Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels

Recherche: Législation
Aide au secteur
Conservation/entretien
Documentation
Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
Inventaires
Laboratoires
Analyses post-fouilles
Restauration

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Oui

Apprentissage et communication : Communication
Education
Formation professionnelles
Publication

Autres activités: Musées/collections
Archives public

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
 Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
 Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel - section archéologie

Adresse: Laténium Espace Paul Vouga

Code postal: 2068

Ville: Hauterive

E-mail: sonia.wuethrich@ne.ch

Nombre approx. d'employés: 6.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
 Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Oui

Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité

Suivi de la protection
 Aménagement du territoire
 Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation

Aide au secteur

Recherche: Conservation/entretien
 Documentation
 Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
 Inventaires
 Laboratoires
 Analyses post-fouilles
 Restauration

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Apprentissage et communication:	Communication Publication
Autres activités:	Musées/collections Archives public
Autre (veuillez spécifier):	Dendrochronologie

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Fachstelle für Archäologie Kanton Nidwalden [Office cantonal d'Archéologie Nidwald]

Adresse:	Stansstaderstrasse 54
Code postal:	6371
Ville:	Stans
Site web:	www.archaeologie.nw.ch
E-mail:	archaeologie@nw.ch
Nombre approx. d'employés:	1.00
N° de bureaux:	1
Type d'organisation:	Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis Sécurité Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien Documentation Relevés de terrain (photogrammétrie, ...) Inventaires Analyses post-fouilles
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication Education Formation professionnelles Publication
Autres activité:	Musées/collections

Archives public

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Fachstelle für Kultur- und Denkmalpflege [Office cantonal pour le patrimoine culturel Obwald]

Adresse: Brünigstrasse 178
Code postal: 6061
Ville: Sarnen
Site web: www.denkmalpflege.ow.ch
E-mail: denkmalpflege@ow.ch
Nombre approx. d'employés: 1.00
N° de bureaux: 1
Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Gestion du patrimoine: Protection
Soutien financier
Permis
Sécurité
Suivi de la protection
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation
Aide au secteur
Recherche: Conservation/entretien
Documentation
Inventaires
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Apprentissage et communication:	Communication Education Formation professionnelles Publication
Autres activités:	Musées/collections Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis Sécurité Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien Documentation Relevés de terrain (photogrammétrie, ...) Inventaires Restauration
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication Education Formation professionnelles Publication

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:	Kantonsarchäologie St. Gallen [Service archéologique cantonal St. Gall]
Adresse:	Rorschacherstrasse 23
Code postal:	9001
Ville:	St. Gallen
Site web:	www.archaeologie.sg.ch
E-mail:	archaeologie@sg.ch
Nombre approx. d'employés:	6.00
N° de bureaux:	1
Type d'organisation:	Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier

Politiques et orientations:	Permis Sécurité Suivi de la protection Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien Documentation Relevés de terrain (photogrammétrie, ...) Inventaires Analyses post-fouilles
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication Education Formation professionnelles Publication

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Kantonsarchäologie Schaffhausen [Service archéologique cantonal Schaffhouse]

Adresse:	Herrenacker 3
Code postal:	8200
Ville:	Schaffhausen
Site web:	www.archaeologie.sh.ch
E-mail:	archaeologie@ktsh.ch
Nombre approx. d'employés:	7.00
N° de bureaux:	1
Type d'organisation:	Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis Sécurité Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien Documentation Relevés de terrain (photogrammétrie, ...) Inventaires Laboratoires Analyses post-fouilles Restauration
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	Non
Apprentissage et communication:	Communication Education Formation professionnelles Publication

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Staatsarchiv Schwyz [Archives de l'Etat Schwyz]

Adresse:

Kollegiumstrasse 30

Code postal:

6431

Ville:

Schwyz

Site web:

www.sz.ch

E-mail:

1

Nombre approx. d'employés:

1.00

Type d'organisation:

Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage	Non

properties:**Patrimoine archéologique**

Responsabilité principale:	Non
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien Documentation Inventaires
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès public) des biens patrimoniaux:	Non
Apprentissage et communication:	Communication Publication
Autres activités:	Musées/collections Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Kantonsarchäologie Solothurn [Archéologie cantonale Soleure]

Adresse: Werkhofstrasse 55**Code postal:** 4509**Ville:** Solothurn**Site web:**<http://www.so.ch/departemente/bau-und-justiz/denkmalpflege-archaeologie/archaeologie>**E-mail:** archaeologie@bd.so.ch**Nombre approx. d'employés:** 10.00**N° de bureaux:** 1**Type d'organisation:** Agence gouvernementale**Approche****Approche intégrée**

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis Sécurité Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien Documentation Relevés de terrain (photogrammétrie, ...) Inventaires Analyses post-fouilles
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	Non
Apprentissage et communication:	Communication Education Formation professionnelles Publication
Autres activités:	Musées/collections Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Amt für Archäologie Thurgau [Office cantonal de l'archéologie Thurgovie]

Adresse:

Schlossmühlestr. 15a

Code postal:

8510

Ville:

Frauenfeld

Site web:

www.archaeologie.tg.ch

E-mail:

archaeologie@tg.ch

Nombre approx. d'employés:

15.00

N° de bureaux:

1

Type d'organisation:

Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis Sécurité Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien Documentation Relevés de terrain (photogrammétrie, ...) Inventaires Laboratoires Analyses post-fouilles Restauration
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	Oui
Apprentissage et communication:	Communication Education Formation professionnelles Publication
Autres activités:	Musées/collections Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Servizio Archeologico Ticino [Service archéologique du Tessin]

Adresse: Viale S. Franscini 30A**Code postal:** 6500**Ville:** Bellinzona**Site web:** www.ti.ch/archeologia**Nombre approx. d'employés:** 5.00**N° de bureaux:** 1**Type d'organisation:** Agence gouvernementale**Approche****Approche intégrée****Main responsibility:** Non**Ownership and/or management** Non

(maintenance/visitor access) of heritage properties:**Patrimoine archéologique**

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis Sécurité Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien Documentation Relevés de terrain (photogrammétrie, ...) Inventaires Analyses post-fouilles
Propriétés et/ou gestion (entretien/accession public) des biens patrimoniaux:	Non
Apprentissage et communication:	Communication Education Formation professionnelles Publication
Autres activités:	Musées/collections Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Archäologiefachstelle Kanton Uri [Service archéologique cantonal Uri]

Adresse:

Rathhausplatz 5

Code postal:

6460

Ville:

Altdorf

Site web:www.ur.ch/de/verwaltung/dienstleistungen/?dienst_id=3429**Type d'organisation:**

Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management	Non

(maintenance/visitor access) of heritage properties:**Patrimoine archéologique**

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Permis
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Documentation Inventaires
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	Non
Apprentissage et communication:	Communication
Autres activités:	Musées/collections Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Section de l'archéologie cantonale Vaud

Adresse:

Place de la Riponne 10

Code postal:

1014

Ville:

Lausanne

Site web:<http://www.patrimoine.vd.ch/archeologie/>**E-mail:**

archeologie.sipal@vd.ch

Nombre approx. d'employés:

6.00

N° de bureaux:

1

Type d'organisation:

Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier

	Permis
	Sécurité
	Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes
	Conseils aux propriétaires
	Conseils aux professionnels
	Législation
	Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien
	Documentation
	Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
	Inventaires
	Laboratoires
	Analyses post-fouilles
	Restauration
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	
Apprentissage et communication:	Communication
	Education
	Formation professionnelles
	Publication
Autres activités:	Musées/collections
	Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Office des recherches archéologiques Valais

Adresse:

Case postale 776

Code postal:

1920

Ville:

Martigny

Site web:

www.vs.ch

E-mail:

3

Nombre approx. d'employés:

1.00

Type d'organisation:

Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien Documentation Inventaires
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès public) des biens patrimoniaux:	Non
Apprentissage et communication:	Communication Publication
Autres activités:	Musées/collections Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Kantonsarchäologie Zug [Archéologie cantonale Zug]

Adresse: Hofstrasse 15

Code postal: 6300

Ville: Zug

Site web:

<http://www.zg.ch/behoerden/direktion-des-innern/amt-fuer-denkmalpflege-und-archaeologie/archaeologie>

Nombre approx. d'employés: 4.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Oui

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier

	Permis
	Sécurité
	Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes
	Conseils aux propriétaires
	Conseils aux professionnels
	Législation
	Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien
	Documentation
	Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
	Inventaires
	Laboratoires
	Analyses post-fouilles
	Restauration
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	
Apprentissage et communication:	Communication
	Education
	Formation professionnelles
	Publication
Autres activités:	Musées/collections
	Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Kantonsarchäologie Zürich [Archéologie cantonale Zurich]

Adresse:	Stettbachstrasse 7
Code postal:	8600
Ville:	Dübendorf
Site web:	www.archaeologie.zh.ch
E-mail:	are.archaeologie@bd.zh.ch
Nombre approx. d'employés:	44.00
N° de bureaux:	3
Type d'organisation:	Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis Sécurité Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien Documentation Relevés de terrain (photogrammétrie, ...) Inventaires Laboratoires Analyses post-fouilles Restauration
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	Non
Apprentissage et communication:	Communication Education Formation professionnelles Publication
Autres activités:	Musées/collections Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Stadtarchäologie Zürich [Archéologie municipale ville de Zurich]

Adresse: Amtshaus IV, Lindenhofstrasse 19

Code postal: 8021

Ville: Zürich

Site web:

http://www.stadt-zuerich.ch/hbd/de/index/archaeologie_denkmalpflege_u_baugeschichte/stadtarchaeologi

Nombre approx. d'employés: 11.00

N° de bureaux: 3

Autre (veuillez spécifier): administration municipale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
-----------------------------	-----

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Oui

Gestion du patrimoine: Protection
Soutien financier
Permis
Suivi de la protection

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation
Aide au secteur

Recherche: Conservation/entretien
Documentation
Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
Inventaires
Laboratoires
Analyses post-fouilles
Restauration

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Apprentissage et communication: Communication
Education
Formation professionnelles
Publication

Autres activités: Archives public

Autre (veuillez spécifier): Dendrochronologie

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Site et musée romain d'Avenches

Code postal:

1580

Ville:

Avenches

Site web:

www.aventicum.org

E-mail:

musee.romain@vd.ch

Nombre approx. d'employés:

29.00

N° de bureaux:

1

Type d'organisation:

Agence ayant des responsabilités juridiques

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Oui
Gestion du patrimoine: Protection
 Suivi de la protection
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
Recherche: Conservation/entretien
 Documentation
 Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
 Inventaires
 Laboratoires
 Analyses post-fouilles
 Restauration

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Oui

Apprentissage et communication: Communication
 Education
 Formation professionnelles
 Publication

Autres activités: Musées/collections
 Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Augusta Raurica

Adresse:

Giebenacherstrasse 17

Code postal:

4302

Ville:

Augst

Site web:

www.augusta-raurica.ch

Nombre approx. d'employés:

16.00

N° de bureaux:

2

Type d'organisation:

Agence ayant des responsabilités juridiques

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Oui

Gestion du patrimoine: Protection
Permis
Sécurité
Suivi de la protection

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation
Aide au secteur

Recherche: Conservation/entretien
Documentation
Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
Inventaires
Laboratoires
Analyses post-fouilles
Restauration

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Oui

Apprentissage et communication: Communication
Education
Formation professionnelles
Publication

Autres activités: Patrimoine immatériel
Musées/collections
Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Commission suisse pour l'UNESCO

Adresse:

c/o DFAE Bundesgasse 28

Code postal:

3003

Ville:

Bern

Site web:

www.unesco.ch

E-mail:

info@unesco.ch

Nombre approx. d'employés:

6.00

N° de bureaux:

1

Type d'organisation:

Commission

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
Gestion du patrimoine:	Protection
	Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes
	Législation
	Aide au secteur
Recherche:	Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication
	Publication

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Confédération

Type d'organisation:

Gouvernement

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility:	Non
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes
	Conseils aux propriétaires
	Conseils aux professionnels
	Législation
	Aide au secteur
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication
Autres activité:	Patrimoine immatériel
	Musées/collections
	Archives public

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
-----------------------------------	-----

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès public) des biens patrimoniaux:

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
 Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
 Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Service des monuments et des sites de l'Etat de Genève

Adresse: rue David-Dufour 5 case postale 22 1211 Genève 8

Code postal: 1211

Ville: Genève

Site web: www.ge.ch/patrimoine

E-mail: sms@etat.ge.ch

Nombre approx. d'employés: 15.00

N° de bureaux: 2

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
 Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Oui

Gestion du patrimoine: Protection

Permis

Suivi de la protection

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes

Conseils aux propriétaires

Conseils aux professionnels

Législation

Aide au secteur

Recherche: Inventaires

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès public) des biens patrimoniaux:

Apprentissage et communication: Communication

Publication

Autres activités: Archives public

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
 Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

properties:**Patrimoine paysager**

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Section Monuments et sites du canton de Vaud

Adresse: Place de la Riponne 10
Code postal: 1014
Ville: Lausanne
Site web: www.patrimoine.vd.ch/monuments-et-sites
E-mail: info.sipal@vd.ch
N° de bureaux: 1
Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Autres activités: Archives public

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Oui
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur
Recherche: Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Apprentissage et communication : Communication
 Publication
Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management Non

(maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:

Service des biens culturels SBC de l'Etat de Fribourg

Adresse:

Planche-Supérieure 3

Code postal:

1700

Ville:

Fribourg

Site web:

<http://www.fr.ch/sbc/fr/>

Nombre approx. d'employés:

20.00

N° de bureaux:

2

Type d'organisation:

Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:

Non

Ownership and/or management

Non

(maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:

Non

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:

Oui

Gestion du patrimoine:

Protection

Soutien financier

Permis

Sécurité

Suivi de la protection

Politiques et orientations:

Conseils aux autorités compétentes

Conseils aux propriétaires

Conseils aux professionnels

Législation

Aide au secteur

Recherche:

Inventaires

Ownership and/or management

Non

(maintenance/visitor access) of heritage properties:

Apprentissage et communication :

Communication

Publication

Autres activités:

Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:

Non

Ownership and/or management

Non

(maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:

Service des bâtiments / monuments et archéologie du Valais

Adresse: Avenue du Midi 18
Code postal: 1950
Ville: Sion
Site web:
<http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=7043&Language=fr>
Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Oui
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Suivi de la protection
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur
Recherche: Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Apprentissage et communication : Communication
Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Denkmalpflege des Kantons Bern [Service des monuments historiques du canton de Berne]

Adresse: Denkmalpflege Münsterergasse 32

Code postal: 3011

Ville: Bern

Site web:

<http://www.erz.be.ch/erz/de/index/kultur/denkmalpflege.html>

E-mail: denkmalpflege@erz.be.ch

Nombre approx. d'employés: 10.00

N° de bureaux: 2

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accession public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Oui
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur
Recherche: Documentation
 Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Apprentissage et communication : Communication
 Publication
Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Section des monuments historiques du canton du Jura

Adresse:

Hôtel des Halles 9, rue Pierre-Péquignat Case postale 64

Code postal: 2900

Ville: Porrentruy

Site web: <http://www.jura.ch/occ/cmh>

E-mail: marcel.berthold@jura.ch

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Oui
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur
Recherche: Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Apprentissage et communication : Communication
 Publication
Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) - section conservation du patrimoine

Adresse: Rue de Tivoli 1 2000 Neuchâtel

Ville: Neuchâtel

Site web:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=10599>

E-mail: OPMS@ne.ch

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur
Recherche: Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Apprentissage et communication : Communication
 Publication
Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Kantonale Denkmalpflege Solothurn [Service des monuments historiques du canton de Soleure]

Adresse: Werkhofstrasse 55

Code postal: 4509

Ville: Solothurn

Site web:

<http://www.so.ch/departemente/bau-und-justiz/denkmalpflege-archaeologie/denkmalpflege.html?0=>

E-mail: denkmalpflege@bd.so.ch

Nombre approx. d'employés: 8.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis Sécurité Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Documentation Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication Publication
Autres activités:	Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Denkmalpflege Kanton Basel-Landschaft [Service des monuments historiques canton Bâle-Campagne]

Adresse: Rheinstrasse 24**Code postal:** 4410**Ville:** Liestal**Site web:**<http://www.baselland.ch/Denkmalpflege.273851.0.html>**N° de bureaux:** 1**Type d'organisation:** Agence gouvernementale**Approche****Approche intégrée**

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accession public) des biens patrimoniaux:	Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier

	Permis
	Sécurité
	Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes
	Conseils aux propriétaires
	Conseils aux professionnels
	Législation
	Aide au secteur
Recherche:	Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication
	Publication
Autres activités:	Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Kantonale Denkmalpflege Basel-Stadt [Service des monuments historiques Bâle-Ville]

Adresse:	Unterer Rheinweg 26
Code postal:	4058
Ville:	Basel
Site web:	http://www.denkmalpflege.bs.ch
E-mail:	denkmalpflege@bs.ch
Nombre approx. d'employés:	25.00
N° de bureaux:	2

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection
	Soutien financier
	Permis
	Sécurité
	Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes
	Conseils aux propriétaires
	Conseils aux professionnels

	Législation
	Aide au secteur
Recherche:	Documentation
	Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Oui
Number of properties:	1
Apprentissage et communication :	Communication
	Publication
Autres activités:	Musées/collections
	Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Kantonale Denkmalpflege Aargau [Service des monuments historiques cantonal Argovie]

Adresse: Kantonale Denkmalpflege Bachstrasse 15

Code postal: 5001

Ville: Aarau

Site web: www.ag.ch/denkmalpflege

E-mail: denkmalpflege@ag.ch

Nombre approx. d'employés: 16.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accession public) des biens patrimoniaux:	Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection
	Soutien financier
	Permis
	Sécurité
	Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes
	Conseils aux propriétaires
	Conseils aux professionnels
	Législation
	Aide au secteur

Recherche:	Documentation Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication Publication
Autres activités:	Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Denkmalpflege des Kantons Luzern [Service des monuments historiques du canton de Lucerne]

Adresse:	Libellenrain 15
Code postal:	6002
Ville:	Luzern
Site web:	http://www.da.lu.ch/index/denkmalpflege.htm
E-mail:	sekretariat.denkmalpflege@lu.ch
Nombre approx. d'employés:	11.00
N° de bureaux:	1
Type d'organisation:	Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis Sécurité Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Documentation Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Apprentissage et communication : Communication
Publication

Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Kantonale Denkmalpflege Zürich [Service des monuments historiques cantonal de Zurich]

Adresse: Stettbachstrasse 7

Code postal: 8600

Ville: Dübendorf

Site web:

<http://www.are.zh.ch/internet/baudirektion/are/de/archaeologie/denkmalpflege.html>

E-mail: are.denkmalpflege@bd.zh.ch

Nombre approx. d'employés: 26.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non

Propriétés et/ou gestion (entretien/accession public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Oui

Gestion du patrimoine: Protection
Soutien financier
Permis
Sécurité
Suivi de la protection

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation
Aide au secteur

Recherche: Documentation
Inventaires

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Apprentissage et communication : Communication
Publication

Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Denkmalpflege Schaffhausen [Service des monuments historiques cantonal Schaffhouse]

Adresse: Beckenstube 11**Code postal:** 8200**Ville:** Schaffhausen**Site web:**<http://www.sh.ch/Denkmalpflege-Schaffhausen.221.0.html>**E-mail:** denkmalpflege@ktsh.ch**Nombre approx. d'employés:** 5.00**N° de bureaux:** 1**Type d'organisation:** Agence gouvernementale**Approche****Approche intégrée****Main responsibility:** Non**Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:** Non**Patrimoine archéologique****Responsabilité principale:** Non**Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:** Non**Patrimoine architectural****Responsabilité principale:** Non**Gestion du patrimoine:** Protection
Soutien financier
Permis
Sécurité

Suivi de la protection

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes

Conseils aux propriétaires

Conseils aux professionnels

Législation

Aide au secteur

Recherche: Documentation

Inventaires

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non**Apprentissage et communication :** Communication

Publication

Autres activités: Archives public**Patrimoine paysager****Responsabilité principale:** Non

**Ownership and/or management
(maintenance/visitor access) of heritage
properties:** Non

Nom de l'organisation:

Amt für Denkmalpflege Thurgau [Office des monuments historiques Thurgovie]

Adresse: Ringstrasse 16

Code postal: 8510

Ville: Frauenfeld

Site web: <http://www.denkmalpflege.tg.ch>

E-mail: denkmalpflege@tg.ch

Nombre approx. d'employés: 16.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non

**Ownership and/or management
(maintenance/visitor access) of heritage
properties:** Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non

**Propriétés et/ou gestion (entretien/accès
public) des biens patrimoniaux:** Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Oui

Gestion du patrimoine: Protection
Soutien financier
Permis
Sécurité
Suivi de la protection

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation
Aide au secteur

Recherche: Documentation
Inventaires

**Ownership and/or management
(maintenance/visitor access) of heritage
properties:** Non

Apprentissage et communication : Communication
Publication

Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non

**Ownership and/or management
(maintenance/visitor access) of heritage
properties:** Non

Nom de l'organisation:

Denkmalpflege Kanton St.Gallen [Service des monuments historiques du canton de St. Gall]

Adresse:

Rorschacherstrasse 23

Code postal:

9001

Ville:

St.Gallen

Site web:<http://www.sg.ch/home/kultur/denkmalpflege.html>**E-mail:**

ornella.galante@sg.ch

Nombre approx. d'employés:

9.00

N° de bureaux:

1

Type d'organisation:

Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée****Main responsibility:**

Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Non

Patrimoine archéologique**Responsabilité principale:**

Non

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Non

Patrimoine architectural**Responsabilité principale:**

Oui

Gestion du patrimoine:Protection
Soutien financier
Permis
Sécurité
Suivi de la protection**Politiques et orientations:**Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation
Aide au secteur**Recherche:**Documentation
Inventaires**Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:**

Non

Apprentissage et communication :Communication
Publication**Autres activités:**

Archives public

Patrimoine paysager**Responsabilité principale:**

Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Non

Nom de l'organisation:

Kantonale Denkmalpflege Zug [Service des monuments historiques du canton de Zoug]

Adresse:

Hofstrasse 15

Code postal:

6300

Ville: zug
Site web:
<http://www.zg.ch/behoerden/direktion-des-innern/amt-fuer-denkmalpflege-und-archaeologie/kantonale-de>
E-mail: info.dmpf@zg.ch
Nombre approx. d'employés: 7.00
N° de bureaux: 1
Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Oui
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur
Recherche: Documentation
 Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Apprentissage et communication : Communication
 Publication

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Fachstelle Denkmalpflege Appenzell Ausserrhoden [Office des monuments historiques AR]

Adresse: Obstmarkt 1

Code postal: 9102

Ville: Herisau

Site web:

<http://www.ar.ch/departemente/departement-inneres-und-kultur/denkmalpflege>

E-mail: Denkmalpflege@ar.ch

Nombre approx. d'employés: 4.00
N° de bureaux: 1
Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accession public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur
Recherche: Documentation
 Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Apprentissage et communication : Communication
 Publication
Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Fachstelle für Denkmalpflege und Ortsbildschutz [Office des monuments historiques canton de Glaris]

Adresse: Gerichtshausstrasse 25

Code postal: 8750

Ville: Glarus

Site web: <http://www.gl.ch>

E-mail: denkmalpflege@gl.ch

Nombre approx. d'employés: 3.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accession public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Oui
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur
Recherche: Documentation
 Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Apprentissage et communication : Communication
 Publication
Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Denkmalpflege Kanton Nidwalden [Service des monuments historiques canton Nidwalden]

Adresse:

Mürgstr. 12

Code postal:

6371

Ville:

Stans

Site web:<http://www.nw.ch>**E-mail:**gerold.kunz@nw.ch**Nombre approx. d'employés:**

2.00

N° de bureaux:

1

Type d'organisation:

Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Oui
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur
Recherche: Documentation
 Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Apprentissage et communication : Communication
 Publication
Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Kultur und Denkmalpflege Obwalden [Office de la protection de la culture et des monuments historiques Obwalden]

Adresse: Brünigstrasse 178, Postfach 1262

Code postal: 6061

Ville: Sarnen

Site web: <http://www.ow.ch>

E-mail: denkmalpflege@ow.ch

Nombre approx. d'employés: 2.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage

properties:**Patrimoine archéologique**

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Oui
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur

Recherche: Documentation
 Inventaires

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Apprentissage et communication : Communication
 Publication

Autres activités: Patrimoine immatériel
 Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Abteilung Natur- und Heimatschutz [Service pour la protection de la nature et du patrimoine]

Adresse: Rathausplatz 5
Code postal: 6460
Ville: Altdorf
Site web: <http://www.ur.ch>
E-mail: Edi.Mueller@ur.ch
Nombre approx. d'employés: 1.00
N° de bureaux: 1
Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Oui
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur

Recherche: Documentation
 Inventaires

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Apprentissage et communication : Communication
 Publication

Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Kantonale Denkmalpflege Graubünden [Service des monuments historiques Grisons]

Adresse: Loëstrasse 14

Code postal: 7001

Ville: Chur

Site web: <http://www.denkmalpflege.gr.ch/>

E-mail: info@dpg.gr.ch

Nombre approx. d'employés: 12.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis Sécurité Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Documentation Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication Publication
Autres activités:	Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Ufficio dei beni culturali Ticino [Offices des biens culturels Tessin]

Adresse:	Viale Stefano Franscini 30a
Code postal:	6500
Ville:	Bellinzona
Site web:	http://www4.ti.ch
Nombre approx. d'employés:	8.00
N° de bureaux:	2
Type d'organisation:	Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accession au public) des biens patrimoniaux:	Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis

	Sécurité
	Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes
	Conseils aux propriétaires
	Conseils aux professionnels
	Législation
	Aide au secteur
Recherche:	Documentation
	Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication
	Publication
Autres activités:	Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Denkmalpflege Stadt Bern [Monuments historiques ville de Berne]

Adresse: Junkerngasse 47 Postfach 636

Code postal: 3000

Ville: Bern

Site web:

<http://www.bern.ch/stadtverwaltung/prd/denkmalpflege>

E-mail: denkmalpflege@bern.ch

Nombre approx. d'employés: 3.00

N° de bureaux: 1

Type d'organisation: Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection
	Soutien financier
	Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes
	Conseils aux propriétaires
	Conseils aux professionnels

Recherche:	Législation Aide au secteur Documentation Inventaires
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non
Apprentissage et communication :	Communication Publication
Autres activités:	Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Nom de l'organisation:

Amt für Städtebau (Denkmalpflege) Stadt Zürich [Office de construction (monuments historiques) de la ville de Zurich]

Adresse: Lindenhofstrasse 19 Amtshaus IV Postfach

Code postal: 8021

Ville: Zürich

Site web:

stadt-

zuerich.ch/content/hbd/de/index/archaeologie_denkmalpflege_u_baugeschichte/denkmalpflege.ht

Nombre approx. d'employés: 15.00

N° de bureaux: 2

Autre (veuillez spécifier): Administration communale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accession au public) des biens patrimoniaux:	Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Oui
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis Sécurité Suivi de la protection
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Législation Aide au secteur
Recherche:	Documentation

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Inventaires
Non

Apprentissage et communication : Communication
Publication

Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Amt für Städtebau [Office municipal de constructions Winterthur]

Adresse: Technikumstrasse 81

Code postal: 8402

Ville: Winterthur

Site web: <http://bau.winterthur.ch/amt-fuer-staedtebau>

E-mail: staedtebau@win.ch

N° de bureaux: 1

Autre (veuillez spécifier): Administration communale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Oui

Gestion du patrimoine: Protection
Soutien financier
Permis
Sécurité
Suivi de la protection

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Législation
Aide au secteur

Recherche: Documentation
Inventaires

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Apprentissage et communication : Communication
Publication

Autres activités: Archives public

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

▼ 1.1 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

1 Administration/organisation gouvernementale

1.1.A Responsabilité générale du patrimoine dans la structure administrative Bases légales de la conservation des monuments

En Suisse, l'institutionnalisation de la conservation des monuments remonte à la première incursion de la Confédération dans le domaine culturel.

En 1917, les tâches de conservation des monuments sont transférées à une commission extraparlamentaire, la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH). Après plusieurs interventions parlementaires déposées depuis les années 1920 et demandant une législation fédérale pour la protection de la nature et du paysage, le Conseil fédéral crée en 1936 la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP). La CFMH étant surchargée, on nomme après la Deuxième Guerre mondiale des experts et consultants fédéraux. Des services cantonaux spécialisés en archéologie et en conservation des monuments se mettent peu à peu en place. L'arrêté fédéral de 1886 est remplacé en 1950 par l'Arrêté fédéral du 28 septembre 1950 concernant le crédit pour la conservation et à l'acquisition d'antiquités nationales et le crédit pour la sauvegarde des monuments historiques, et en 1958, par l'Arrêté fédéral du 14 mars 1958 concernant l'encouragement de la conservation des monuments historiques. En 1962, peuple et cantons approuvent l'ajout à la Constitution fédérale d'alors de l'art. 24 sexies, qui donne une base constitutionnelle à la compétence fédérale en matière de protection de la nature et de conservation des monuments. A ce stade, la plupart des cantons connaissent des lois et ordonnances en matière de protection de la nature et du paysage; l'avantage principal du nouvel article est de confier à la Confédération un rôle de coordination et de compensation. En 1999, l'art. 24sexies sera repris tel quel dans la nouvelle Constitution fédérale à l'art. 78. En 1966, suivent la Loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451) et l'ordonnance correspondante (O sur la protection de la nature et du paysage. OPN, RS 451.1).

Protection du paysage et conservation des monuments sont des notions utilisées indifféremment l'une pour l'autre. Dans le cadre du second train de mesures élaboré dans les années 1980 pour redistribuer les tâches entre la Confédération et les cantons, la nécessité de l'engagement de la Confédération dans le domaine de la défense du patrimoine et de la conservation des monuments est confirmée à cause du caractère indispensable des subventions fédérales et des experts. Ces derniers temps, LPN et OPN ont subi deux révisions: en 1995, la conservation des monuments historiques est définie explicitement; en 1999, une nouvelle adaptation améliore l'efficacité des instruments.

Bases légales fédérales

Les activités de la Confédération en matière de conservation des monuments et d'archéologie se fondent sur un article constitutionnel et la loi et les dispositions d'exécution qui en découlent. Recueil systématique du droit fédéral www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html Art. 78 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999

www.admin.ch/ch/f/rs/101/a78.html

Loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage [LPN, RS 451]

www.admin.ch/ch/f/rs/c451.html

Ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN, RS 451.1) www.admin.ch/ch/f/rs/c451_1.html

Ordonnance du 19 septembre 1981 concernant l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS, RS 451.12) www.admin.ch/ch/f/rs/c451_12.html

Bases légales cantonales et communales

La conservation des monuments et l'archéologie sont en général réglementées dans les lois cantonales concernant la construction et dans des lois et ordonnances spécifiques à la protection des monuments.

La conservation des monuments en tant que tâche commune de l'Etat et des particuliers

Les efforts pour conserver le patrimoine bâti ont toujours été – et sont encore – marqués par un enchevêtrement étroit d'initiatives et de tâches privées. A la fin du XIXe siècle, des comités d'experts, travaillant sous régime de milice – et qui formèrent ultérieurement une commission extraparlamentaire – exerçaient un rôle de conseil. Ils s'occupaient de chantiers de restauration et de fouilles archéologiques, et déposaient des demandes auprès des services fédéraux pour toute affaire de conservation des monuments. A cette époque, de nombreuses associations privées, comme la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), fondée en 1880, ou la Ligue suisse du patrimoine national (aujourd'hui Patrimoine suisse) s'engagèrent pour la conservation correcte du patrimoine culturel. Elles regroupaient les mouvements privés qui avaient compris que le patrimoine culturel du pays nécessitait une protection particulière, ce qui déboucha finalement sur l'institutionnalisation de la conservation des monuments. Aujourd'hui encore, ces organisations privées sont des partenaires importants de la conservation des monuments et de la «protection du patrimoine», terme qui appelle une définition plus précise. En Suisse, la «protection du patrimoine» (Heimatschutz) est un terme générique qui englobe la conservation des monuments, l'archéologie, la protection des sites construits et celle du paysage. Il remonte précisément à une initiative de la société civile, le «Schweizer Heimatschutz» ou «Ligue suisse du patrimoine national» (aujourd'hui Patrimoine suisse), fondée en 1905, et a donc une connotation historique. Le substantif Heimat (patrie) désignait alors aussi bien la nature que la culture d'un territoire borné par les frontières nationales; «protéger la patrie» signifiait donc sauvegarder à la fois la nature et le patrimoine culturel de ce territoire.

1.1.B Autorités et organisations compétentes ayant des responsabilités légales dans les politiques et la gestion du patrimoine

Les deux niveaux de gouvernement (Confédération et cantons) disposent de services spécialisés pour le domaine de la conservation des monuments, de l'archéologie et de la protection des sites construits, de même que pour la protection de la nature et du paysage. A part cela, il existe une multitude d'organisations à statut juridique variable qui travaillent à la sauvegarde des biens culturels au niveau national. Certaines d'entre elles jouent un rôle important dans la procédure administrative du fait du droit de recours qui leur est reconnu.

Instances spécialisées de la Confédération

Au niveau fédéral, les autorités spécialisées sont:

- 1- pour la conservation des monuments, l'archéologie et la protection des sites construits, l'Office fédéral de la culture (OFC), section Patrimoine culturel et monuments historiques;
- 2- pour la protection de la nature et du paysage, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), division Nature et paysage;
- 3- pour la protection des voies de communication historiques, l'Office fédéral des routes (OFROU), section Mobilité douce. L'OFROU a mis en place en 2012 un service spécialisé pour gérer les travaux archéologiques et paléontologiques en relation avec les travaux d'infrastructure qu'elle provoque.
- 4- pour la protection des biens culturels, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), service Protection des biens culturels.

Selon la loi sur la protection de la nature et du paysage, ce sont ces services qui appliquent les dispositions légales, à moins que d'autres autorités n'en soient chargées. Si d'autres autorités sont responsables de l'exécution de dispositions, l'OFEV, l'OFC et l'OFROU leur prêtent main forte en tant que services spécialisés. La protection des biens culturels au sens des Conventions de La Haye incombe à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), service Protection des biens culturels. Enfin l'aménagement du territoire au niveau fédéral relève de l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

La Suisse compte le nombre le plus élevé de musées au monde par habitant. Ses musées accueillent chaque année plus de 15 millions de visiteurs. Ils détiennent des collections (publiques et privées) de biens culturels meubles d'intérêt variable et de taille très diverse. Au niveau fédéral, l'Office fédéral de la culture est chargé de la gestion de nombreux musées. Le Musée national suisse (MNS) est l'unité administrative faîtière qui regroupe trois

musées : Le Musée national de Zurich, le Château de Prangins et le Forum de l'histoire suisse à Schwyz, ainsi que le centre des collections d'Affoltern-am-Albis.

Les musées consacrent leurs expositions permanentes à l'histoire culturelle de la Suisse, depuis les époques les plus reculées jusqu' à aujourd'hui ; ils fournissent ainsi leur contribution à l'étude de l'identité suisse et des contrastes et de la variété qui marquent notre histoire et notre culture. Des expositions temporaires sur des sujets plus en prise sur l'actualité complètent leur offre. Les commissaires du MNS organisent des expositions à la maison de la corporation Zur Meisen à Zurich et au Museo doganale Cantine di Gandria.

Office fédéral de la culture (OFC) www.bak.admin.ch

Office fédéral de l'environnement (OFEV) www.bafu.admin.ch

Office fédéral des routes (OFROU) www.astra.admin.ch

Office fédéral de la protection de la population (OFPP) www.babs.admin.ch

Office fédéral du développement territorial (ARE) www.are.admin.ch

Musées nationaux suisses www.musee-suisse.ch

Commissions consultatives de la Confédération

La Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) est l'organe consultatif de la Confédération spécialisé dans la conservation des monuments et l'archéologie, la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) celui de la protection de la nature, du paysage et du patrimoine et la commission fédérale pour la protection des biens culturels (CFPBC) celui de la protection des biens culturels.

Ces commissions extraparlimentaires indépendantes se composent d'experts et de spécialistes des deux sexes, qui conseillent les autorités fédérales et cantonales en vertu de leur mandat légal. Les membres et la présidence sont nommés par le Conseil fédéral pour une législature (4 ans). Le mandat maximal est de douze ans. Le secrétariat de la CFMH est tenu par l'OFC, celui de la CFNP par l'OFEV et celui de la CFPBC par l'OFPP.

Commission fédérale des monuments historiques (CFMH)

www.bak.admin.ch/bak/themen/kulturpflege/00513/01129/index.html?lang=fr

Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP)

www.enhk.admin.ch

Commission fédérale pour la protection des biens culturels (CFPBC)

www.admin.ch/ch/f/cf/ko/index_117.html

Archives fédérales des monuments historiques

Les Archives fédérales des monuments historiques (AFMH) sont un service de documentation rattaché à la Bibliothèque nationale suisse. Elles recueillent, classent, entretiennent et diffusent de la documentation concernant l'archéologie, la conservation des monuments, les sites construits, les paysages naturels, l'histoire de l'architecture et de l'art, enfin la culture populaire. Ce riche patrimoine se compose de rapports de restauration, plans, documents photographiques, négatifs, actes administratifs et publications, qui renseignent sur les travaux de restauration entrepris sur des ouvrages classés, les fouilles archéologiques et l'histoire des sites, ou répondent aux questions concernant la transformation du paysage, de la culture et de la société au cours des 110 dernières années.

Archives fédérales des monuments historiques (AFMH)

www.bak.admin.ch/slb/sammlungen/graphische_sammlung/01443/index.html?lang=fr

Experts fédéraux

La Confédération entretient un réseau d'experts indépendants pour la conservation des monuments, l'archéologie et la protection des sites construits. A la demande des services cantonaux, elle leur fournit les noms d'experts susceptibles de conseiller et d'épauler les autorités cantonales dans leurs projets de restauration.

Les experts fédéraux enseignent par exemple des techniques spécifiques de conservation et de restauration, ou évaluent l'impact d'interventions architecturales dans des environnements sensibles. Ce service de la Confédération est gratuit pour les cantons. L'OFC est l'instance fédérale de coordination des experts et permet ainsi aux cantons d'accéder aux dernières connaissances en la matière.

Instances cantonales et communales

Administrations cantonales

Comme les cantons sont souverains en matière de culture, le domaine de la défense du

patrimoine et de la conservation des monuments leur incombe en premier lieu; la Confédération n'intervient qu'à titre subsidiaire.

Les 26 cantons disposent chacun de leurs propres services spécialisés pour la conservation du patrimoine culturel bâti ainsi que pour l'archéologie, qui remplissent leur mission selon la législation cantonale respective. Selon la taille du canton, ces services seront plus ou moins développés. Les cantons disposent en général aussi de commissions consultatives. Les services spécialisés sont dirigés par un ou une conservatrice cantonale des monuments (ou archéologue cantonal-e), qui est souvent subordonné-e directement à un membre de l'exécutif (conseiller ou conseillère d'Etat).

Les services cantonaux emploient encore d'autres spécialistes – architectes, archéologues, historiens, historiens de l'art et de l'architecture, conservateurs, restaurateurs, etc.

Les services spécialisés cantonaux pour les monuments historiques en Suisse www.denkmalpflege.ch/services_carte.html (Voir commentaire sous patrimoine architectural)

Les services spécialisés cantonaux pour l'archéologie en Suisse www.archeologie.ch/d.html (Voir commentaire sous patrimoine archéologique)

Les administrations publiques directement en rapport avec la conservation des monuments et l'archéologie, soit celles chargées de la législation sur la construction et l'urbanisme, se retrouvent au niveau cantonal (offices d'aménagement du territoire) et communal (service municipal des constructions, administration communale).

Gestion du patrimoine archéologique dans les cantons

Les 26 cantons disposent chacun de leurs propres services spécialisés pour l'archéologie.

Si tous les cantons suisses ont un service prenant en charge les devoirs de la protection du patrimoine archéologiques, un certain nombre n'ont pas l'infrastructure nécessaire pour effectuer des fouilles archéologiques préventives (cantons d'Appenzell IR et AR, Glarus, Nidwald, Obwald, Schwyz). A ce moment, elles font appel soit à des cantons voisins ayant ces infrastructures soit à des entreprises privées. Les cantons de Vaud et du Valais font appel à des entreprises privées pour les travaux archéologiques (fouille, documentation, publication).

En plus des services cantonaux et communaux, il existe de nombreux musées cantonaux ou municipaux qui gèrent des collections archéologiques. En accord avec les services archéologiques, certains se chargent de la conservation et de la restauration puis hébergent le mobilier archéologique trouvé lors des fouilles.

Certains services cantonaux ont également des laboratoires de conservation et de restauration, d'autres dépendent des musées cantonaux ou communaux et d'autres encore engagent des bureaux de restauration privés.

Gestion du patrimoine architectural dans les cantons

Les 26 cantons disposent chacun de leurs propres services spécialisés pour la conservation du patrimoine culturel bâti.

Le travail des conservateurs et conservatrices du patrimoine se base essentiellement à mettre en place les mesures de protection, le conseil et la diffusion des informations par des publications et des inventaires. La conservation des monuments est en général effectuée par des bureaux privés spécialisés.

Administrations communales

Les villes de Genève, Berne, Bienne, La Chaux-de-Fonds, Lucerne, Zurich, Winterthur et Saint-Gall disposent de leurs propres conservateurs et conservatrices des monuments.

La ville de Zurich ainsi que les sites archéologiques d'Augusta Raurica et d'Avenches disposent de leurs propres structures de gestion archéologique. La ville de Zurich dispose en outre d'une équipe d'archéologie subaquatique et un laboratoire de dendrochronologie qui travaille pour d'autres services cantonaux.

1.1.C Ressources consacrées aux activités d'échanges internationaux d'informations

Comme les relations extérieures de la Suisse sont l'affaire de la Confédération, c'est l'Office

fédéral de la culture (OFC) qui assume ces tâches internationales et les coordonne avec les cantons sur le plan national.

En tant qu'Etat signataire, la Suisse coopère avec diverses organisations internationales engagées dans la défense du patrimoine culturel, notamment le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Elle est membre depuis plusieurs années du Comité directeur pour le patrimoine culturel et le paysage (CD-PATEP) du Conseil de l'Europe et s'engage pour les causes du patrimoine culturel au sein du comité des ministres du Conseil de l'Europe. Elle entretient aussi d'étroites relations avec l'UNESCO dans le cadre du patrimoine mondial, de 2009 à 2013 la Suisse est membre du Comité du patrimoine mondial. L'ICOMOS, l'ICOM et l'IUCN comptent une section nationale suisse, et l'IUCN a son siège international à Gland (CH). La Suisse est également membre de l'ICCROM.

Toutefois les services archéologiques et du patrimoine bâti participent à des colloques et séminaires relatifs à leurs spécialités. Ainsi la Conférence suisse des archéologues cantonaux (CSAC) est membre de l'EAC (Europae Archaeologiae Concilium) réunissant les gestionnaires européens de l'archéologie.

Les collaborateurs et collaboratrices des services sont encouragés à participer (activement) à des colloques, ateliers et conférences nationaux et internationaux. Leur participation dépend évidemment des sujets les interpellant. Aussi il est très difficile de déterminer pour chaque service la participation annuelle à des activités internationales.

1.2.A Associations professionnelles ou des instituts de recherche professionnels (ne relevant pas de la section 1.1) dont les activités concernent le secteur du patrimoine culturel.

Nom de l'organisation:

ICOMOS Suisse

Code postal:

3000

Ville:

Bern

Pays:

Suisse

Site web:

www.icomos.ch

E-mail:

secretariat@icomos.ch

Type d'organisation:

ONG

Type d'activité des membres:

Archéologie
Conservation architecturale
Conservation (objets/oeuvres d'art)
Gestion du patrimoine
Formation

Nombre approximatif des membres de l'organisation :: 300

Nom de l'organisation:

Association suisse de conservation et de restauration

Adresse:

Brunngasse 60 Case postale

Code postal:

3000

Ville:

Bern

Pays:

Suisse

Site web:

www.skr.ch

E-mail:

info@skr.ch

Type d'organisation:

ONG

Autre (veuillez spécifier):

Association de professionnels

Nom de l'organisation:

Association pour l'archéologie romaine en Suisse (ARS)

Code postal:

4003

Ville: Basel
Pays: Suisse
Site web: <http://www.archaeologie-schweiz.ch/ARS.179.0.html?&L=3>
E-mail: ars@archaeologie-schweiz.ch
Type d'adhésion: Bénévole
Type d'activité des membres: Archéologie

Nom de l'organisation:

Association suisse d'archéologie classique (ASAC)

Pays: Suisse
Site web: www.saka-asac.ch
Type d'adhésion: Bénévole
Type d'organisation: ONG
Autre (veuillez spécifier): Association de professionnels
Type d'activité des membres: Archéologie
 Conservation (objets/oeuvres d'art)

Nom de l'organisation:

Conférence suisse des archéologues cantonaux (CSAC)

Adresse: libellenrain 15
Code postal: 6002
Ville: Luzern
Pays: Suisse
Site web: www.archeologie.ch
E-mail: info@archeologie.ch
Autre (veuillez spécifier): Association de professionnels
Type d'activité des membres: Archéologie
 Gestion du patrimoine

Nom de l'organisation:

Association suisse du personnel technique des fouilles archéologiques (ASTFA)

Adresse: Shona Cox Ausgrabungen Kaiseraugst Poststrasse 1
Code postal: 4302
Ville: Augst
Pays: Suisse
Site web: www.astfa.ch
E-mail: shona.cox@bl.ch
Type d'organisation: ONG
Autre (veuillez spécifier): Association de professionnels
Type d'activité des membres: Archéologie
Autre (veuillez spécifier): Technique de fouille

Nom de l'organisation:

Groupe de travail pour les recherches préhistoriques en Suisse (GPS)

Code postal: 4003
Ville: Basel
Pays: Suisse
Site web: www.archaeologie-schweiz.ch/GPS-AGUS.178.0.html?&L=3
E-mail: agus@archaeologie-schweiz.ch
Type d'adhésion: Bénévole
Type d'organisation: ONG
Autre (veuillez spécifier): Association de professionnels
Type d'activité des membres: Archéologie

Nom de l'organisation:

Groupe de travail prospection GTP

Adresse:

Kantonsarchäologie Zürich Stettbachstrasse 7

Code postal:

8600

Ville:

Dübendorf

Pays:

Suisse

Site web:

www.prospektion.ch

E-mail:

patrick.nagy@bd.zh.ch

Type d'organisation:

ONG

Type d'activité des membres:

Archéologie

Autre (veuillez spécifier):

Prospection archéologique

Nom de l'organisation:

Groupe de travail suisse en anthropologie historique (AGHAS)

Adresse:

Dr. S. Ulrich-Bochsler Aebnitweg

Code postal:

3068

Ville:

Utzingen

Pays:

Suisse

Site web:

www.anthropologie.ch

E-mail:

susi.ulrich-bochsler@bluewin.ch

Type d'adhésion:

Bénévole

Type d'organisation:

ONG

Type d'activité des membres:

Archéologie

Autre (veuillez spécifier):

Anthropologie physique

Nom de l'organisation:

Groupe de travail suisse pour l'archéologie du Moyen Age et de l'époque moderne (SAM)

Code postal:

4003

Ville:

Basel

Pays:

Suisse

Site web:<http://www.archaeologie-schweiz.ch/SAM.207.0.html?&L=3>**E-mail:**

sam@archaeologie-schweiz.ch

Type d'adhésion:

Bénévole

Type d'organisation:

ONG

Type d'activité des membres:

Archéologie

Conservation architecturale

Nom de l'organisation:

Groupe suisse pour l'étude des trouvailles monétaires (GSETM)

Code postal:

4003

Ville:

Basel

Pays:

Suisse

Site web:<http://www.archaeologie-schweiz.ch/GSETM.210.0.html?&L=3>**E-mail:**

saf@archaeologie-schweiz.ch

Type d'adhésion:

Bénévole

Type d'organisation:

ONG

Autre (veuillez spécifier):

Association de professionnels

Type d'activité des membres:

Archéologie

Autre (veuillez spécifier):

Numismatique

Nom de l'organisation:

ICOM Suisse

Adresse: c/o Musée national Zurich Case postale
Code postal: 8021
Ville: Zurich
Pays: Suisse
Site web: <http://www.museums.ch/fr/service-fr/icom/>
E-mail: info@museums.ch
Type d'organisation: ONG
Autre (veuillez spécifier): Association de professionnels
Type d'activité des membres: Archéologie
 Conservation (objets/oeuvres d'art)
 Musées
 Formation

Nom de l'organisation:
 Association des musées suisses AMS
Adresse: c/o Musée national Zurich Case postale
Code postal: 8021
Ville: Zürich
Pays: Suisse
Site web:
<http://www.museums.ch/fr/service-fr/contact.html>
E-mail: info@museums.ch
Type d'organisation: ONG
Autre (veuillez spécifier): Association de professionnels
Type d'activité des membres: Archéologie
 Conservation (objets/oeuvres d'art)
 Musées
 Formation

Nom de l'organisation:
 Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS)
Adresse: Wildhainweg 3 Case postale 8232
Code postal: 3001
Ville: Bern
Pays: Suisse
Site web: www.snf.ch
Type d'activité des membres: Institut de recherche

Nom de l'organisation:
 ViaStoria Centre pour l'histoire du trafic
Adresse: Kapellenstrasse 5
Code postal: 3011
Ville: Bern
Pays: Suisse
Site web: <http://www.viastoria.ch>
E-mail: info@viastoria.ch
Type d'organisation: ONG
Type d'activité des membres: Archéologie
 Conservation architecturale
 Gestion du patrimoine
 Institut de recherche
Autre (veuillez spécifier): Inventaire
 Information et Communication

Nom de l'organisation:
 Fédération des architectes suisses (FSA)

Adresse:	Domus-Haus Pfluggässlein 3 Postfach 907
Code postal:	4001
Ville:	Basel
Pays:	Suisse
Site web:	www.architekten-bsa.ch
E-mail:	mail@bsa-fas.ch
Type d'adhésion:	Bénévole
Type d'organisation:	ONG
Type d'activité des membres:	Conservation architecturale
Autre (veuillez spécifier):	aménagement du territoire urbanisme

Nom de l'organisation:	Société suisse des ingénieurs et des architectes
Adresse:	Postfach
Code postal:	8027
Ville:	Zürich
Pays:	Suisse
Site web:	www.sia.ch/f/index.cfm
Type d'organisation:	ONG
Type d'activité des membres:	Conservation architecturale
Autre (veuillez spécifier):	Urbanisme Aménagement du territoire technique Génie civil

Nom de l'organisation:	Association suisse des historiens et historiennes de l'art
Adresse:	VKKS / ASHHA
Code postal:	3000
Ville:	Bern
Pays:	Suisse
Site web:	www.ashha.ch
E-mail:	vkks-geschaefsstelle@gmail.com
Type d'adhésion:	Bénévole
Type d'organisation:	ONG
Type d'activité des membres:	Conservation architecturale Formation
Autre (veuillez spécifier):	Histoire de l'art Information et communication

▼ 1.2 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

1.2 Associations professionnelles et instituts de recherche

Les associations professionnelles sont organisées sous forme de Conférence ou d'Association. Il s'agit de sociétés de personnes qui se vouent à une tâche politique, religieuse, scientifique, artistique, de bienfaisance, de récréation ou autre qui n'a pas un but économique. Les associations acquièrent la personnalité juridique dès qu'elles expriment dans leurs statuts la volonté d'être organisées de façon corporative. Les statuts sont rédigés

par écrit et contiennent les dispositions nécessaires sur le but, les ressources et l'organisation de l'association. Une fois les statuts adoptés et le comité constitué, l'association peut se faire inscrire au registre du commerce. Est tenue de se faire inscrire toute association qui, pour atteindre son but, exerce une industrie en la forme commerciale. La forme juridique des associations est réglée aux art. 60 ss. du Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC, RS 210).

Les principales associations spécialisées dans la gestion de la conservation des monuments et l'archéologie sont la Conférence des conservateurs suisses de monuments historiques et celle des archéologues cantonaux.

Conférence suisse des conservatrices et des conservateurs de monuments historiques (CSCM)

La CSCM regroupe les responsables des services cantonaux et communaux de conservation des monuments. Ses membres sont les directeurs des services cantonaux spécialisés et de ceux de 6 villes, ainsi que des responsables d'autres institutions. Elle a été fondée le 8 novembre 1985 à Bâle. La CSCM entend promouvoir la formation continue et les contacts entre les divers services de conservation des monuments, ainsi que défendre auprès du public les intérêts de la conservation des monuments. Elle collabore étroitement avec la section nationale suisse de l'ICOMOS et avec la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH). www.denkmalpflege.ch.html

La Conférence suisse des archéologues cantonaux

La Conférence suisse des archéologues cantonaux (CSAC) a été fondée en 1971 et promeut les échanges d'informations et la collaboration des services cantonaux d'archéologie. Elle coordonne la formation du personnel technique et défend les intérêts communs vis-à-vis des autorités et des tiers. www.archeologie.ch/d.html

Il existe en outre un grand nombre d'autres associations professionnelles pour les différents domaines du patrimoine. Leurs buts sont en général de regrouper les professionnels entre eux et de promouvoir l'échange d'informations, le développement de la formation et de la recherche dans les différents domaines:

ICOMOS - section nationale suisse http://www.icomos.ch/index_f.html

ICOM- Suisse <http://www.icom-suisse.ch/index.php?id=328>

Association suisse de conservation et restauration (SCR) www.skr.ch

Association des musées suisses (AMS) www.vms-ams.ch

Association pour l'archéologie romaine en Suisse (ARS) www.archaeologie-schweiz.ch/ARS

Association suisse d'archéologie classique (ASAC) www.saka-asac.ch

Association suisse du personnel technique des fouilles archéologiques (ASTFA) www.astfa.ch

Groupe de travail pour les recherches pré- et protohistoriques en Suisse (GPS) www.archaeologie-schweiz.ch/GPS-AGUS

Groupe de travail Prospection www.prospektion.ch

Groupe de travail suisse en anthropologie historique www.anthropologie.ch

Groupe de travail suisse pour l'archéologie du Moyen Age et de l'époque moderne (SAM) www.archaeologie-schweiz.ch/SAM

Groupe suisse pour l'étude des trouvailles monétaires (GSETM) www.archaeologie-schweiz.ch/GSETM

Association suisse des historiens et historiennes de l'art www.ashha.ch

Fédération des architectes suisses (FSA) www.architekten-bsa.ch/?Pulitzer=27248db3266bfaf6a9ee590ca1f58bfc#

Société suisse des ingénieurs et des architectes www.sia.ch/f/index.cfm

Autres associations spécialisées de l'industrie de la construction

www.verbaende.ch/verbaende-79-v-bauindustrie.php

Association suisse pour la conservation des œuvres graphiques et manuscrites www.sigegs.ch

www.sigegs.ch

Instituts de Recherche

Le Fonds national suisse pour la Recherche scientifique (FNS) est la principale institution d'encouragement de la recherche en Suisse. Sur mandat de la Confédération, il encourage toutes les disciplines scientifiques, de la philosophie à la biologie, des nanosciences à la médecine.

Il soutient chaque année environ 8'500 chercheuses et chercheurs. L'activité centrale du FNS consiste à évaluer les requêtes de projets. Par son allocation compétitive de fonds publics, le FNS contribue à une recherche suisse de haute qualité. Le FNS a été créé en 1952 sous forme de fondation de droit privé afin de garantir la nécessaire indépendance de la recherche. Sur mandat de la Confédération, il encourage la recherche fondamentale dans toutes les disciplines scientifiques, de l'histoire aux sciences de l'ingénieur, en passant par la médecine. En collaboration avec des hautes écoles et d'autres partenaires, le FNS s'engage pour que la recherche scientifique suisse se développe dans les meilleures conditions et aussi en collaboration internationale. Il donne une priorité à l'encouragement de la relève scientifique. Il contribue ainsi à financer des projets de recherche en archéologie, ce qui n'est pas possible dans les cantons du fait d'une législation uniquement centrée sur l'archéologie préventive. www.snf.ch

ViaStoria Centre pour l'histoire du trafic : La recherche, le conseil et l'information sont les trois domaines d'activité principaux de ViaStoria. Outre le programme touristique Itinéraires culturels en Suisse et le projet de recherche et de publication «Histoire du trafic en Suisse», un savoir-faire spécifique permet à ViaStoria de proposer une offre de conseil étendue pour la mise en œuvre de l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) et la remise en état de voies de communication historiques dans les règles de l'art. Par ailleurs, ViaStoria élabore des dossiers didactiques accompagnant ces champs d'activité et élabore son propre programme d'excursions. ViaStoria édite diverses publications en relation avec ces activités. Ce centre de recherche est soutenu par une association de soutien ainsi que par sa propre fondation. www.viastoria.ch.

1.3.A Organismes de droit privé œuvrant dans le secteur du patrimoine culturel intervenant (ou qui ont une responsabilité) dans la prise de décision et l'élaboration des politiques.

Oui

Nom de l'organisation:

Fondation Pro Patria

Adresse:

Clausiusstrasse 45

Code postal:

8006

Ville:

Zürich

Pays:

Suisse

Site web:

www.propatria.ch

E-mail:

mail@propatria.ch

Autre (veuillez spécifier):

encouragement de projets culturels et sociaux

Nombre approximatif

9

d'employés : :

Nom de l'organisation:

Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP)

Adresse:

Schwarzenburgstrasse 11

Code postal:

3007

Ville:

Bern

Pays:

Suisse

Site web:

www.sl-fp.ch

E-mail:

info@sl-fp.ch

Type d'activité des membres: Gestion des paysages

Autre (veuillez spécifier):

Tourisme

Nom de l'organisation:

ProSpect GmbH

Adresse:

Mühlemattstrasse 54

Code postal:

5000

Ville: Aarau
Pays: Suisse
Site web: www.pro-spect.ch
E-mail: info@pro-spect.ch
Type d'activité des membres: Archéologie
 Conservation architecturale
Autre (veuillez spécifier): Communication

Nom de l'organisation:

Archéodunum SA

Adresse: En Crausaz
Code postal: 1124
Ville: Goillon
Pays: Suisse
Site web: www.archeodunum.ch
E-mail: info@archeodunum.ch
Type d'activité des membres: Archéologie

Nom de l'organisation:

AAM Atelier d'archéologie médiévale SA

Adresse: Place du 14 Avril 1
Code postal: 1510
Ville: Moudon
Pays: Suisse
E-mail: aamsa@bluewin.ch
Type d'activité des membres: Archéologie
 Conservation architecturale
Autre (veuillez spécifier): Dendrochronologie

Nom de l'organisation:

ARIA - Investigations archéologiques SA

Adresse: Rue de Loèche 11, 1950 Sion
Code postal: 1950
Ville: Sion
Pays: Suisse
Site web: www.aria-sa.ch
E-mail: aria@aria-sa.ch
Type d'activité des membres: Archéologie
Autre (veuillez spécifier): Information et communication

Nom de l'organisation:

Bureau d'archéologie TERA Sarl

Adresse: Rue Pré-Fleuri 12 CP 1346 Ch-1950 Sion
Code postal: 1950
Ville: Sion
Pays: Suisse
Site web: www.terasarl.ch
E-mail: info@terasarl.ch
Type d'activité des membres: Archéologie

Nom de l'organisation:

archéo développement Sarl

Adresse: Longe-Coca 2
Code postal: 2016
Ville: Cortaillod

Pays: Suisse
Site web: www.archeodeveloppement.ch
E-mail: info@archeodeveloppement.ch
Type d'activité des membres: Archéologie
Autre (veuillez spécifier): Archéologie subaquatique

Nom de l'organisation:
 ArcheoTech SA
Adresse: Chemin des Croisettes 23
Code postal: 1066
Ville: Epalinges
Pays: Suisse
Site web: www.archeotech.ch
E-mail: info@archeotech.ch
Type d'activité des membres: Archéologie
 Conservation architecturale
Autre (veuillez spécifier): Information et communication

Nom de l'organisation:
 Atelier Berti / Kohler & Wyss
Adresse: Neumarkt 8
Code postal: 8001
Ville: Zürich
Pays: Suisse
Site web: www.altbauarch.ch
E-mail: info@altbauarch.ch
Type d'activité des membres: Archéologie
 Conservation architecturale

Nom de l'organisation:
 IGA Archäologie Konservierung
Adresse: Giesshübelstrasse 62i
Code postal: 8045
Ville: Zürich
Pays: Suisse
Type d'activité des membres: Archéologie
 Conservation architecturale

Nom de l'organisation:
 ArchaeoConcept Sàrl
Adresse: Rue du Stand 21
Code postal: 2502
Ville: Bienne
Pays: Suisse
Site web: www.archaeoconcept.com
E-mail: info@archaeoconcept.com
Type d'activité des membres: Archéologie
Autre (veuillez spécifier): Gestion de projets

▼ 1.3 Commentaire

[Commentary \(click to collaps\)](#)

Approche intégrée

1.3 Organismes de droit privé

Organismes d'utilité publique sous forme de fondations

La plupart des organisations bénévoles et d'utilité publique sont constituées soit en association (voir 1.2 et 1.4), soit en fondation.

Les fondations sont des sociétés définies par l'affectation de biens en faveur d'un but spécial. Elles sont constituées par un acte authentique ou par disposition pour cause de mort. Elles sont placées sous la surveillance de la collectivité publique (Confédération, canton, commune) dont elles relèvent par leur but. L'autorité de surveillance pourvoit à ce que les biens des fondations soient employés conformément à leur destination. La surveillance fédérale des fondations d'utilité publique est exercée par le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (DFI). Les activités principales de l'autorité de surveillance sont l'examen préalable des projets de la fondation (facultatif), la prise en charge de fondations, le contrôle annuel des comptes, la modification des statuts et la dissolution. La surveillance fédérale des fondations s'occupe uniquement des fondations dites classiques ou usuelles. Elle n'est pas compétente pour les fondations de prévoyance, de famille ou d'Eglise, qui connaissent un régime juridique séparé. La forme juridique des fondations est réglée aux art. 80 ss. du Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC, RS 210).

Version Internet du répertoire des fondations :

www.edi.admin.ch/esv/00475/00698/index.html?lang=fr

Fondation Pro Patria: La fondation Pro Patria est issue du Comité de la fête nationale, fondé en 1909. La collecte annuelle de trois millions de francs provient de la vente du vénérable insigne du Premier Août et des timbres-poste Pro Patria, toujours très demandés. Des milliers de collaboratrices et de collaborateurs bénévoles s'engagent pour les collectes dans toutes les régions du pays. Les fonds dégagés sont surtout destinés à l'encouragement de projets en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel, mais aussi des fins sociales. La fondation Pro Patria n'est pas subventionnée par les pouvoirs publics. C'est une œuvre d'intérêt général du peuple suisse. www.propatria.ch

Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP): La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) a été créée en 1970 par Pro Natura, la Ligue suisse pour le patrimoine national (Patrimoine suisse), l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN), le Club alpin suisse (CAS) et la Fédération suisse du tourisme. Elle a un caractère d'utilité publique et ne poursuit pas de buts commerciaux. Elle s'efforce de conserver, d'entretenir et de revaloriser le paysage digne de protection en Suisse. A cet effet, elle préserve et promeut les valeurs naturelles et culturelles du paysage, et là où c'est possible, cherche à les rétablir. www.sl-fp.ch

Entreprises

Patrimoine bâti: De nombreuses entreprises de construction sont spécialisées dans la conservation des monuments et disposent de l'expérience adéquate, mais le droit suisse ne connaît pas de procédure de qualification réglementée qui serait nécessaire pour travailler en conservation des monuments. Les travaux de restauration ou les études sur telle ou telle stratégie d'intervention (élaboration de systèmes de restauration et d'assainissement, etc.) sont fréquemment confiés à des experts indépendants (restaurateurs, historiens de l'art, archéologues, etc.) qui gèrent leur propre entreprise. On ne dispose pas d'indications détaillées sur le nombre d'entreprises privées travaillant dans le domaine du patrimoine bâti. Branchenregister für Handwerks- und Gewerbebetriebe (Registre des entreprises d'artisanat, en allemand seulement, sans garantie d'exhaustivité) www.handwerk.ch

Archéologie: Les travaux archéologiques, de la fouille et leur traitement jusqu'à la publication et l'archivage sont en principe entrepris par les agences gouvernementales cantonales. De ce fait, il n'existe qu'un nombre restreint d'entreprises privées s'occupant d'archéologie en Suisse.

Entreprises de fouille, documentation et publication:

Archeodunum: entreprise de fouille, travaillant en Suisse en particulier dans le canton de Vaud (toutes périodes).

AAM Atelier d'archéologie médiévale : entreprise de fouille travaillant en particulier sur

les sites médiévaux. A également un bureau de dendrochronologie.

ARIA, Investigations archéologiques: entreprise de fouille, travaillant en particulier dans le canton du Valais (périodes pré- et protohistoriques)

TERA Sàrl: entreprise de fouille, travaillant en particulier dans le canton du Valais (périodes après 100 BC)

ProSpect GmbH: entreprise de prospection, fouille, communication et de conseil dans la gestion des projets, travaillant en particulier en Suisse allemande.

archéodéveloppement Sàrl: entreprise de fouilles subaquatiques et techniques de communication, en particulier dans le canton de Neuchâtel

ArcheoTech SA: entreprise de fouilles et techniques de communication (plutôt archéologie historique)

Atelier Berti, Kohler & Wyss: entreprise d'archéologie et conservation architecturale (archéologie historique en particulier en Suisse allemande - Zurich)

IGA Archäologie Konservierung: entreprise d'archéologie, conservation architecturale (en Suisse allemande)

Entreprises de conseil et de gestion de projets

ProSpect GmbH: en plus de travaux de prospection et de fouille, l'entreprise donne des conseils dans la gestion et dans la mise en place de projets archéologiques, en particulier en suisse allemande

ArchaeoConcept Sàrl: entreprise de conseil, analyse et gestion de projets archéologiques.

1.4.A Législations règlementant les activités menées par des organisme bénévoles/ ONG en matière de patrimoine.

Oui

1.4.B Principaux organismes bénévoles/ ONG intervenant dans le domaine du patrimoine.

Nom de l'organisation:

Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS)

Adresse: Pavillonweg 2

Code postal: 3012

Ville: Bern

Pays: Suisse

Site web: www.gsk.ch

E-mail: gsk@gsk.ch

Type d'organisation: ONG

Association

Type d'activité des Archéologie

membres: Conservation architecturale

Conservation (objets/oeuvres d'art)

Publications

Histoire de l'Art

Information et Communication

Nom de l'organisation:

Patrimoine suisse

Adresse: Villa Patumbah Zollikerstr. 128 Zürich

Code postal: 8008

Ville: Zürich

Pays: Suisse

Site web: www.heimatschutz.ch

E-mail: info@heimatschutz

Type d'organisation: ONG
 Information et Communication
 Droit de recours

Nom de l'organisation:
 Archéologie Suisse (AS)
Adresse: Petersgraben 51 Case postale 116
Code postal: 4003
Ville: Basel
Pays: Suisse
Site web: www.archaeologie-schweiz.ch
E-mail: info@archaeologie-schweiz.ch
Type d'organisation: ONG
 Association
Type d'activité des membres: Archéologie
 Droit de recours
 Information et Communication
 Publications

Nom de l'organisation:
 Domus Antiqua Helvetica
Adresse: Postfach 5246
Code postal: 8050
Ville: Zürich
Pays: Suisse
Site web: www.domusantiqua.ch
E-mail: sekretariat@domusantiqua.ch
Type d'organisation: ONG
 Association
Type d'activité des membres: Conservation architecturale
 Gestion du patrimoine

Nom de l'organisation:
 Association suisse
Adresse: Blochmonterstrasse 22
Code postal: 4054
Ville: Basel
Pays: Suisse
Site web: www.burgenverein.ch
E-mail: info@burgenverein.ch
Type d'organisation: ONG
 Association
Type d'activité des membres: Archéologie
 Conservation architecturale
 Histoire de l'Art
 Publications

Nom de l'organisation:
 Archaeotourism2012
Adresse: Rue du Stand 21
Code postal: 2501
Ville: Biel/Bienne
Pays: Suisse
Site web: www.archaeotourism2012.ch
E-mail: info@archaeotourism2012.ch

Type d'organisation: ONG
 Association
Type d'activité des membres: Archéologie
 Toursime
 Information et Communication

Nom de l'organisation:
 ExperimentA – association pour l'archéologie expérimentale
Adresse:
 c/o Abteilung für Ur- und Frühgeschichte Karl Schmid-Strasse 4
Code postal: 8006
Ville: Zürich
Pays: Suisse
Site web: www.experimentarch.ch
E-mail: info@experimentarch.ch
Type d'organisation: ONG
 Association
Type d'activité des membres: Archéologie
 Archéologie expérimentale
 Information et Communication

Nom de l'organisation:
 Groupe de travail pour l'Archéologie Expérimentale en Suisse GAES
Pays: Suisse
Type d'organisation: ONG
Type d'activité des membres: Archéologie
 Archéologie expérimentale

Nom de l'organisation:
 Société suisse pour la recherche sur le quaternaire CH-QUAT
Pays: Suisse
Site web: www.ch-quat.ch
Type d'organisation: ONG
 Association
Type d'activité des membres: Archéologie
 Environnement quaternaire
 Climat quaternaire

Nom de l'organisation:
 Union des chemins de fer historiques de Suisse
Adresse: c/o Hugo Wenger Etzelstrasse 3
Code postal: 8635
Ville: Dürnten
Pays: Suisse
Site web: www.hech.ch
E-mail: info@hech.ch
Type d'organisation: ONG
Type d'activité des membres: Conservation (objets/oeuvres d'art)
 Musées
 Patrimoine industriel
 Information et Communication

Nom de l'organisation:

Société suisse d'histoire des mines (SSHM)

Adresse:

aturhistorisches Museum André Puschnig Augustinergasse 2

Code postal:

4001

Ville:

Basel

Pays:

Suisse

Site web:

www.sghb.ch

E-mail:

Andre.Puschnig@bs.ch

Type d'organisation:

ONG

Type d'activité des membres:

Archéologie

Conservation architecturale

Patrimoine industriel

Publications

Information et Communication

Nom de l'organisation:

Association suisse d'histoire de la technique et du patrimoine industriel

Adresse:

Postfach 2408

Code postal:

8401

Ville:

Winterthur

Pays:

Suisse

Site web:

www.sgti.ch

E-mail:

info@sgti.ch

Type d'organisation:

ONG

Information et Communication

Inventaire

Nom de l'organisation:

Animarc

Ville:

Lausanne

Pays:

Suisse

Site web:

www.animarc.ch

E-mail:

info@animarc.ch

Type d'organisation:

ONG

Type d'activité des membres:

Archéologie

▼ **1.4 Commentaire****Commentary (click to collaps)****Approche intégrée****1.4 Organisations bénévoles et d'utilité publique / ONG**

La plupart des organisations bénévoles et d'utilité publique sont constituées soit en association, soit en fondation (voir 1.3).

Collaboration des institutions officielles avec les organisations non gouvernementales

En Suisse, de nombreuses organisations non gouvernementales actives dans le domaine du patrimoine culturel jouent un rôle important en assumant des tâches de sensibilisation du public, de recherche et de formation continue des spécialistes, et en collaborant avec les institutions publiques. Consultation lors d'études droit de recours des associations.

Certaines organisations ont le droit de faire recours lors de procédures de planification (en particulier pour les permis de construire). Ce droit est accordé aux organisations nationales vouées à la protection de la nature, à la défense du patrimoine, à la conservation des monuments ou à d'autres buts voisins, purement moraux, et qui existent depuis au moins dix ans, pour autant que le recours de dernière instance au Conseil fédéral ou le recours de droit administratif au Tribunal fédéral soient admis contre des dispositions cantonales ou des dispositions prises par des autorités fédérales. Le Conseil fédéral désigne les organisations habilitées à recourir (ordonnance relative à la désignation des organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de l'environnement ainsi que de la protection de la nature et du paysage [ODO, RS 814.076]). Le droit de recours peut aussi être accordé à d'autres organisations qui le font valoir dans une procédure de pourvoi. Toutes ces organisations sont également habilitées à saisir les voies de droit du droit cantonal et à faire valoir leurs oppositions et prétentions concernant une expropriation (Lex).

Lors de grands projets, notamment dans le domaine des infrastructures, ces organisations sont donc impliquées dès la phase d'études, où elles s'efforcent de trouver des solutions viables avec le concours de tous les participants, en particulier les services spécialisés de la Confédération et des cantons. La prise en compte précoce de tous les intérêts en présence est très efficace, car elle garantit d'emblée que les projets seront admissibles; elle évite des études inutiles et des procédures longues et juridiquement compliquées.

En Suisse, de nombreuses organisations non gouvernementales actives dans le domaine du patrimoine culturel jouent un rôle important en assumant des tâches de sensibilisation du public, de recherche et de formation continue des spécialistes, et en collaborant avec les institutions publiques. Consultation lors d'études droit de recours des associations:

Associations et sociétés:

Patrimoine suisse (anciennement Ligue suisse du patrimoine national, LSP): Patrimoine suisse est la première organisation suisse sans but lucratif du domaine de la culture architecturale. Fondée en 1905, elle compte 17'000 membres et chapeaute 25 sections cantonales. Elle s'engage pour préserver de la démolition des monuments historiques de différentes époques, mais encourage aussi une architecture moderne de qualité dans le cadre des nouveaux projets. Par ses publications, Patrimoine suisse informe la population sur les trésors de l'architecture suisse. L'association décerne chaque année le Prix Wakker à une commune pour récompense de ses prestations exemplaires en matière de développement urbain. Par la vente de l'Ecu d'or, elle soutient depuis des décennies des projets phares en matière de protection du patrimoine et de la nature:

www.heimatschutz.ch

Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS): La Suisse compte une quantité et une variété exceptionnelles de témoins architecturaux, qui vont de l'Antiquité à nos jours. Etudier ce patrimoine et le rendre accessible à un large public est la vocation principale de la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS). La SHAS poursuit une activité journalistique nourrie et est l'éditrice de nombreuses publications : www.gsk.ch

Pour le domaine de l'**archéologie**, les associations et fondations suivantes jouent un rôle important:

Archéologie Suisse (AS): (anciennement Société suisse de préhistoire et d'archéologie, SSPA). L'association fut fondée en 1907 en tant que «Société suisse de préhistoire». Elle devint la «Société suisse de préhistoire et d'archéologie» au milieu des années soixante. Depuis 2006, elle se nomme «Archéologie Suisse». Les objectifs d'Archéologie Suisse sont de faire mieux connaître l'archéologie à toutes les personnes intéressées et de contribuer à la recherche archéologique en Suisse. L'association compte environ 2000 membres de toutes les régions linguistiques de Suisse, deux tiers sont des amateurs intéressés à l'archéologie, un tiers sont des professionnels. Archéologie Suisse dispose d'un droit de recours selon la loi sur la protection de la nature et du paysage et peut intervenir dans les questions liées à l'aménagement du territoire et à la sauvegarde du patrimoine archéologique. Archéologie Suisse www.archaeologie-schweiz.ch

Association suisse "Châteaux forts" s'intéresse à la culture médiévale et soutient la recherche sur les châteaux forts, églises et sites d'habitat médiévaux en Suisse. Fondé en 1927, la plupart des 1200 membres sont des amateurs intéressés au Moyen Age, mais il y a aussi des spécialistes de l'archéologie, du patrimoine architectural, d'histoire, d'histoire de l'art et d'autres domaines proches. www.burgenverein.ch

Archaeotourism2012: L'association de soutien, fondé en 2012, entreprend toutes les

actions qui sont nécessaires à la promotion de la collaboration entre acteurs de l'archéologie et du tourisme, en particulier en ce qui concerne la préparation de colloques et de publications. www.archaeotourism2012.ch

ExperimentA – association pour l'archéologie expérimentale: Son but est de maîtriser les techniques de production préhistoriques par l'expérimentation afin de mieux répondre aux questionnements de la recherche archéologique et de rendre l'archéologie préhistorique plus compréhensible pour le public intéressé. www.experimentarch.ch

Animarc : Le but de la société est de faire partager les connaissances des archéologues et des experts au grand public par un biais ludique et des présentations vivantes. www.animarc.ch

Groupe de travail pour l'Archéologie Expérimentale en Suisse GAES: Association fondée en 1998 pour le soutien de l'archéologie expérimentale, le GAES encourage la collaboration et l'échange d'informations entre les personnes qui pratiquent activement et/ou celles qui y portent un intérêt particulier. Le GAES soigne également les contacts avec des associations pratiquant l'archéologie expérimentale à l'étranger. Ses membres travaillent dans les milieux des musées et de la médiation, certains sont archéologues ou autrement engagés dans le domaine de la recherche. Ils réalisent des expériences archéologiques, pratiquent la reconstruction d'objets et fabriquent des répliques. Ils partagent leur savoir manuel et technique lors de démonstrations publiques dans des musées, des écoles ainsi que dans le cadre de cours pratiques et autres événements. www.aeas-gaes.ch

Société suisse pour la recherche sur le quaternaire CH-QUAT: L'ancienne Commission suisse pour la recherche sur le Quaternaire (CSQ, active de 1987 à 2009), s'est transformée en une société ouverte à toute personne ou organisme intéressé, nommée CH-QUAT. CH-QUAT se veut une plateforme interdisciplinaire pour les chercheurs et praticiens qui s'intéressent au Quaternaire, en particulier aux relations Homme - Environnement - Climat. Cette société nouvellement fondée se donne pour objectif d'établir à l'échelle de la Suisse des réseaux scientifiques interdisciplinaires. Elle doit, en collaboration avec l'Académie suisse des sciences naturelles (scnat) favoriser le dialogue entre science, pratique et société, nouer les contacts avec les sociétés scientifiques en Suisse et à l'étranger, ainsi que soutenir la relève scientifique. www.ch-quat.ch

Société suisse d'histoire des mines (SSHM): La Société suisse d'histoire des mines, fondé en 1978 se doit de soutenir et encourager la recherche dans le domaine de l'histoire minière en Suisse. Elle sert d'intermédiaire entre professionnels et personnes intéressées aux sciences minières. Elle organise des colloques, conférences et excursions et elle produit sa propre publication Minaria Helvetica.

Au niveau local:

Notons en particulier le **Réseau Lac de Bienne** (Verein Netzwerk Bielersee) qui est le résultat de la réunion en 2007 de l'Association des Amis du Lac de Bienne (AAB) et de la Société pour la protection des rives du lac de Bienne (SPR). La nouvelle organisation de protection du paysage et de la culture de la région vise à lutter en commun pour la sauvegarde et la revalorisation de l'espace vital de la région du lac de Bienne.

www.netzwerkbielersee.ch

Archäologischer Verein Luzern www.da.lu.ch

ArchéoNE, Association des amis du Laténium et de l'archéologie neuchâteloise www2.unine.ch/ia

Association des amis de l'archéologie, Fribourg www.amisarcheologie.ch

Association des amis du musée romain de Vallon www.pro-vallon.ch

Associazione Archeologica Ticinese (AAT) www.archeologica.ch

Basler Zirkel für Ur- und Frühgeschichte www.basler-zirkel.ch

Berner Zirkel für Ur- und Frühgeschichte www.berner-zirkel.ch

Cercle d'archéologie jurassienne www.sje.ch

Cercle genevois d'archéologie www.ge.ch

Cercle vaudois d'archéologie www.svha-vd.ch

Munzagesellschaft Liestal www.villamunzach.ch

Pro Augusta Raurica www.augustaurica.ch

Pro Aventico www.aventicum.org

Pro Iuliomago www.sh.ch (PDF-Dokument)

Pro Lousonna www.unil.ch

Pro Novioduno www.pronovioduno.ch

Pro Octoduro www.martigny.ch

Pro Urba pro-urba.orbe.ch

Pro Vindonissa www.provindonissa.ch

Pro Vistiliaco www.provistiliaco.ch

Pro Petinesca www.propetinesca.ch

Pro Brenodor

Ur.kultour www.urkultour.ch

RAMHA - Recherches archéologiques du mur (dit) d'Hannibal www.ramha.ch

Societad Engiadinaisa da Scienzas natürelas (SESN) www.scnat.ch

Tatort Vergangenheit www.tatort-vergangenheit.ch

Vereinigung für Zuger Ur- und Frühgeschichte www.urgeschichte.ch

Zürcher Zirkel für Ur- und Frühgeschichte www.zuercher-zirkel.ch

Pour le **patrimoine architectural**, on peut nommer en particulier les associations suivantes :

Domus Antiqua Helvetica: Association suisse des propriétaires de demeures anciennes ou de maisons revêtant une valeur historique, culturelle ou architecturale particulière. L'association promeut la conservation de demeures revêtant un caractère historique. Elle donne des conseils quant à la législation, au droit en vigueur et aux aspects d'assurances et rédige des prises de position politiques à ces sujets. Elle a été fondée en 1984 à Berne. Elle est membre de Europa Nostra et de l'Union des Associations européennes des demeures historiques. www.domusantiqua.ch

Union des chemins de fer historiques de Suisse: HECH est une association à but non lucratif visant la préservation et la promotion des musées vivants de chemins de fer, funiculaires et tramways historiques suisses. Elle s'engage à faire reconnaître l'engagement de ses membres comme une activité culturelle de préservation du patrimoine industriel et technique et à le considérer comme tel. www.hech.ch

Association suisse d'histoire de la technique et du patrimoine industriel: Créée en 1983 par la réunion du Groupe de travail pour la compréhension des techniques et de l'association suisse d'histoire de la technique. Elle soutient tous les efforts apportant une compréhension pour l'histoire de la technique et du patrimoine industriel. Elle compte environ 400 membres. Elle a mis en place un inventaire du patrimoine industriel et avec **Patrimoine Suisse**, elle a créé une plateforme d'information pour le patrimoine industriel digne de protection ISIS (www.industrie-kultur.ch). Elle organise des colloques, sorties et de nombreuses publications. www.sgti.ch

D'autres associations travaillant au niveau national et qui sont proches de la gestion du patrimoine sont:

Société suisse des traditions populaires (SSTP) www.volkskunde.ch

Institut suisse pour l'étude de l'art www2.unil.ch/isea

Société suisse d'ethnologie (SSE) www.seg-sse.ch/fr/

Société suisse des beaux-arts www.kunstverein.ch

▼ 1.5.A Réseaux formels de coopération en matière de patrimoine.

Oui

Approche intégrée

Patrimoine archéologique

▼ 1.5.B Membres appartenant à ces réseaux.

Approche

Approche intégrée

Gouvernement

ONG

Universités

Autorités régionales

Musées

Associations professionnelles
Sociétés privées

Patrimoine archéologique

Gouvernement
Agence gouvernementale
ONG
Universités
Musées
Associations professionnelles
Sociétés privées

▼ 1.5 Commentaire

▼ 1.6.A Organismes nationaux de formation

Oui

Nom de l'organisation:

Ecole polytechnique fédérale de Zurich

Adresse:

Hauptgebäude Rämistrasse 101

Code postal:

8092

Ville:

Zürich

Pays:

Suisse

Site web:

<http://www.ethz.ch>

Responsibility:

Patrimoine architectural
Patrimoine paysager

Type d'organisation:

Organisme public

Rôle principal:

Dispensant une formation

Nom de l'organisation:

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne Faculté de l'environnement naturel / architectural et construit ENAC

Adresse:

Faculté Environnement Naturel, Architectural et Construit GC A2 392 (Bâtiment GC)
Station 18

Code postal:

1015

Ville:

Lausanne

Pays:

Suisse

Site web:

www.epfl.ch

E-mail:

secretariat.enac@epfl.ch

Nombre approximatif des membres de

65

l'organisation ::

Responsibility:

Approche intégrée

Type d'organisation:

Organisme public

Rôle principal:

Dispensant une formation

Nom de l'organisation:

Université de Zurich

Adresse:

Hauptgebäude Rämistrasse 71

Code postal:

8006

Ville:

Zürich

Pays:

Suisse

Site web: www.unizh.ch
Responsibility: Patrimoine archéologique
Type d'organisation: Organisme public
Rôle principal: Dispensant une formation

Nom de l'organisation:

Institut für Denkmalpflege und Bauforschung

Adresse: Wolfgang-Pauli-Strasse 27 HIT H 43**Code postal:** 8093**Ville:** Zürich Höggerberg**Pays:** Suisse**Site web:** http://www.idb.arch.ethz.ch**E-mail:** bitterli@idb.arch.ethz.ch**Nombre approximatif des membres de** 15**l'organisation ::****Responsibility:** Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

Type d'organisation: Organisme public**Rôle principal:** Dispensant une formation**Nom de l'organisation:**

Université de Bâle

Adresse: Petersplatz 1**Code postal:** 4003**Ville:** Basel**Pays:** Suisse**Site web:** www.unibas.ch**Responsibility:** Patrimoine archéologique**Type d'organisation:** Organisme public**Rôle principal:** Dispensant une formation**Nom de l'organisation:**

Université de Berne Institut für Archäologische Wissenschaften

Adresse: Länggassstrasse 10**Code postal:** 3012**Ville:** Bern**Pays:** Suisse**Site web:** www.iaw.unibe.ch**Responsibility:** Patrimoine archéologique**Type d'organisation:** Organisme public**Rôle principal:** Dispensant une formation**Nom de l'organisation:**

Université de Fribourg

Adresse: Avenue de l'Europe 20,**Code postal:** 1700**Ville:** Fribourg**Pays:** Suisse**Site web:** www.unifr.ch**Responsibility:** Patrimoine archéologique**Type d'organisation:** Organisme public**Rôle principal:** Dispensant une formation**Nom de l'organisation:**

Université de Neuchâtel

Adresse: Avenue du Premier-Mars 26
Code postal: 2000
Ville: Neuchâtel
Pays: Suisse
Site web: www.unine.ch
Responsibility: Patrimoine archéologique
Type d'organisation: Organisme public
Rôle principal: Dispensant une formation

Nom de l'organisation:
 Université de Lausanne
Adresse: Quartier UNIL-Sorge, Université de Lausanne
Code postal: 1015
Ville: Lausanne
Pays: Suisse
Site web: www.unil.ch
Responsibility: Patrimoine archéologique
Rôle principal: Dispensant une formation

Nom de l'organisation:
 Université de Genève
Adresse: Rue du Général- Dufour 24
Code postal: 1211
Ville: Genève
Pays: Suisse
Site web: www.unige.ch
Responsibility: Patrimoine archéologique
Rôle principal: Dispensant une formation

Nom de l'organisation:
 Université de la Suisse italienne / Académie d'architecture [Università della Svizzera italiana]
Adresse: Largo Bernasconi 2
Code postal: 6850
Ville: Mendrisio
Pays: Suisse
Site web: www.arc.usi.ch/
E-mail: info.arc@usi.ch
Responsibility: Patrimoine architectural
Type d'organisation: Organisme public
Rôle principal: Dispensant une formation

Nom de l'organisation:
 Swiss Conservation-Restoration Campus (CRC)
Adresse: Esther Maurer Fellerstrasse 11
Code postal: 3027
Ville: Bern
Pays: Suisse
Site web: www.swiss-crc.ch
E-mail: esther.maurer@hkb.bfh.ch
Responsibility: Approche intégrée
Type d'organisation: Organisme public
Rôle principal: Dispensant une formation

Nom de l'organisation:

Association suisse du personnel technique des fouilles archéologiques (ASTFA)

Adresse:

Shona Cox Ausgrabungen Kaiseraugst Poststrasse 1

Code postal:

4302

Ville:

Augst

Pays:

Suisse

Site web:

www.vatg.ch/formation

Responsibility:

Patrimoine archéologique

Type d'organisation:

ONG

Autre (veuillez spécifier):

Association

Rôle principal:

Dispensant une formation

▼ 1.6 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

1.6 Organismes de formation

La plupart des spécialistes du patrimoine naturel et culturel qui travaillent pour les autorités et les institutions suisses sont détenteurs d'un diplôme universitaire les habilitant à faire métier de la conservation des monuments (architecture - ingénierie - archéologie - etc.). En Suisse, les établissements de formation à la conservation des monuments sont les deux Ecoles polytechniques fédérales (EPF) de Zurich et Lausanne ainsi que les universités de Zurich, Bâle, Berne, Fribourg, Neuchâtel, Lausanne, Genève et Mendrisio. Tous ces établissements proposent des programmes de formation et de perfectionnement ainsi que des spécialisations (bachelor, master, mémoires, post-doctorat, thèse d'habilitation, filières postgrades, etc.) dans les domaines scientifiques de la protection de la nature et du paysage, et se livrent aux recherches scientifiques correspondantes. L'Institut für Denkmalpflege und Bauforschung de l'EPF de Zurich se consacre spécialement aux questions de conservation des monuments, aux recherches sur la construction et à l'archéologie architecturale. Il gère également le Kompetenzverbund Konservierung. La plupart des universités suisses ont des chaires d'archéologie, qui font non seulement de la recherche, mais exercent toutes les activités pratiques (fouilles, prospection, archéologie subaquatique, etc.).

De nombreuses Hautes écoles spécialisées (HES de Suisse orientale, Suisse du nord-ouest, Zurich, Berne, Suisse occidentale, Suisse italienne) offrent également des filières, des études postgrades et des cours de formation continue dans la plupart des domaines concernant le patrimoine naturel et culturel.

Dans différentes disciplines (textiles, architecture et décoration d'intérieur, peinture et sculpture, graphisme, manuscrits et photographie, matériaux modernes et médias, archéologie, ethnographie, objets scientifiques, surfaces architecturales), la Fondation Abbegg (Riggisberg), la Haute école des arts de Berne (HEAB), la Haute école d'arts appliqués (HEAA-Arc) de Neuchâtel et la Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI), à Lugano, proposent une formation de restaurateur/conservateur (Master/Bachelor of Arts AUS en conservation/restauration). Ces institutions sont réunies sous la dénomination Swiss Conservation-Restauration Campus.

L'OFC offre en outre des bourses annuelles pour des cours de perfectionnement au Centro europeo di Venezia per i mestieri della conservazione del patrimonio architettonico à San Servolo (Italie).

Les compétences pratiques sont acquises au cours de stages et volontariats (obligatoires dans certaines filières) dans le domaine de la conservation des monuments ou de l'archéologie.

En Suisse, le système de l'apprentissage professionnel dit «dual» offre de nombreuses possibilités d'apprendre des métiers manuels très demandés dans la conservation du patrimoine culturel d'acquérir des qualifications spéciales en artisanat traditionnel ou en

artisanat d'art. Il est actuellement question d'encourager particulièrement la formation et le perfectionnement dans ces deux derniers domaines.

La formation des techniciens de fouilles est particulière dans ce domaine: Elle est prise en charge par l'Association suisse du personnel technique des fouilles archéologiques (ASTFA) en collaboration directe avec la Conférence suisse des archéologues cantonaux (CSAC). L'association organise des cours de formation et de perfectionnement en cycles de trois ans en général, dans tous les domaines importants qui touchent aux activités de terrain. La participation à l'ensemble des cours est aussi la meilleure préparation à l'examen professionnel qui débouche sur l'obtention du « Brevet fédéral de technicien de fouilles archéologiques ».

Vu leur formation reconnue, les spécialistes suisses peuvent également profiter de nombreuses possibilités de se perfectionner à l'étranger (cours de l'ICCROM, par exemple).

Ecole polytechnique fédérale de Zurich www.ethz.ch

Institut für Denkmalpflege und Bauforschung www.idb.arch.ethz.ch

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne www.epfl.ch

Université de Zurich (www.unizh.ch): A l'Université de Zürich, il existe deux instituts enseignant l'archéologie: Archäologischen Institut (www.archinst.uzh.ch) et l'Abteilung Ur- und Frühgeschichte / Prähistorische Archäologie (www.prehist.uzh.ch).

Université de Bâle (www.unibas.ch): A l'Université de Bâle, deux départements dispensent des cours en archéologie menant à des masters: le département Altertumswissenschaften (daw.philhist.unibas.ch) et l'Institut Integrative Prähistorische und Naturwissenschaftliche Archäologie (IPNA) (ipna.unibas.ch)

Université de Berne (www.unibe.ch): L'Institut für Archäologische Wissenschaften (www.iaw.unibe.ch) regroupe aussi bien l'archéologie pré- et protohistorique, l'archéologie des provinces romaines que l'archéologie méditerranéennes et du Proche-Orient.

Université de Fribourg (www.unifr.ch) L'archéologie y est enseignée dans le département des Sciences historiques (Archéologie classique: lettres.unifr.ch/fr/hist/histoire-de-l-art-et-archeologie). En outre il y existe des cours d'archéométrie en Faculté des sciences (www.unifr.ch/geoscience/geology/en/research/archaeometry).

Université de Neuchâtel (www.unine.ch): L'archéologie pré et protohistorique et de la Méditerranée antique y est enseignée à l'Institut d'archéologie.

Université de Lausanne (www.unil.ch): L'Institut d'archéologie et des sciences de l'antiquité se charge de l'enseignement de l'archéologie, en particulier des périodes protohistoriques et gallo-romaines (www.unil.ch/iasa).

Université de Genève (www.unige.ch). Le laboratoire d'archéologie préhistorique et anthropologie fait partie de l'Institut Forel (www.unige.ch/forel). Il y a aussi une unité d'archéologie classique (www.unige.ch/lettres/antic/arqueo).

Accademia di Architettura, Università della Svizzera italiana (www.arc.usi.ch). L'enseignement y met un point fort sur le patrimoine architectural.

Swiss Conservation-Restoration Campus (CRC) (www.swiss-crc.ch) réunit les écoles suivantes pour offrir un bachelors ou master en conservation - restauration. Chaque école est spécialisée dans un domaine:

Haute école des arts de Berne (HEAB) (www.hkb.bfh.ch): Architecture, ameublement, peinture et sculpture, livres, graphiques et objets photographiques, matériaux modernes et médias.

Haute école d'arts appliqués (HEAA-Arc) de Neuchâtel (conservation-restauration.he-arc.ch): Objets archéologiques et ethnologiques, objets techniques, scientifiques et horlogers.

Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI) à Lugano (www.supsi.ch/dacd): peintures murales, pierre, stuc et surfaces architecturales.

Fondation Abegg (Riggisberg) (www.abegg-stiftung.ch): Textiles

Association suisse du personnel technique des fouilles archéologiques (ASTFA) (www.vatg.ch/formation). Cours de formation et de perfectionnement en cycles de trois ans dans tous les domaines importants qui touchent aux activités de terrain de l'archéologie en vue de l'obtention du « Brevet fédéral de technicien de fouilles archéologiques ».

Source URL: <http://www.herein-system.eu/fr/organisations-suisse>



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Connaissance et protection - Suisse

Connaissance et protection - Suisse

Pays: Suisse

Hide all

▼ 2.1 Principaux inventaires

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire:

Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse
ISOS

Surface (km2): 1 284

Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: Ouvert

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

2.1.B Architectural heritage

Bâtiments encore largement en état et/ou habitables

- Patrimoine industriel

- Patrimoine militaire

- Patrimoine religieux

- Sites/monuments du 19-20ème siècle

Ensembles architecturaux encore largement en état et / ou habitables

- Patrimoine industriel

- Patrimoine militaire

- Patrimoine religieux

- Sites/monuments du 19-20ème siècle

Patrimoine paysager

▼ 2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi? Oui

A-t-il des conséquences "procédurales" ?: Oui

Si 'Oui', ces conséquences procédurales ont-elles valeur obligatoire ou consultative ?: Obligatoire

Préciser la valeur: protection

▼ 2.1.D Maintenance

Organisation responsible for the maintenance of this inventory:
Office fédéral de la culture

▼ 2.1.E Contenu

De quel type d'inventaire s'agit-il ?: Topographic

Que contiennent les enregistrements?: Dessins
Cartes + échelle des cartes
Photographies
Texte

▼ 2.1.F Utilisation et niveau de détail

Level of detail: Sélectif

Level of location detail: Coordonnées
Données publiées

Quels types d'informations figurent dans cet inventaire?: Détails

Dans quels domaines cet inventaire est-il utilisé ?: Conservation
Protection
Recherche scientifique
Aménagement du territoire

Des publications lui sont-elles associées ?: Oui

▼ 2.1.G Finance

Quel type de financement reçoit-il?: Structurel

Quel est le type de financement utilisé?: Public

▼ 2.1.H Internet

Un accès à internet est-il proposé?: Accès partiel

Name and URL: Web-GIS of the Office for the Environment
<http://www.map.bafu.admin.ch>

Est-il régulièrement mis à jour ?: Not

Les ressources pour le gérer et le mettre à jour

sont-elles suffisantes?:

Hide all

▼ **2.1.A Description de l'inventaire****Nom de l'inventaire:**

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse IVS

Année: 2 010**Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?:** Ouvert▼ **2.1.B Périmètre****Approach (click to collaps)****Patrimoine archéologique****Patrimoine architectural****Patrimoine paysager**▼ **2.1.C Statut juridique****Cet inventaire est-il exigé par la loi?:** Oui**A-t-il des conséquences "procédurales" ?:** Oui**Si 'Oui', ces conséquences procédurales ont-elles valeur obligatoire ou consultative ?:** Obligatoire**Préciser la valeur:** protection▼ **2.1.D Maintenance****Organisation responsible for the maintenance of this inventory:**

Office fédéral de l'environnement

▼ **2.1.E Contenu****De quel type d'inventaire s'agit-il ?:** Topographic**Que contiennent les enregistrements?:** Cartes + échelle des cartes
Texte▼ **2.1.F Utilisation et niveau de détail****Level of detail:** Sélectif**Quels types d'informations figurent dans cet inventaire?:** Révisés

Dans quels domaines cet inventaire est-il utilisé ?: Conservation
Protection
Aménagement du territoire

Des publications lui sont-elles associées ?: Oui

▼ 2.1.G Finance

Quel type de financement reçoit-il ?: Structurel

Quel est le type de financement utilisé ?: Public

▼ 2.1.H Internet

Un accès à internet est-il proposé ?: Accès total

Name and URL: Bundesamt für Kultur BAK
<http://www.isos.ch>

Quel est le statut du site web ?: A jour
SIG prévu

Percentage of the inventory available on the website (%):

Est-il régulièrement mis à jour ?: Périodiquement

Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes ?:

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire:
Inventaire fédéral des paysages / sites et monuments naturels d'importance nationale IFP

Nombre total d'éléments / objets inventoriés: 162

Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé ?: Fermé

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

2.1.B Architectural heritage

Year No.

Bâtiments encore largement en état et/ou habitables	2008	2 500
---	------	-------

Patrimoine paysager

▼ 2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi? Oui

A-t-il des conséquences "procédurales" ?: Non

▼ 2.1.D Maintenance

Organisation responsible for the maintenance of this inventory:
Commission fédérale de la protection des biens culturels
Office fédéral de la protection de la population

▼ 2.1.E Contenu

De quel type d'inventaire s'agit-il ?: Urgence

Que contiennent les enregistrements ?: Cartes + échelle des cartes
Texte
Internet

▼ 2.1.F Utilisation et niveau de détail

Level of detail: Sélectif

Level of location detail: Adresse
Coordonnées
SIG
Données publiées

S'agit-il d'une base de données ?: Non

Dans quels domaines cet inventaire est-il utilisé ?: Protection

Des publications lui sont-elles associées ?: Non

▼ 2.1.G Finance

Quel type de financement reçoit-il ?: Projet

Quel est le type de financement utilisé ?: Public

▼ 2.1.H Internet

Un accès à internet est-il proposé ?: Accès partiel

Name and URL:
Federal Department of Defence Civil Protection and Sport
<http://kqs-gis.admin.ch>

Quel est le statut du site web ?: A jour

Percentage of the inventory available on the website (%): 100

Est-il régulièrement mis à jour ?: Not

Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes ?:

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire: Inventaires cantonaux
Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: Ouvert

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

2.1.B Architectural heritage

No.

Ensembles architecturaux encore largement en état et / ou habitables	2
- Patrimoine industriel	1
- Patrimoine militaire	1
- Patrimoine religieux	2
- Sites/monuments du 19-20ème siècle	1

Patrimoine paysager

▼ 2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi?: Oui
A-t-il des conséquences "procédurales" ?: Oui
Si 'Oui', ces conséquences procédurales ont-elles valeur obligatoire ou consultative ?: Obligatoire
Préciser la valeur: patrimoine mondial de l'UNESCO

▼ 2.1.D Maintenance

Organisation responsible for the maintenance of this inventory:
 Commission suisse pour l'UNESCO

▼ 2.1.E Contenu

De quel type d'inventaire s'agit-il ?: Scientifique
 Topographic
Que contiennent les enregistrements?: Dessins
 Cartes + échelle des cartes
 Photographies

Texte

▼ 2.1.F Utilisation et niveau de détail

Level of detail:	Exhaustif
Level of location detail:	Adresse Coordonnées SIG Données publiées
S'agit-il d'une base de données ?:	Non
Quels types d'informations figurent dans cet inventaire?:	Rédaction
Dans quels domaines cet inventaire est-il utilisé ?:	Intercommunautaire Protection Accès du public Aménagement du territoire
Des publications lui sont-elles associées ?:	Non

▼ 2.1.G Finance

Quel type de financement reçoit-il?:	Structurel
Quel est le type de financement utilisé?:	Public

▼ 2.1.H Internet

Name and URL:	Site UNESCO http://www.unesco.ch/fr/l-unesco-et-la-suisse/sites-du-patrimoine-mondial-en-suisse.html
Quel est le statut du site web?:	A jour
Est-il régulièrement mis à jour ?:	Périodiquement
Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes?:	Oui

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire:	Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire PBC)
Année:	2 008
Nombre total d'éléments / objets inventoriés:	3 080
Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?:	Fermé

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique**Patrimoine architectural****Patrimoine paysager****▼ 2.1.C Statut juridique**

Cet inventaire est-il exigé par la loi?: Oui

A-t-il des conséquences "procédurales" ?: Oui

Si 'Oui', ces conséquences procédurales sont-elles valeur obligatoire ou consultative ?: Obligatoire

Préciser la valeur: protection

▼ 2.1.D Maintenance

Organisation responsible for the maintenance of this inventory:
Office fédéral des routes

▼ 2.1.E Contenu

De quel type d'inventaire s'agit-il ?: Topographic

Que contiennent les enregistrements?: Dessins
Cartes + échelle des cartes
Photographies
Texte

▼ 2.1.F Utilisation et niveau de détail

Level of detail: Sélectif

Level of location detail: Coordonnées
SIG
Données publiées

S'agit-il d'une base de données ?: Non

Quels types d'informations figurent dans cet inventaire?: Détails

Dans quels domaines cet inventaire est-il utilisé ?: Conservation
Protection
Recherche scientifique
Aménagement du territoire

Des publications lui sont-elles associées ?: Non

▼ 2.1.G Finance

Quel type de financement reçoit-il?: Structurel

Quel est le type de financement utilisé?: Public

▼ 2.1.H Internet

Un accès à internet est-il proposé?: Accès total

Name and URL:

Inventar historischer Verkehrswege der Schweiz
<http://www.ivs.admin.ch>

Quel est le statut du site web?: A jour

Est-il régulièrement mis à jour?: Not

Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes?:

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire:

Liste des objets inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

Année: 2 012

Nombre total d'éléments / 11

objets inventoriés:

Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: Fermé

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

Patrimoine paysager

▼ 2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi?: Oui

A-t-il des conséquences "procédurales"?: Oui

Si 'Oui', ces conséquences procédurales ont-elles valeur obligatoire ou consultative?: Obligatoire

Préciser la valeur: dépend du canton

▼ 2.1.D Maintenance

Organisation responsible for the

maintenance of this inventory:

Amt für Archäologie Thurgau [Office cantonal de l'archéologie Thurgovie]
Amt für Denkmalpflege Thurgau [Office des monuments historiques Thurgovie]
Amt für Städtebau (Denkmalpflege) Stadt Zürich [Office de construction (monuments historiques) de la ville de Zurich]
Amt für Städtebau [Office municipal de constructions Winterthur]
Archäologie Baselland [Service archéologique Bâle-Campagne]
Archäologiefachstelle Kanton Uri [Service archéologique cantonal Uri]
Archäologische Bodenforschung Basel-Stadt [Service archéologique Bâle-Ville]
Archäologischer Dienst des Kantons Bern [Service archéologique du canton de Berne]
Archäologischer dienst Graubünden [Service archéologique des Grisons]
Cantons
Denkmalpflege des Kantons Bern [Service des monuments historiques du canton de Berne]
Denkmalpflege des Kantons Luzern [Service des monuments historiques du canton de Lucerne]
Denkmalpflege Kanton Basel-Landschaft [Service des monuments historiques canton Bâle-Campagne]
Denkmalpflege Kanton Nidwalden [Service des monuments historiques canton Nidwalden]
Denkmalpflege Kanton St.Gallen [Service des monuments historiques du canton de St. Gall]
Denkmalpflege Schaffhausen [Service des monuments historiques cantonal Schaffhouse]
Denkmalpflege Stadt Bern [Monuments historiques ville de Berne]
Fachstelle Denkmalpflege Appenzell Ausserrhoden [Office des monuments historiques AR]
Fachstelle für Archäologie Kanton Nidwalden [Office cantonal d'Archéologie Nidwald]
Fachstelle für Denkmalpflege und Ortsbildschutz [Office des monuments historiques canton de Glaris]
Fachstelle für Kultur- und Denkmalpflege [Office cantonal pour le patrimoine culturel Obwald]
Kantonale Denkmalpflege Aargau [Service des monuments historiques cantonal Argovie]
Kantonale Denkmalpflege Basel-Stadt [Service des monuments historiques Bâle-Ville]
Kantonale Denkmalpflege Graubünden [Service des monuments historiques Grisons]
Kantonale Denkmalpflege Solothurn [Service des monuments historiques du canton de Soleure]
Kantonale Denkmalpflege Zug [Service des monuments historiques du canton de Zoug]
Kantonale Denkmalpflege Zürich [Service des monuments historiques cantonal de Zurich]
Kantonsarchäologie Aarau [archéologie cantonale Argovie]
Kantonsarchäologie Luzern [Archéologie cantonale Lucerne]
Kantonsarchäologie Schaffhausen [Service archéologique cantonal Schaffhouse]
Kantonsarchäologie Solothurn [Archéologie cantonale Soleure]
Kantonsarchäologie St. Gallen [Service archéologique cantonal St. Gall]
Kantonsarchäologie Zug [Archéologie cantonale Zug]
Kantonsarchäologie Zürich [Archéologie cantonale Zurich]
Kultur und Denkmalpflege Obwalden [Office de la protection de la culture et des monuments historiques Obwalden]
Landesarchiv Appenzell IR [Cantonal Archives Appenzell IR]
Landesarchiv Glarus [Archives cantonales Glaris]
Office des recherches archéologiques Valais
Office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) - section conservation du patrimoine

Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel - section archéologie
 Section d'Archéologie et de Paléontologie de l'Office de la Culture du canton du Jura
 Section de l'archéologie cantonale Vaud
 Section des monuments historiques du canton du Jura
 Section Monuments et sites du canton de Vaud
 Service archéologique de l'Etat de Fribourg
 Service cantonal d'archéologie
 Service des bâtiments / monuments et archéologie du Valais
 Service des biens culturels SBC de l'Etat de Fribourg
 Service des monuments et des sites de l'Etat de Genève
 Servizio Archeologico Ticino [Service archéologique du Tessin]
 Staatsarchiv Appenzell AR [Archives de l'Etat Appenzell AR]
 Staatsarchiv Schwyz [Archives de l'Etat Schwyz]
 Stadtarchäologie Zürich [Archéologie municipale ville de Zurich]
 Ufficio dei beni culturali Ticino [Offices des biens culturels Tessin]

▼ 2.1.E Contenu

De quel type d'inventaire s'agit-il ?: Urgence
 Scientifique
 Temporaire
 Topographic

Que contiennent les enregistrements?: Dessins
 Cartes + échelle des cartes
 Photographies
 Texte

▼ 2.1.F Utilisation et niveau de détail

Level of detail: Sélectif

Level of location detail: Adresse
 Coordonnées
 Résultats des fouilles
 SIG
 Données Brutes
 Données publiées

S'agit-il d'une base de données ?: Non

Quels types d'informations figurent dans cet inventaire?: Détails

Dans quels domaines cet inventaire est-il utilisé ?: Conservation
 Protection
 Recherche scientifique
 Aménagement du territoire

Des publications lui sont-elles associées ?: Non

▼ 2.1.G Finance

Quel type de financement reçoit-il?: Structurel

Quel est le type de financement utilisé?: Public

▼ 2.1.H Internet

Un accès à internet est-il proposé?: Accès partiel

Quel est le statut du site web?: En construction : partiellement dépend du canton

Est-il régulièrement mis à jour?: Périodiquement

Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes?:

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire: Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: Fermé

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

2.1.B Architectural heritage

Bâtiments encore largement en état et/ou habitables

- Patrimoine industriel

- Patrimoine militaire

- Patrimoine religieux

- Aménagements intérieurs historiques

- Sites/monuments du 19-20ème siècle

Ensembles architecturaux encore largement en état et / ou habitables

- Patrimoine industriel

- Patrimoine militaire

- Patrimoine religieux

- Aménagements intérieurs historiques

- Sites/monuments du 19-20ème siècle

Patrimoine paysager

▼ 2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la Non

loi?:
A-t-il des conséquences Non
"procédurales" ?:

▼ 2.1.D Maintenance

Organisation responsible for the maintenance of this inventory:
 Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS)

▼ 2.1.E Contenu

De quel type d'inventaire s'agit-il?: Scientifique
 Topographic
Que contiennent les enregistrements?: Dessins
 Cartes + échelle des cartes
 Photographies
 Texte

▼ 2.1.F Utilisation et niveau de détail

Level of detail: Sélectif
Level of location detail: Adresse
 Emplacement approximatif
 Coordonnées
 Résultats des fouilles
 SIG
 Données Brutes
 Données publiées
Dans quels domaines cet inventaire est-il utilisé ?: Conservation
 Protection
 Accès du public
 Education du public
 Recherche scientifique
 Aménagement du territoire
Des publications lui sont-elles associées ?: Non

▼ 2.1.G Finance

Quel type de financement reçoit-il?: Projet

▼ 2.1.H Internet

Un accès à internet est-il proposé?: Accès partiel
Name and URL:
 Die Kunstdenkmäler der Schweiz
<http://www.gsk.ch/de/die-kunstdenkmaler-der-schweiz.html>
Est-il régulièrement mis à jour ?: Périodiquement
Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes?:

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire:

Inventaire suisse d'architecture 1850-1920 INSA

Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: Fermé

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

2.1.B Architectural heritage

Bâtiments encore largement en état et/ou habitables

- Patrimoine industriel

- Patrimoine militaire

- Patrimoine religieux

- Sites/monuments du 19-20ème siècle

Ensembles architecturaux encore largement en état et / ou habitables

- Patrimoine industriel

- Patrimoine religieux

- Sites/monuments du 19-20ème siècle

Patrimoine paysager

▼ 2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi?: Non

A-t-il des conséquences "procédurales" ?: Non

Si 'Oui', ces conséquences procédurales ont-elles valeur obligatoire ou consultative ?: Consultative

▼ 2.1.D Maintenance

Organisation responsible for the maintenance of this inventory:

Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS)

▼ 2.1.E Contenu

Que contiennent les

Dessins

enregistrements?: Cartes + échelle des cartes
Photographies
Texte

▼ 2.1.F Utilisation et niveau de détail

Level of location detail: Adresse
Emplacement approximatif
Coordonnées
Résultats des fouilles
Données Brutes
Données publiées

Résultats des fouilles

S'agit-il d'une base de données Non

?:
Quels types d'informations figurent dans cet inventaire?:

Dans quels domaines cet inventaire est-il utilisé ?: Accès public
Recherche scientifique
Aménagement du territoire

Des publications lui sont-elles associées ?: Oui

▼ 2.1.G Finance

Quel type de financement reçoit-il?: Projet

▼ 2.1.H Internet

Un accès à internet est-il proposé?: Pas d'accès

Est-il régulièrement mis à jour ?: Périodiquement

Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes?:

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire:
Recensement des jardins et parcs historiques de Suisse
Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: Fermé

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

2.1.B Architectural heritage

- Sites/monuments du 19-20ème siècle

Ensembles architecturaux encore largement en état et / ou habitables

- Sites/monuments du 19-20ème siècle

Patrimoine paysager

▼ 2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi?: Non

A-t-il des conséquences "procédurales"?: Non

Si 'Oui', ces conséquences procédurales ont-elles valeur obligatoire ou consultative?: Constante

▼ 2.1.D Maintenance

Organisation responsible for the maintenance of this inventory:
ICOMOS Suisse

▼ 2.1.E Contenu

De quel type d'inventaire s'agit-il?: Scientifique
Topographic

Que contiennent les enregistrements?: Dessins
Cartes + échelle des cartes
Photographies
Texte

▼ 2.1.F Utilisation et niveau de détail

Level of detail: Sélectif

Level of location detail: Adresse
Emplacement approximatif
Coordonnées
Résultats des fouilles
SIG
Données Brutes
Données publiées

S'agit-il d'une base de données?: Non

Quels types d'informations figurent dans cet inventaire?: Références

Dans quels domaines cet inventaire est-il utilisé?: Conservation
Accès du public
Education du public
Recherche scientifique
Aménagement du territoire

Des publications lui sont-elles associées?: Oui

▼ 2.1.G Finance

Quel type de financement reçoit-il? Projet

▼ 2.1.H Internet

Un accès à internet est-il proposé? Pas d'accès
Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes?

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire: Inventaire des trouvailles monétaires suisses
Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: Ouvert

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

Patrimoine paysager

▼ 2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi?: Non
A-t-il des conséquences "procédurales" ?: Non
Si 'Oui', ces conséquences procédurales ont-elles valeur obligatoire ou consultative ?: Consultative

▼ 2.1.D Maintenance

Organisation responsible for the maintenance of this inventory:
 Groupe suisse pour l'étude des trouvailles monétaires (GSETM)

▼ 2.1.E Contenu

De quel type d'inventaire s'agit-il?: Scientifique
Que contiennent les : Dessins

enregistrements?: Cartes + échelle des cartes
Photographies
Texte

▼ 2.1.F Utilisation et niveau de détail

Level of detail: Exhaustif
Level of location detail: Adresse
Emplacement approximatif
Coordonnées
Résultats des fouilles
SIG
Données Brutes
Données publiées
S'agit-il d'une base de données ?: Oui
Quels types d'informations figurent dans cet inventaire?: Détails
Dans quels domaines cet inventaire est-il utilisé ?: Public
Accès du public
Recherche scientifique
Des publications lui sont-elles associées ?: Oui

▼ 2.1.G Finance

Quel type de financement reçoit-il?: Projet

▼ 2.1.H Internet

Un accès à internet est-il proposé?: Accès total
Name and URL: Inventaire des trouvailles monétaires suisses
<http://www.trouvailles-monetaires.ch>
Quel est le statut du site web?: A jour
Est-il régulièrement mis à jour ?: Périodiquement
Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes?: Oui

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire: Inventaire des sites palafittiques
Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: Ouvert

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

Patrimoine paysager

▼ **2.1.C Statut juridique**

Cet inventaire est-il exigé par la loi?: Non

A-t-il des conséquences "procédurales"?: Non

Si 'Oui', ces conséquences procédurales ont-elles valeur obligatoire ou consultative?: Constante

▼ **2.1.D Maintenance**

Organisation responsible for the maintenance of this inventory:

Amt für Archäologie Thurgau [Office cantonal de l'archéologie Thurgovie]
 Archäologischer Dienst des Kantons Bern [Service archéologique du canton de Berne]
 Kantonsarchäologie Aarau [archéologie cantonale Argovie]
 Kantonsarchäologie Luzern [Archéologie cantonale Lucerne]
 Kantonsarchäologie Schaffhausen [Service archéologique cantonal Schaffhouse]
 Kantonsarchäologie Solothurn [Archéologie cantonale Soleure]
 Kantonsarchäologie St. Gallen [Service archéologique cantonal St. Gall]
 Kantonsarchäologie Zug [Archéologie cantonale Zug]
 Kantonsarchäologie Zürich [Archéologie cantonale Zurich]
 Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel - section archéologie
 Section de l'archéologie cantonale Vaud
 Service archéologique de l'Etat de Fribourg
 Service cantonal d'archéologie
 Service des monuments et des sites de l'Etat de Genève

▼ **2.1.E Contenu**

De quel type d'inventaire s'agit-il?: Scientifique
 Topographic

Que contiennent les enregistrements?: Dessins
 Cartes + échelle des cartes
 Photographies
 Texte

▼ **2.1.F Utilisation et niveau de détail**

Level of detail: Exhaustif

Level of location detail: Adresse
 Emplacement approximatif
 Coordonnées
 Résultats des fouilles
 SIG
 Données Brutes
 Données publiées

S'agit-il d'une base de données ?: Oui

Quels types d'informations figurent dans cet inventaire?: Détails

Dans quels domaines cet inventaire est-il utilisé ?: Peut-être
Accès du public
Recherche scientifique
Aménagement du territoire

Des publications lui sont-elles associées ?: Non

▼ 2.1.G Finance

Quel type de financement reçoit-il?: Structurel

Quel est le type de financement utilisé?: Public

▼ 2.1.H Internet

Un accès à internet est-il proposé?: Accès total

Name and URL:
Sites palafittiques préhistoriques autour des alpes
<http://www.palafittes.org/fr/patrimoine-mondial/sites-en-suisse/index.html>

Quel est le statut du site web?: A jour

Est-il régulièrement mis à jour?: Périodiquement

Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes?:

▼ 2.1 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

2 Connaissances et protection

2.1 Principaux inventaires

Autorités compétentes pour les inventaires

Les autorités responsables d'établir les inventaires sont les services spécialisés de la Confédération, des cantons et des communes. Les travaux eux-mêmes sont exécutés par des experts, sur mandat ou par voie de service pour les cantons. Les inventaires déploient les effets juridiques prévus par les bases légales dès leur mise en vigueur par les autorités respectives, qui sont aussi habilitées à abroger le classement d'un objet.

Types d'inventaires

Les trois échelons administratifs (Confédération, cantons, communes) gèrent leurs propres inventaires avec les effets juridiques respectifs. Les inventaires fédéraux lient les autorités, ceux des cantons et des communes parfois aussi les propriétaires. En Suisse, le classement des objets protégés selon l'importance nationale, régionale ou locale est usuel.

Inventaires fédéraux

Inventaires fédéraux selon art. 5 de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451)

Le Conseil fédéral établit, après avoir pris l'avis des cantons, des inventaires d'objets d'importance nationale; il peut se fonder à cet effet sur des inventaires dressés par des institutions d'Etat ou par des organisations ouvrant en faveur de la protection de la nature, de la protection du paysage ou de la conservation des monuments historiques. Les critères qui ont déterminé le choix des objets seront indiqués dans les inventaires. En outre, ceux-ci contiendront au minimum la description exacte des objets, les raisons leur conférant une importance nationale, les dangers qui peuvent les menacer, les mesures de protection déjà prises, la protection à assurer [et] les propositions d'amélioration. Les inventaires ne sont pas exhaustifs. Ils seront régulièrement réexaminés et mis à jour; le Conseil fédéral décide de l'inscription, de la modification ou de la radiation d'objets, après avoir pris l'avis des cantons. Les cantons peuvent, de leur propre chef, proposer un nouvel examen.

Ces inventaires nationaux sont aujourd'hui au nombre de quatre:

- 1- Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS),
- 2- Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP),
- 3- Inventaire fédéral des voies de communication historiques en Suisse (IVS),
- 4- Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale.

Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)

L'IFP a été le premier inventaire national édicté par le Conseil fédéral et a été mis en vigueur en quatre étapes de 1977 à 1998. Il se fonde sur l'inventaire CPN établi en 1963 par trois associations, la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN, aujourd'hui Pro Natura), la Ligue suisse du patrimoine national (LSP, aujourd'hui Patrimoine suisse) et le Club alpin suisse (CAS). Cet inventaire était une directive parallèle contraignante pour l'administration jusqu'à l'achèvement de l'IFP, mais il est aujourd'hui complètement remplacé par ce dernier.

L'IFP comprend trois types d'objets:

- 1- objets uniques,
- 2- paysages types,
- 3- monuments naturels.

Les premiers sont des objets qui, du fait de leur beauté, de leur spécificité ou de leur importance du point de vue scientifique, écologique, géographique ou culturel, sont uniques en Suisse ou en Europe.

Les deuxièmes sont surtout des paysages ruraux proches de l'état naturel qui, au sein d'une région donnée, présentent des surfaces particulièrement reconnaissables, des caractéristiques historico-culturelles ou des habitats importants pour la faune et la flore.

Les monuments naturels sont des objets uniques de la nature vivante ou immobile, tels que blocs erratiques, affleurements ou formes de paysage caractéristiques. Pour la protection de ces éléments, il faut prendre en compte la vision globale du paysage. Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale www.bafu.admin.ch

Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)

L'ISOS recense actuellement quelque 5800 localités suisses, dont seuls les sites d'importance nationale font partie de l'inventaire fédéral. Il comprend toutes les agglomérations dignes d'être protégées, habitées en permanence et comptant plus de dix bâtiments principaux, qui figurent sur la carte Siegfried de 1888 et sont nommées sur la carte nationale. Les sites recensés ont été évalués en comparaison régionale au sein des cantons, districts ou arrondissements, par des spécialistes de la Confédération et des cantons, puis classés par type d'agglomération (ville, petite ville, village, hameau, etc.). Le classement par importance - nationale, régionale ou locale - se base sur les frontières topographiques, historiques et culturelles. Il tient

compte à la fois de la valeur propre des parties du site et de la qualité de l'ensemble. L'ISOS sert de base aux travaux de planification de la Confédération, des cantons et des communes; il aide les services concernés à prendre leurs décisions en matière de préservation de quartiers ou d'édifices isolés et améliore la compréhension de la population et des autorités vis-à-vis des différentes formes d'habitat.

Après audition des cantons, l'ISOS a été mis en vigueur par le Conseil fédéral dans l'ordonnance du 9 septembre 1981 concernant l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (OISOS, RS 451.12). Ont une importance nationale les cités historiques et, à quelques exceptions près, les petites villes, ainsi que les villages urbanisés, villages, hameaux, etc. les mieux qualifiés. L'inventaire se compose de cartes, de plans et de descriptions verbales.

Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse ISOS www.isos.ch

Inventaire fédéral des voies de communication historiques en Suisse (IVS)

L'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) contient d'amples informations sur le tracé des voies historiques, leur passé, leur état et leur importance selon la Loi sur la protection de la nature et du paysage LPN. Il jette ainsi des bases importantes pour la conservation, l'entretien et l'utilisation des objets à protéger. Aujourd'hui, les voies de communication historiques appartiennent aux objets menacés placés sous la protection de la nature et du paysage. Beaucoup de voies de communication anciennes, qui ont déterminé le paysage culturel, ont déjà été recouvertes, éliminées, abandonnées ou remplacées par de nouvelles routes. Leur disparition ne signifie pas seulement la perte d'une partie de l'héritage historique de notre pays, mais aussi l'appauvrissement de la diversité du paysage. L'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse n'a pas seulement pour but de protéger, de conserver et d'entretenir les voies de communication historiques, mais aussi de promouvoir leur utilisation touristique. L'inventaire apporte ainsi aussi une contribution importante à la création d'un réseau attrayant de chemins pour les piétons, les randonneurs et les cyclistes. Un tel réseau destiné aux déplacements non motorisés fait partie de la stratégie consacrée par la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre.

Inventaire fédéral des voies de communication historiques en Suisse
www.ivs.admin.ch

Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire des biens culturels protégés, selon Convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé)

Protéger les biens culturels en cas de conflit est une tâche nationale dictée par la Convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (RS 0.520.3). Le but est de protéger et respecter les éléments irremplaçables du patrimoine culturel suisse, c'est-à-dire les biens décrits à l'art. 1 de la loi fédérale du 6 octobre 1966 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (RS 520.3). Il s'agit de préparer et prendre toutes les mesures susceptibles de limiter les dégâts causés par un conflit armé aux biens inventoriés. Pour pouvoir restaurer, voire reconstruire, un objet protégé, il faut rassembler la documentation existante et la compléter de manière systématique. Il convient en outre de construire ou de fournir des abris protégés pour les principaux biens culturels meubles. A l'heure qu'il est, les mesures de protection réalisées ont surtout de l'importance en cas de catastrophe naturelle ou accidentelle.

Inventaires cantonaux et communaux

Selon leur législation respective, les cantons tiennent leurs propres inventaires, qui peuvent comprendre des ouvrages et ensembles importants à valeur culturelle, historique ou esthétique. Ce seront notamment des sites et monuments historiques, des sites construits, des groupes de bâtiments, des édifices, parcs et jardins historiques, des domaines, des parties intérieures, des structures spatiales et des installations, ou encore des décorations fixes. Ces inventaires correspondent aux "inventaires classiques" de la conservation des monuments. Les inventaires cantonaux sont en principe contraignants pour les autorités et le deviennent pour les propriétaires fonciers lorsque les objets répertoriés sont inscrits dans les plans

et prescriptions des communes, dans le cadre de l'aménagement local du territoire et de l'établissement de plans d'affectation. Soit les inventaires cantonaux désignent directement les objets placés sous protection, soit ils font une distinction entre objets "dignes de protection" (but: la préservation complète), "dignes de préservation" (but: ménagement le plus étendu possible) et "classés" (but: protection complète et à long terme, après subventionnement); la terminologie et la méthode varient d'un canton à l'autre, y compris au sein d'une même région linguistique. L'inventaire fixe pour chaque objet le taux ou l'étendue de la protection, de même que des règles spéciales; il est possible de décréter la protection intégrale de tout l'objet, ou mais aussi de protéger seulement certaines parties, comme la façade. Les grandes villes disposent de leurs propres inventaires à effet juridique communal, inventaires qui appliquent les mêmes principes.

En ce qui concerne le patrimoine archéologique ou la protection de la nature et du paysage, les instruments de l'aménagement du territoire permettent aux cantons et communes de définir des zones protégées. Ils peuvent déclarer protégés des terrains archéologiques avérés ou supposés, des paysages, des sites construits, des monuments et leurs abords, des zones naturelles, etc. en se référant directement aux inventaires de la Confédération et des cantons. Contrairement aux inventaires du patrimoine bâti, il s'agit dans la règle d'inventaires ouverts qui doivent régulièrement être corrigés selon les nouvelles découvertes. Les bases légales figurent chaque fois dans législation cantonale respective, au chapitre de la protection de la nature et du paysage, de la conservation des monuments et de l'aménagement du territoire.

Inventaires importants mais sans force juridique directe

Il existe encore d'autres inventaires suisses, mais qui n'ont pas de force juridique directe. Ils renoncent aussi à classer les objets, mais fournissent les bases scientifiques qui permettent de les évaluer.

Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

www.gsk.ch/F/publikationen/kunstdenkmaeler/index.htm

Guide artistique de la Suisse

www.gsk.ch/F/publikationen/kunstfuehrer/index_kfdds.htm

Les maisons rurales de Suisse www.volkskunde.ch/5_2_2_3_bauern.html

Inventaire suisse d'architecture 1850-1920 INSA

www.gsk.ch/F/publikationen/insa/index.htm

L'inventaire des gares historiques des CFF [pas de site Internet]

Recensement des jardins et parcs historiques de Suisse www.icomos.ch

Inventaire des trouvailles monétaires suisses: L'Inventaire des trouvailles monétaires suisses (ITMS) est un centre de documentation et d'information chargé d'enregistrer et de documenter les sources monétaires de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein, qu'il s'agisse de monnaies ou de documents écrits.

www.trouvailles-monetaires.ch

Inventaire des sites palafittiques (Patrimoine UNESCO) en Suisse

www.palafittes.org/fr/patrimoine-mondial/sites-en-suisse/index.html. L'inventaire de tous les sites palafittiques en Suisse a été complété pour la nomination UNESCO et elle est accessible pour la recherche scientifique.

2.2 Documentation

Les bases juridiques

Les bases juridiques pour l'archivage existent pour la Confédération et dans tous les cantons. Il faut souvent interpréter ces lois pour les besoins de l'archivage (des documents et des objets) propre au patrimoine. Selon les législations cantonales, la conservation de la documentation et des objets archéologiques, qui d'ailleurs sont propriété unique des cantons, est un devoir des services du patrimoine

archéologique ou bâti. Il existe en outre, selon les cantons, des recommandations pour l'archivage de la documentation aussi bien que pour les objets archéologiques.

Traitement et conservation de la documentation et des objets

archéologiques

Les objets archéologiques ainsi que les documentations relatives à la fouille ou toute étude architecturale sont traités et conservés sous la responsabilité des autorités spécialisées cantonales et selon les différentes législations cantonales respectives.

La plupart des services cantonaux gardent ensemble la documentation et les découvertes archéologiques. Dans d'autres cas, ce sont les musées cantonaux qui prennent en charge le matériel archéologique, tandis que la documentation reste dans les mains du service responsable pour les fouilles (canton de Vaud, par exemple).

Les services archéologiques cantonaux sont tenus légalement d'assurer la bonne conservation de leurs archives archéologiques (documentation aussi bien que mobilier). De ce fait, ils sont responsables pour la conformité des dépôts archéologiques et des archives.

Il n'y a pas en Suisse de centres de documentation ou de recherche qui soient indépendants. Ils font tous partie de systèmes gouvernementaux ou universitaires.

2.2.A Réglementation juridique pour la création et/ou la maintenance des lieux de stockage de la documentation relative au patrimoine.

Yes

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Catalogage
Protection
Sécurité

Patrimoine archéologique

Catalogage
Conservation
Protection
Sécurité

Patrimoine architectural

Catalogage
Protection
Sécurité

Autre archive publique

Catalogage
Protection
Sécurité

▼ **2.2.B Conservation groupée des découvertes archéologiques et de la documentation.**

Yes

▼ **2.2.C Installations non réglementaires de stockage des découvertes archéologiques.**

No

▼ **2.2.E Centres de recherche et/ou de documentation dédiés au patrimoine ne faisant pas partie des systèmes gouvernementaux ou universitaires.**

No

▼ **2.2 Commentaire**

▼ **2.3 Systèmes de protection**

Hide all

▼ **2.3.A Législations/systèmes de protection concernant le patrimoine.**

Nom de la catégorie / Nom du niveau: protection fédérale / fédérale

Qui correspond à quelles conventions du CoE ?

Convention de la Valette sur le patrimoine archéologique :

- Vestiges apparents
- Vestiges enfouis (zones de réserve)

Grenade - La Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe

- Monuments (bâtiments / structures)
- Ensembles architecturaux
- Sites (paysages culturels)

▼ **2.3.B Inventaire(s) dans le(s)quel(s) est enregistré cette catégorie/ce système de protection**

Inventaire fédéral des paysages / sites et monuments naturels d'importance nationale IFP

Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse ISOS

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse IVS

Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire PBC)

Inventaires cantonaux

Liste des objets inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

▼ **2.3.C Organisation(s) responsable(s) de cette catégorie/ce système de protection**

Office fédéral de la culture

▼ 2.3.D Type de propriété

Hide all

▼ 2.3.A Législations/systèmes de protection concernant le patrimoine.

Nom de la catégorie / Nom du niveau: protection cantonale / cantonal

Qui correspond à quelles conventions du CoE ?

Convention de la Valette sur le patrimoine archéologique :

- Vestiges apparents
- Vestiges enfouis (zones de réserve)

Grenade - La Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe

- Monuments (bâtiments / structures)
- Ensembles architecturaux
- Sites (paysages culturels)

Convention sur le patrimoine paysager

▼ 2.3.B Inventaire(s) dans le(s)quel(s) est enregistré cette catégorie/ce système de protection

Inventaires cantonaux

▼ 2.3.C Organisation(s) responsable(s) de cette catégorie/ce système de protection

Amt für Denkmalpflege Thurgau [Office des monuments historiques Thurgovie]

Archäologie Baselland [Service archéologique Bâle-Campagne]

Archäologiefachstelle Kanton Uri [Service archéologique cantonal Uri]

Archäologische Bodenforschung Basel-Stadt [Service archéologique Bâle-Ville]

Archäologischer Dienst des Kantons Bern [Service archéologique du canton de Berne]

Archäologischer dienst Graubünden [Service archéologique des Grisons]

Augusta Raurica

Cantons

Fachstelle für Archäologie Kanton Nidwalden [Office cantonal d'Archéologie Nidwald]

Fachstelle für Kultur- und Denkmalpflege [Office cantonal pour le patrimoine culturel Obwald]

Kantonsarchäologie Aarau [archéologie cantonale Argovie]

Kantonsarchäologie Luzern [Archéologie cantonale Lucerne]

Kantonsarchäologie Schaffhausen [Service archéologique cantonal Schaffhouse]

Kantonsarchäologie Solothurn [Archéologie cantonale Soleure]

Kantonsarchäologie St. Gallen [Service archéologique cantonal St. Gall]

Kantonsarchäologie Zug [Archéologie cantonale Zug]

Kantonsarchäologie Zürich [Archéologie cantonale Zurich]

Landesarchiv Appenzell IR [Cantonal Archives Appenzell IR]

Landesarchiv Glarus [Archives cantonales Glaris]

Office des recherches archéologiques Valais
Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel - section archéologie
Section d'Archéologie et de Paléontologie de l'Office de la Culture du canton du Jura
Section de l'archéologie cantonale Vaud
Service archéologique de l'Etat de Fribourg
Service cantonal d'archéologie
Servizio Archeologico Ticino [Service archéologique du Tessin]
Site et musée romain d'Avenches
Staatsarchiv Appenzell AR [Archives de l'Etat Appenzell AR]
Staatsarchiv Schwyz [Archives de l'Etat Schwyz]
Stadtarchäologie Zürich [Archéologie municipale ville de Zurich]

▼ 2.3.D Type de propriété

▼ 2.3 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

2.3 Systèmes de protection

Mise en œuvre et effet de la conservation des monuments

La protection du paysage et la conservation des monuments historiques sont des tâches conjointes des trois échelons administratifs (Confédération, cantons, communes). Chaque échelon a ses compétences, mais la Constitution attribue **responsabilité principale** aux cantons.

Tâche et compétences fédérales

L'art. 78 de la Constitution fédérale suisse précise que la protection de la nature et du patrimoine est du ressort des cantons. La Confédération intervient à titre subsidiaire: elle coopère avec les cantons de plusieurs manières et s'engage avec eux en faveur d'une sauvegarde correcte et efficace du patrimoine culturel. Les compétences de la Confédération en matière de protection du patrimoine et de conservation des monuments se fondent sur la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et ses ordonnances, et sont mises en œuvre par les services fédéraux spécialisés. Dans ce cadre, la Confédération accomplit ses propres tâche (tâche fédérales) soutient les cantons par des aides financières gère un réseau national d'experts et fixe des normes nationales assume les tâche internationales.

Protection du patrimoine et conservation des monuments dans l'accomplissement des tâches fédérales

La Constitution fédérale et la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451) astreignent la Confédération à tenir compte des questions de protection de la nature et du patrimoine dans l'accomplissement de ses tâches.

Par accomplissement d'une tâche fédérale, il faut entendre en particulier la planification, construction et transformation d'ouvrages et d'installations par la Confédération, ses établissements et ses entreprises (bâtiments et installations de l'administration fédérale, routes nationales, bâtiments et installations des Chemins de fer suisses) ou l'octroi de concessions et autorisations (concernant la construction et l'exploitation d'infrastructures des transports et d'entreprises de transport [approbation des plans comprise], ou d'ouvrages et d'installations de transport d'énergie, de liquides et de gaz, ou de transmission de nouvelles, ou concernant encore le défrichage). Sont également considérées comme tâches fédérales au sens de la loi le versement de contributions pour travaux de planification, constructions et installations (améliorations foncières, assainissement de bâtiments ruraux, correction des eaux, installations de transport et de protection des eaux, etc.).

Les décisions d'autorités cantonales concernant des projets qui ne pourront probablement être réalisés qu'avec l'aide financière de la Confédération sont aussi assimilées à des tâches fédérales. La Confédération remplit son obligation de ménager et de préserver le patrimoine culturel en aménageant et entretenant ses propres bâtiments et installations de façon adéquate (ou en renonçant à en construire), et en n'octroyant (ou refusant) des concessions, autorisations et contributions financières que moyennant conditions ou obligations. Ce devoir existe indépendamment de l'importance de l'objet concerné, mais une mesure ne peut aller au-delà de ce que la protection de l'objet et de ses abords l'exige. Avant de prendre leur décision, les autorités fédérales entendent les cantons concernés. Les offices fédéraux de l'environnement (OFEV), de la culture (OFC), des routes (OFROU) et les autres services fédéraux concernés participent à l'application de cette loi dans une procédure dite concentrée (art. 62 a et 62 b de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, LOGA, RS 172.010), c'est-à-dire qu'ils évaluent les projets et peuvent proposer des modifications. Dans leur évaluation, les autorités spécialisées de la Confédération se fondent sur les inventaires fédéraux.

L'inscription d'un objet d'importance nationale dans un inventaire fédéral signifie que celui-ci mérite avant tout d'être conservé tel quel, mais en tout cas d'être ménagé dans toute la mesure du possible, en faisant appel aux mesures de restauration ou de remplacement convenables. Lors de l'accomplissement d'une tâche fédérale, une dérogation au principe de la sauvegarde intégrale au sens des inventaires ne peut être envisagée que s'il s'y oppose des intérêts d'importance nationale équivalents ou supérieurs.

Les autorités spécialisées décident de cas en cas si l'évaluation d'un projet nécessite une expertise de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) ou de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP).

A l'heure qu'il est, la Suisse réalise de grands projets d'infrastructures, qui ont un impact considérable sur l'aménagement du territoire. L'achèvement du réseau des routes nationales, les protections anti-bruit, les nouvelles voies ferroviaires à travers les Alpes (NLFA) et le développement du réseau de téléphonie mobile exigent des mesures de planification constantes et poussées. En vertu de l'intégration dans les projets de la protection de la nature et du patrimoine, comme le veut la loi, ceux-ci sont réalisés en tenant un compte scrupuleux de la substance historique.

Objets sous protection fédérale: L'Office fédéral de la culture assume la conservation de nos monuments historiques, sites archéologiques et sites construits en association avec les cantons. Il soutient les cantons à titre subsidiaire en contribuant financièrement à la restauration et conservation des monuments historiques et du patrimoine archéologique, ainsi qu'à la mise en valeur des sites

de valeur. Les objets soutenus financièrement par la Confédération sont frappés d'une restriction de droit public à la propriété. La mention au registre foncier garantit qu'ils resteront intacts. Ils ne peuvent être transformés qu'avec l'accord de l'Office fédéral de la culture (OFC).

Tâches cantonales et communales

Selon l'art. 78 de la Constitution fédérale suisse, la protection du patrimoine est du ressort des cantons. C'est donc à eux avec le soutien à mentionné de la Confédération qu'incombe une grande partie des tâches d'archéologie et de conservation des monuments.

La loi impose aux cantons de constituer leurs propres services de protection de la nature et du paysage, ainsi que de conservation des monuments et de défense du patrimoine, pour qu'ils mettent en œuvre les règlements cantonaux en matière de protection des monuments ou de construction. Ces services veillent à l'entretien du patrimoine cantonal, établissent les inventaires cantonaux, conseillent les divers maîtres d'ouvrage et suivent tous les travaux. Dans les différentes procédures d'autorisation, ils défendent les intérêts de la protection de la nature et du patrimoine, et fixent les obligations nécessaires.

Les lois cantonales et les règlements communaux (notamment dans les grandes villes) concernant la construction et la conservation des monuments ont des traits communs, mais sont pourtant différents.

Chaque canton a sa loi et des dispositions spécifiques. En général, les cantons distinguent (en plus des sites archéologiques) les objets inventoriés, dignes de protection ou dignes d'être préservés de ceux qui sont protégés par contrat ou par décret. Certains cantons ne désignent qu'une catégorie d'objets protégés, d'autres distinguent ceux d'importance cantonale de ceux d'importance communale. Tous ont cependant en commun de prévoir que le service cantonal compétent doit être impliqué dans la procédure quand un de ces objets est touché par des études ou une procédure d'autorisation.

Objets dignes d'être préservés

Les objets dignes d'être préservés sont des édifices attrayants ou caractéristiques de bonne qualité, qui doivent être préservés et entretenus. Leur aspect extérieur et leur structure interne doivent être conservés. Les transformations qui s'intègrent et les extensions qui tiennent compte du bâti existant sont possibles. Si une préservation s'avère disproportionnée, le remplacement se verra en général assorti de conditions plus sévères quant à la qualité.

Objets dignes d'être protégés

Les édifices dignes de protection sont des bâtiments de grande valeur architecturale et/ou historique, qu'il importe de préserver intégralement, détails essentiels compris. Les rénovations, transformations ou ajouts sont soumis à des exigences de qualité accrues. Les objets dignes de protection ne peuvent être démolis. Les parties intérieures, la structure des pièces et la décoration fixe doivent être conservées en fonction de leur importance.

Objets classés Monuments immobiliers

Le classement s'effectue généralement avec l'accord du propriétaire, sur la base d'un contrat, exceptionnellement par ordre des autorités (décision), et souvent corollairement au subventionnement de travaux de conservation par le canton. L'étendue spatiale et matérielle de la protection est fixée dans le contrat ou la décision. Transformer un monument classé est possible avec l'accord du service cantonal compétent. Si un monument classé est transformé sans autorisation ou par abus de l'autorisation, l'autorité compétente, la police des constructions, la plupart du temps décrète l'arrêt des travaux et impartit un délai pour restaurer l'état original. Dans la plupart des cantons, le classement contractuel ou imposé constitue une restriction de droit public à la propriété, qui doit être inscrite au registre foncier.

Monuments mobiles

Les monuments mobiles détenus par des particuliers, mais dont la conservation intégrale et à long terme est dans l'intérêt public, peuvent être classés par contrat. L'étendue matérielle de la protection et les effets du classement sont fixés dans le contrat.

Sites, chantiers et trouvailles archéologiques

Les sites archéologiques avérés ou supposés et les ruines sont enregistrés dans des inventaires. Leur protection équivaut à celle des monuments immobiliers. Si un site archéologique ne peut être conservé, il est étudié scientifiquement, la plupart du temps aux dépens du canton et avec participation des communes (archéologie préventive). L'étude scientifique comprend les fouilles et les sondages, leur évaluation, la conservation et la restauration des trouvailles, la documentation et la publication des résultats et l'archivage des objets et de la documentation.

La protection des trouvailles archéologiques équivaut à celle des monuments mobiles. Les objets trouvés appartiennent au canton et doivent être dûment conservés et si possible présentés au public.

Les travaux archéologiques ne peuvent être exécutés que par le service cantonal spécialisé ou avec son autorisation et sous sa surveillance.

Sites protégés

Les communes de la plupart des cantons désignent comme sites ou zones protégées des paysages, habitats et parties d'habitat qui présentent une beauté ou une caractéristique particulière, ou encore une valeur historique ou culturelle. Elles fixent les restrictions d'exploitation et de construction nécessaires pour en assurer la protection. N'y sont autorisés que les projets de construction qui ne contreviennent pas à la protection voulue, qui répondent aux prescriptions communales en matière de protection ou dont l'emplacement est dicté par leur destination.

2.4.A Système juridique contraignant une personne qui fait une découverte fortuite à la signaler aux autorités compétentes.

Yes

Competent authorities:

Type: **Name of the organisation**

Other services archéologiques cantonaux

2.4 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

2.4 Signalement des découvertes fortuites

La protection des trouvailles archéologiques équivaut à celle des monuments mobiles. Les objets trouvés appartiennent au canton (article 724 du Code civil suisse). Tout recel d'objets archéologiques correspond à un vol et sera puni comme tel.

Les travaux archéologiques ne peuvent être exécutés que par le service cantonal spécialisé ou avec son autorisation et sous sa surveillance. L'emploi d'auxiliaires techniques, notamment de détecteurs de métaux, nécessite également une autorisation cantonale.

Découvertes

L'obligation d'annoncer toute découverte fortuite est inscrite dans les législations cantonales. Si, lors de travaux, des parties construites inconnues, des décorations ou des objets archéologiques sont mis au jour, ils doivent être laissés intacts et

annoncés immédiatement au service cantonal spécialisé, qui prend les mesures nécessaires et complète, au besoin, les inventaires.

▼ **2.5.A Responsabilité juridique spécifique concernant le trafic illicite du patrimoine.**

Yes

▼ **2.5.B Loi spécifique pour le trafic illicite du patrimoine.**

Yes

▼ **2.5.C Unité de police spécialisée contre le commerce illicite des antiquités.**

No

▼ **2.5.D Actions de l'Etat pour identifier les éléments suspectés de provenir de fouilles illicites ou de détournements de fouilles officielles effectuées dans d'autres pays signataires de la convention de La Valette.**

2.5.D Actions de l'Etat pour identifier les éléments suspectés de provenir de fouilles illicites ou de détournements de fouilles officielles effectuées dans d'autres pays signataires de la convention de La Valette.

Activity

Border inspections

Import controls

Monitoring sales

▼ **2.5.E Organismes intervenant dans les activités suivantes pour identifier les fouilles archéologiques illicites (y compris l'usage illégal de détecteurs de métaux et autres équipements de chasse au trésor).**

2.5.E Organismes intervenant dans les activités suivantes pour identifier les fouilles archéologiques illicites (y compris l'usage illégal de détecteurs de métaux et autres équipements de chasse au trésor).

2.5.E Activities (click to collaps)

Inspection des sites

Site inspection:

Parties involved:

Gouvernement

Frequency:

Jamais

Parties involved:

Agence

Frequency:

Moins souvent

Parties involved:

ONGs

Frequency:

Jamais

Parties involved:

Bénévoles

Frequency:

Moins souvent

- 2.5.F Obligation de l'Etat, pour les musées et institutions apparentées, de respecter des politiques d'acquisition pour veiller à ne pas acheter des éléments du patrimoine archéologique suspectés de provenir de découvertes fortuites, de fouilles illicites ou de détournements de fouilles autorisées.**

Yes

▼ **2.5 Commentaire**

Commentaire

Approche intégrée

2.5 Trafic illicite de patrimoine

Bases légales fédérales

Loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels (LTBC, www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20001408/index.html) et l'ordonnance correspondante (Ordonnance du 13 avril 1005 sur le transfert des biens culturels, OTBC, www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20050200/index.html) régit sur le trafic illégal des biens culturels. La LTBC représente la mise en œuvre pour la Suisse de la Convention de l'UNESCO de 1970. Elle règle l'importation en Suisse des biens culturels, leur transit et leur exportation, le retour des biens culturels qui se trouvent en Suisse et les mesures de lutte contre leur transfert illicite. Par cette loi, la Confédération entend contribuer à protéger le patrimoine culturel de l'humanité et prévenir le vol, le pillage ainsi que l'exportation et l'importation illicites des biens culturels.

La **protection des biens culturels meubles contre le commerce illicite** et le **soutien à la préservation** du patrimoine culturel mobile reposent sur la Convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ; elle est du ressort du Service spécialisé transfert international des biens culturels de l'Office fédéral de la culture. Le Service spécialisé transfert international des biens culturels est chargé depuis le 1er juin 2005 de l'exécution de la Loi sur le transfert des biens culturels (LTBC). Le Service spécialisé du transfert international des biens culturels de l'OFC et l'Office fédéral de la police (fedpol) collaborent dans le cadre d'importations, d'exportations et de vente de biens culturels illicites. Mais du moment où une interception se fait sur territoire cantonal, elles doivent agir en collaboration avec les forces de police cantonales. L'Office fédéral de la police (fedpol) a en effet une personne chargée de coordonner les enquêtes touchant au trafic de biens culturels.

Vente d'objets illicites par internet

Dans ce cadre, des accords ont été conclus entre l'OFC et certaines plateformes de vente par internet pour enrayer la vente d'objets archéologiques issus de fouilles clandestines ou d'importations illégales.

Ni la Confédération, ni les cantons ne jouent un rôle actif pour identifier les

éléments suspectés de provenir de fouilles illicites. Toutefois, si de tels objets arrivent sur des ventes (internet ou autres enchères), une vérification ponctuelle de la provenance a lieu.

Organismes responsables auprès des cantons

Les organismes responsables pour l'intervention lors de fouilles clandestines sont d'une part les polices cantonales et d'autre part les services archéologiques cantonaux. Le degré d'intervention dépendra fortement de service en service. Les polices cantonales par contre n'ont pas de service ni de personnel spécialisé dans le commerce de biens culturels illicites.

Musées et institutions apparentées

L'Etat peut obliger aux institutions et musées de veiller lors de leur politique d'acquisition à ne pas acheter des éléments du patrimoine suspectés de provenir de fouilles illicites ou autres détournements de biens culturels. Du moment où les musées sont membres d'ICOM ou de l'AMS, elles doivent respecter les codes de déontologie émises par ces associations en relation avec la politique d'acquisition.

Source URL: <http://www.herein-system.eu/fr/connaissance-et-protection-suisse>



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Conservation et gestion - Suisse

Conservation et gestion - Suisse

Pays: Suisse

Hide all

- 3.1.A Stratégies de protection, de conservation et d'amélioration des sites du patrimoine prévues dans les politiques générales d'aménagement du territoire.

Yes

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Cantons
Confédération

Patrimoine archéologique

Canton

Patrimoine architectural

Cantons

- 3.1.B Réglementations spécifiques pour concilier et articuler les besoins respectifs du patrimoine et de l'aménagement.

Yes

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Canton
Confédération

Patrimoine archéologique

Cantons

Patrimoine architectural

Cantons

▼ **3.1.C Sites patrimoniaux connus ignorés par les processus d'aménagement du territoire.**

No

▼ **3.1.D Comment les catégories répertoriées précédemment sont intégrées à la politique d'aménagement du territoire. Réglementations pour les différentes activités. Personne fournissant des avis en matière de réglementation.**

protection fédérale / fédérale

Activity	Regulation	Who provides/permits regulatory advice?
Démolition	Permit	Heritage professional
Nouvelles constructions	Permit	Heritage professional
Modifications de volume	Permit	Heritage professional
Modifications de l'aspect	Permit	Heritage professional

protection cantonale / cantonal

Activity	Regulation	Who provides/permits regulatory advice?
Démolition	Permit	Heritage professional
Nouvelles constructions	Permit	Heritage professional
Modifications de volume	Permit	Heritage professional
Modifications de l'aspect	Permit	Heritage professional

▼ **3.1.E Information sur le nombre des sites (tous les types de patrimoine) détruits ou gravement endommagés (sans l'autorisation des autorités) en raison de projets d'aménagement.**

3.1.E Information sur le nombre des sites (tous les types de patrimoine) détruits ou gravement endommagés (sans l'autorisation des autorités) en raison de projets d'aménagement.

No

▼ Veuillez indiquer approximativement le nombre de sites détruits ou gravement endommagés

3.1.F Informations disponibles quant au nombre de sites détruits ou gravement endommagés du fait des activités mentionnées ci-dessous, non liées au système d'aménagement du territoire (agriculture, érosion naturelle, etc.), mais qui peuvent avoir un impact sur les sites patrimoniaux.

3.1.F Informations disponibles quant au nombre de sites détruits ou gravement endommagés du fait des activités mentionnées ci-dessous, non liées au système d'aménagement du territoire (agriculture, érosion naturelle, etc.), mais qui peuvent avoir un impact sur les sites patrimoniaux.

No

Veillez indiquer le nombre approximatif des sites affectés par an et précisez si d'autres activités affectent le patrimoine dans votre cas

▼ **3.1 Commentaire**

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

3. Conservation et gestion

**3.1 Intégration aux politiques de l'aménagement du territoire
Bases légales de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement**

La première inscription de l'aménagement du territoire dans la Constitution fédérale remonte à 1969 (art. 22quater). La Confédération reçoit la compétence de fixer les principes applicables, la mise en œuvre concrète des plans restant pour l'essentiel l'affaire des cantons, qui peuvent déléguer à leur tour une partie des tâches aux communes. A part cette législation de base, la Confédération soutient et coordonne l'aménagement du territoire des cantons et tient compte, dans l'accomplissement de ses tâches, des besoins de l'aménagement du territoire. Confédération, cantons et communes sont tous astreints à utiliser le sol judicieusement et de façon mesurée. Ils le font en particulier en coordonnant celles de leurs activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire et s'emploient à réaliser une occupation du territoire propre à garantir un développement harmonieux de l'ensemble du pays. La loi sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700) répartit les tâches comme suit.

**Tâche d'aménagement du territoire incombant à la Confédération
(Principes généraux):**

Sur le plan législatif, la Confédération se bornera à édicter les principes régissant l'aménagement, de façon à ce que les cantons gardent une marge de manœuvre. Ces principes sont formulés dans la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700). Certains domaines particulièrement importants, comme la séparation fondamentale, déduite de la Constitution fédérale, en zones constructibles et non constructibles, peuvent en revanche être réglementés en détail par la Confédération. Les principes énoncés par le droit fédéral concernent en particulier les objectifs et règles à respecter dans tout projet d'aménagement les instruments de planification et les règles concomitantes de procédure les questions qui ont une importance cruciale pour tout le fonctionnement de l'aménagement du territoire, comme l'autorisation obligatoire de tous les bâtiments et installations, la taille des zones constructibles, l'admissibilité exceptionnelle de constructions en

dehors des zones constructibles et la viabilisation des terrains constructibles.

Encouragement et coordination de l'aménagement du territoire par les cantons
La collaboration de la Confédération et des cantons est un postulat central du fédéralisme coopératif. La Confédération encourage et coordonne l'aménagement du territoire par les cantons en premier lieu à travers les principes généraux mentionnés plus haut, mais aussi en approuvant les plans directeurs des cantons. Cependant, les activités de la Confédération qui ont des effets sur l'organisation du territoire doivent être coordonnées avec celles des cantons. Les instruments dont elle dispose à cet effet sont d'une part ses études de base, de l'autre ses propres instruments de planification, à savoir les conceptions et les plans sectoriels. La Confédération élabore en effet des conceptions et plans sectoriels dans les domaines pour lesquels elle est seule ou majoritairement compétente (infrastructures des transports, armée, lignes à haute tension, etc.). Elle met l'accent sur la vue d'ensemble et veille à la coordination nécessaire avec l'aménagement du territoire par les cantons.

Prise en compte de l'aménagement du territoire dans l'accomplissement des tâches de la Confédération

Dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération est également liée par les buts et principes de l'aménagement du territoire. Elle reste donc tributaire de la loi sur l'aménagement du territoire à tous les stades de son action planification, législation, administration, jurisprudence. L'assujettissement aux impératifs de l'aménagement du territoire signifie encore que la Confédération est liée par le droit cantonal et les plans d'aménagement qui en découlent. L'approbation des plans directeurs des cantons par la Confédération est enfin une garantie que les plans cantonaux n'entraveront pas abusivement la Confédération dans l'accomplissement de ses tâches.

Article constitutionnel concernant l'aménagement du territoire: art. 75 Cst. ss. www.admin.ch/ch/f/rs/101/a75.html

Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700) www.admin.ch/ch/f/rs/c700.html

Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT, RS 700.1) www.admin.ch/ch/f/rs/c700_1.html

Tâches d'aménagement du territoire incombant aux cantons

D'après la Constitution fédérale, l'exécution proprement dite de l'aménagement du territoire incombe aux cantons.

Lois sur l'aménagement du territoire et la construction

Les cantons édictent une législation d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Comme on l'a vu, celle-ci n'énonce que les principes généraux et ne répond donc pas à toutes les questions importantes. Les lois cantonales sur l'aménagement du territoire régissent la construction et le remembrement des terrains constructibles. Grosso modo, le droit cantonal en matière de construction régit les conditions pour construire, l'intégration et la conception des bâtiments ainsi que les exigences en matière de construction, d'exploitation et d'entretien. A cela s'ajoutent les dispositions procédurales. En édictant leurs lois sur l'aménagement du territoire, les cantons sont liés par les buts et principes ainsi que par les instruments de la législation fédérale. Cette condition et la jurisprudence respective du Tribunal fédéral garantissent une certaine uniformité.

Plan directeur

L'instrument central de planification et de pilotage du développement territorial est le plan directeur de chaque canton, qui doit être approuvé par le Conseil fédéral. Ce plan directeur montre comment un canton entend harmoniser chez lui ses nombreuses activités et celles de la Confédération et des communes qui ont un effet sur l'organisation du territoire, tout en tenant compte des préoccupations des cantons et pays voisins. Le plan directeur tient compte aussi des inventaires, conceptions et plans sectoriels de la Confédération, qu'il harmonise d'une part avec les besoins de la population et de l'économie du canton, des régions et des communes, de l'autre avec les objectifs de protection et de sauvegarde de la

nature, du paysage et de l'environnement. On s'assure ainsi que les divers intérêts de protection et d'exploitation soient équilibrés et garantissent un développement durable. Le plan directeur lie les autorités et indique la direction à suivre en matière d'aménagement pour arriver au développement territorial souhaité. Dans le canton des Grisons par exemple, il est divisé en cinq parties: paysage, tourisme, habitat, transports, autres occupations du sol. Chacune commence par un condensé et se subdivise à son tour en quelques thèmes de trois à dix. Chaque thème se voit assigner des directives et des objectifs contraignants, que les autorités doivent respecter dans l'accomplissement des activités ayant un effet sur l'organisation du territoire (études, autorisations, concessions, etc.).

Le plan directeur n'est pas la vision d'un état final idéal du territoire cantonal, mais un auxiliaire pour coordonner et guider les étapes successives d'un développement territorial perpétuel. Des cartes servent à en visualiser le contenu. L'établissement du plan directeur met en lumière les contradictions et conflits qui pourront être résolus dans le cadre de la procédure. Les plans directeurs sont adaptés au fur et à mesure de l'évolution et révisés au moins tous les dix ans.

Planification communale et règlements de construction

Dans la plupart des cantons, les plans de zones et d'affectation, qui, en fin de compte, régissent concrètement toute la construction, sont établis par les communes, puis approuvés par les cantons. Ils doivent évidemment se conformer aux plans directeurs des cantons et à la législation fédérale et cantonale, et fixer à leur tour des zones de protection avec leur affectation (restrictions de construction, critères particuliers, interdiction de construire), autrement dit définir à la parcelle près des zones différentes, avec leur règlement spécifique de construction, pour tout le territoire communal. La protection découlant des inventaires officiels est prise en compte dans les plans d'aménagement locaux et les règlements correspondants. Les règlements de construction définissent aussi les procédures d'autorisation et les voies de recours, prescrivent les exigences pour le dépôt d'un projet ou la demande d'un permis préalable, et fixent le délai des obligations imposées par les services publics ainsi que les possibilités d'autorisations exceptionnelles.

3.2.A Pour chaque catégorie/niveau de patrimoine figurant à la section 2.3, indiquer quelle partie (Etat, propriétaire ou autre) effectue les interventions de conservation et si ce processus est soumis à des permis (ou des avis contraignants) ou à des avis non contraignants. Enfin, qui supervise cette activité ?

Catégorie/niveau: protection cantonale / cantonal

Conservation (click to collaps)

Entretien régulier

Who does conservation?	Other (please specify)	Regulation	Who oversees this conservation work?	Other (please specify)
Owner	Services archéologiques cantonaux	N.A.	Heritage professional	Services archéologiques cantonaux

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

Qui paie?: Public authorities

Restoration

Who does conservation? Regulation Who oversees this conservation work?

Owner	N.A.	Heritage professional
-------	------	-----------------------

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

Catégorie/niveau: protection fédérale / fédérale

Conservation (click to collaps)**Entretien régulier****Who does conservation? Regulation Who oversees this conservation work?**

Owner	N.A.	Heritage professional
-------	------	-----------------------

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

Restauration**Who does conservation? Regulation Who oversees this conservation work?**

Owner	Permit	Heritage professional
-------	--------	-----------------------

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

3.2.F What criteria are used to establish the priority for publicly funded works to the heritage?

Approche intégrée

Other criteria:

Patrimoine archéologique

Other criteria:

Patrimoine architectural

Autre (veuillez spécifier):

Patrimoine paysager

Autre (veuillez spécifié):

3.2.G Do permits or licences for archaeological work include specific conditions that include requirements to carry out non- des

Preventative archaeology

32G Archéologie préventive:

Non-preventative archaeology

32G Archéologie non préventive:

32H options:

3.2.J Des procédures sont-elles prévues pour la conservation et l'entretien du patrimoine archéologique in situ ?:

Commentaire:

Source URL: <http://www.herein-system.eu/fr/conservation-et-gestion-suisse>



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Politique financière - Suisse

Politique financière - Suisse

Pays: Suisse

Hide all

4.1.A Nature des financements publics et ou avantages fiscaux disponibles pour les catégories de patrimoine protégé, listés dans la section 2.3.

Catégories de patrimoine protégés: protection fédérale / fédérale

Activities funded	Type of funding	Funding available
Conservation	Optionnel	Partiel
Restauration	Obligatoire	Partiel
Documentation	Optionnel	Partiel

Catégories de patrimoine protégés: protection cantonale / cantonal

Activities funded	Type of funding	Funding available
Conservation	Optionnel	Partiel
Restauration	Optionnel	Partiel
Accès du public	Optionnel	Partiel
Documentation	Optionnel	Partiel

4.1.B Nature de l'aide financière publique fournie pour les activités de recherche archéologique non préventive.

Activity	Mandatory	Full funding
Enquêtes archéologiques et évaluation	Mandatory	No
Fouilles	Mandatory	Full funding
Analyse post-fouilles	Mandatory	Full funding
Publication et diffusion	Mandatory	Full funding
Entretien des sites et restauration des objets	Mandatory	No

4.1.C Nature de l'aide financière publique fournie pour les activités archéologiques de prévention/d'aménagement effectuées dans le cadre

d'un aménagement public et privé.

4.1.C

▼ Aménagement public

Activity	Mandatory	Full funding
Enquêtes archéologiques et évaluation	Mandatory	Full funding
Fouilles	Mandatory	Full funding
Analyse post-fouilles	Mandatory	Full funding
Publication et diffusion	Mandatory	Full funding
Entretien des sites et restauration des objets	Mandatory	No

▼ Aménagement privé

Activity	Mandatory	Full funding
Enquêtes archéologiques et évaluation	No	Full funding
Fouilles	No	Full funding
Analyse post-fouilles	No	Full funding
Publication et diffusion	No	Full funding
Entretien des sites et restauration des objets	No	Full funding

▼ 4.1.D Public funding organisations responsible for the archaeology described in the table under 4.1.C:

Amt für Archäologie Thurgau [Office cantonal de l'archéologie Thurgovie]
 Archäologie Baselland [Service archéologique Bâle-Campagne]
 Archäologiefachstelle Kanton Uri [Service archéologique cantonal Uri]
 Archäologische Bodenforschung Basel-Stadt [Service archéologique Bâle-Ville]
 Archäologischer Dienst des Kantons Bern [Service archéologique du canton de Berne]
 Archäologischer dienst Graubünden [Service archéologique des Grisons]
 Augusta Raurica
 Cantons
 Fachstelle für Archäologie Kanton Nidwalden [Office cantonal d'Archéologie Nidwald]
 Kantonsarchäologie Aarau [archéologie cantonale Argovie]
 Kantonsarchäologie Luzern [Archéologie cantonale Lucerne]
 Kantonsarchäologie Schaffhausen [Service archéologique cantonal Schaffhouse]
 Kantonsarchäologie Solothurn [Archéologie cantonale Soleure]
 Kantonsarchäologie St. Gallen [Service archéologique cantonal St. Gall]
 Kantonsarchäologie Zug [Archéologie cantonale Zug]
 Kantonsarchäologie Zürich [Archéologie cantonale Zurich]
 Office fédéral de la culture
 Section d'Archéologie et de Paléontologie de l'Office de la Culture du canton du Jura
 Section de l'archéologie cantonale Vaud
 Servizio Archeologico Ticino [Service archéologique du Tessin]
 Site et musée romain d'Avenches
 Staatsarchiv Appenzell AR [Archives de l'Etat Appenzell AR]
 Staatsarchiv Schwyz [Archives de l'Etat Schwyz]
 Stadtarchäologie Zürich [Archéologie municipale ville de Zurich]

▼ 4.1 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

4. Politique financière

4.1 Sources de financement public

L'entretien et la conservation du patrimoine architectural et archéologique sont financés conjointement par les pouvoirs publics (subventions dans le cadre des budgets publics) et les propriétaires.

4.1.B Archéologie non préventive

La recherche archéologique non préventive joue un rôle minime en Suisse. Son financement se fait par les institutions qui les organisent (Universités). Dans ce cadre-là, une aide au financement peut être obtenue auprès du Fonds national de recherches suisse, auprès de fondations privées ou auprès des cantons responsables s'il y a un caractère d'urgence à la fouille.

4.1.C. Archéologie préventive

Si conservation du patrimoine bâti dépend surtout du financement privé et de subventions de l'Etat (Confédération et cantons), l'archéologie quant à elle est dans la majorité des cas presque entièrement financé par les cantons dans le cadre de leur budget. Les subventions et participations de privés y jouent un rôle secondaire, mais néanmoins important. Dans certains cantons (Berne, Argovie) les communes financent également une partie des frais des recherches s'ils sont à l'origine des travaux et que le terrain leur appartient. Dans le canton de Vaud, par exemple, le propriétaire est tenu de financer les travaux archéologiques. Les travaux archéologiques ayant lieu lors de travaux d'infrastructures fédérales (autoroutes, CFF - partiellement) sont entièrement financés par la Confédération.

▼ **4.2.A Système d'aide directe (soutien budgétaire direct).**

Oui

Funding type	Approach
Structural funding	Integrated approach
Ad hoc / project based	Integrated approach

Total (k€):	Year	Budget (k€)
	2012	

▼ **4.2.B Système de déduction fiscale en faveur du patrimoine.**

▼ **4.2.C Mesures incitatives applicables.**

4.2.C À qui s'adressent les mesures incitatives? Indiquer le total des dépenses:

▼ **4.2 Commentaire**

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

4.2 Aides et subventions

4.2.A Subventions

Contributions de la Confédération

La possibilité, pour la Confédération, de contribuer à la sauvegarde du patrimoine architectural débute en 1886, avec l'Arrêté fédéral concernant la participation de la Confédération à la conservation et à l'acquisition d'antiquités nationales. En 1962, cette compétence a été inscrite dans la Constitution fédérale. L'avantage principal du nouvel article est de confier à la Confédération un rôle de coordination et de compensation: la sauvegarde des biens culturels est fondamentalement du ressort des cantons, mais la Confédération peut soutenir la protection de la nature et du paysage à titre subsidiaire et assume ainsi une responsabilité importante en matière de protection de l'identité culturelle du pays.

Selon l'art. 13 de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451), la Confédération peut soutenir la protection de la nature, la protection du paysage et la conservation des monuments historiques par l'allocation d'aides financières globales; celles-ci sont allouées aux cantons dans les limites des crédits votés et sur la base de conventions-programmes pour la conservation, l'acquisition et l'entretien de paysages, localités caractéristiques, sites historiques et monuments naturels et culturels dignes de protection, ainsi que pour les travaux de recherche et de documentation liés à ces activités.

Exceptionnellement, elle peut allouer par voie de décision une aide financière pour un projet impliquant une évaluation particulière de sa part. Le montant des aides financières est fixé en fonction de l'importance des objets à protéger et de l'efficacité des mesures.

Les aides financières ne sont allouées que si les mesures sont exécutées de manière économique et professionnelle. Les mesures de protection et d'entretien prescrites constituent des restrictions de droit public à la propriété. Elles engagent les propriétaires fonciers concernés; les cantons doivent les faire mentionner au registre foncier.

Les aides financières peuvent être fixées en pour cent des frais subventionnables, sur la base des taux maximaux suivants: 25 % pour les objets d'importance nationale, 20 % pour les objets d'importance régionale et 15 % pour les objets d'importance locale. Exceptionnellement, les taux de subvention visés à l'al. 3 peuvent être relevés à 45 %, s'il est établi que le taux prévu ne permet pas de financer les mesures dont l'exécution est indispensable. Les coûts imputables comprennent toutes les dépenses liées aux mesures de restauration correctes et aux activités archéologiques; en règle générale, les travaux récurrents d'entretien ne sont en revanche pas soutenus.

Les contributions de la Confédération sont accordées en association avec les cantons, c'est-à-dire qu'elles ne sont en règle générale autorisées que si le canton participe lui aussi aux frais d'une manière équitable et proportionnelle à sa capacité financière. De cette façon, les deux échelons administratifs et les propriétaires de l'objet participent ensemble aux mesures de préservation des objets classés.

En cas de grands projets, les travaux et donc les contributions accordées peuvent s'étendre sur plusieurs années. Les contributions des pouvoirs publics constituent une restriction de droit public à la propriété qui sera inscrite au registre foncier: Confédération et cantons doivent donner leur accord à d'éventuelles transformations ultérieures; l'objet est placé sous la protection de la Confédération. Conçue en principe pour assurer les contributions, la protection juridique résultant du subventionnement doit évidemment être proportionnée.

Contributions de l'Office fédéral de la culture (OFC)

De 2012 à 2015, l'Office fédéral de la culture, soit le service spécialisé de la Confédération en matière de conservation des monuments, d'archéologie et de protection des sites construits, peut accorder 85 millions de francs (env. 68

millions d'euros) au titre d'aides financières aux mesures respectives.

Contributions de l'Office fédéral des routes (OFROU)

L'OFROU (rattaché au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, DETEC) est le service spécialisé de la Confédération en matière de protection des voies de communication historiques. Les possibilités d'encouragement devraient s'élever à 5 millions de francs (env. 4 millions d'euros) par an.

Contributions des cantons et communes

Etant donné le fédéralisme des structures et des compétences, il n'est pas possible de disposer de chiffres globaux concernant les budgets des cantons en matière de sauvegarde des biens culturels. Une étude de 1994 du Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE) chiffrait les fonds annuels disponibles pour la conservation des monuments dans les cantons à 90 millions de francs (env. 56 millions d'euros, moyennes 1990-1993), ce qui, ajouté aux contributions fédérales, représente tout juste 10% des investissements annuels dans les monuments historiques. Malgré le renchérissement intervenu entre-temps, les budgets sont aujourd'hui nettement moindres qu'au début des années 1990 dans la majorité des cantons et au niveau fédéral. Il faut cependant tenir aussi compte du fait que de nombreux monuments culturels sont propriété des pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes). Or les charges financières de leur entretien n'apparaissent pas dans les budgets des services de conservation des monuments, mais dans les budgets immobiliers correspondants.

Pour ce qui concerne les travaux archéologiques, dans la grande majorité des cantons, le financement est assuré par les cantons eux-mêmes, aussi lorsque l'emplacement de la fouille appartient à un privé. Dans certains cantons (Berne, Argovie) les communes financent également une partie des frais des recherches s'ils sont à l'origine des travaux et que le terrain leur appartient. Dans le canton de Vaud, par exemple, le propriétaire est tenu de financer les travaux archéologiques. Les travaux archéologiques ayant lieu lors de travaux d'infrastructures fédérales (autoroutes, CFF - partiellement) sont entièrement financés par la Confédération.

Contributions financières pour associations et ONG

Pour leurs activités d'intérêt public, les organisations non gouvernementales peuvent demander l'aide financière de la Confédération, aux cantons et aux communes. Même si celle-ci leur est accordée, elles conservent leur indépendance. La Confédération, les cantons et les communes ne lient pas leur aide financière à une influence quelconque et permettent ainsi que leurs activités soient "contrôlées" par une instance indépendante.

4.2.B Allègements fiscaux

La Suisse ne connaît pas d'allègement fiscal lié directement à des travaux de conservation des monuments. Il est en revanche possible, à certaines conditions, de déduire les frais d'entretien des bâtiments indépendamment de leur valeur historique ou du genre des travaux, d'où de réelles incitations fiscales pour l'entretien et les rénovations.

La Suisse ne connaît pas non plus de traitement particulier des monuments historiques ou de déductions fiscales liées à d'autres types d'impôt comme les droits de mutation ou l'imposition des successions.

▼ 4.3.A Patrimoine financé par des organismes privés et/ou des mécènes.

Oui

Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP)

Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS)

Patrimoine suisse

Associations

Fondations

▼ 4.3.B Projets financés conjointement.

Oui

Sector:

Secteur privé

▼ 4.3 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

4.3 Financement privé et mécénat

Fondations et sponsors

De nombreuses fondations et sponsors privés soutiennent des projets de restauration. Parfois, des collectes sont effectuées pour un projet particulier ou des fondations créées pour récolter les fonds et gérer un monument particulier. Il n'existe pas de données statistiques sur ces fonds privés.

Loteries

Les loteries jouent également un rôle important dans le financement de projets concernant le patrimoine culturel: SWISSLOS Loterie Intercantonale est une coopérative dont les membres sont les cantons de la Suisse alémanique et du Tessin. Mandaté par ces vingt cantons, Swisslos propose des jeux de loterie, tels les lotos (Swiss Lotto, Euro Millions) et toute une palette de loterie instantanée. Le bénéfice net des produits est intégralement destiné à des projets d'utilité publique. Les bénéficiaires sont d'une part les fonds cantonaux de loterie et de Sport Toto, qui soutiennent des projets d'utilité publique dans les domaines de la culture, de l'environnement, du social et du sport de masse. En 2012, SWISSLOS a ainsi réparti 326 millions de francs (env. 200 millions d'euros) dans les cantons de Suisse alémanique et au Tessin.

Dans les cantons francophones, la Loterie romande, société d'utilité publique, se charge d'organiser et de réaliser des jeux de loterie. Son bénéfice net est mis lui aussi à disposition des cantons pour des projets d'utilité publique. En 2012, la Loterie Romande a distribué 205 millions de francs (env. 165 millions d'euros).

Swisslos www.swisslos.ch

Loterie romande www.loterie.ch

Sponsoring

Le sponsoring proprement dit de projets de restauration par des sociétés qui sont autorisées en retour et à certaines conditions à exploiter un monument pour leurs relations publiques est plutôt rare. Les causes de ce désintérêt de l'économie pour une forme trop peu connue d'engagement sont peut-être d'une part l'absence d'avantages fiscaux, de l'autre le manque d'objets d'importance locale ou régionale appropriés, enfin le fait que l'administration n'est guère préparée à favoriser ce type de récolte de fonds.

Financement conjoint de projets

Les projets de patrimoine culturel initiés par des privés sont souvent financés selon le principe de subsidiarité: si une partie du financement est garanti par un privé, les instances gouvernementales (commune, canton et même Confédération) peuvent contribuer au financement du projet selon l'importance que celui-ci peut avoir.



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Accès et interprétation - Suisse

Accès et interprétation - Suisse

Pays: Suisse

Hide all

▼ 5.1.A Specific measures to improve visitor access to heritage sites?

Yes

Si oui, où peut-on trouver des informations concernant l'accès des visiteurs aux sites du patrimoine gérés par le secteur public/ secteur privé ?:

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur public:

Publicly owned/managed sites: References

Guides publiés

<http://www.archaeologie-schweiz.ch/Guides-archeologiques.171.0.html?&L=3>
<http://www.patrimoinesuisse.ch/index.php?id=737&L=1>

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur privé:

Privately owned/managed sites: References

Guides publiés

<http://www.archaeologie-schweiz.ch/Guides-archeologiques.171.0.html?&L=3>
<http://www.patrimoinesuisse.ch/index.php?id=737&L=1>

Patrimoine archéologique

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur public:

Publicly owned/managed sites:

Guides publiés

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur privé:

Privately owned/managed sites:

Guides publiés

Patrimoine architectural

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur public:

Publicly owned/managed sites:

Guides publiés

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur privé:

Privately owned/managed sites:

Guides publiés

Patrimoine paysager

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur public:

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur privé:

▼ **5.1.B Niveaux de participation aux Journées Européennes du Patrimoine:**

5.1.B Participation levels in European

Heritage days:

Année la plus récente Nombre de sites participants Nombre de visiteurs

2012	300	50000
------	-----	-------

▼ **5.1.C ONG œuvrant pour l'accès du public**

5.1.C NGOs active in the field of public

access:

Animarc

Archaeotourism2012

Archéologie Suisse (AS)

Association suisse

Domus Antiqua Helvetica

ExperimentA – association pour l'archéologie expérimentale

Groupe de travail pour l'Archéologie Expérimentale en Suisse GAES

Patrimoine suisse

Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS)

▼ **5.1 Commentaire**

5.1 Commentaire:

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

5. Accès et interprétation

5.1 Accès du public au patrimoine

5.1.A Accès à l'information

Plusieurs des monuments appartenant aux pouvoirs publics sont ouverts officiellement aux visiteurs, d'autres le sont à des heures

déterminées ou dans le cadre de visites guidées. De nombreux guides publiés pour la plupart par des associations et sociétés indépendantes permettent de connaître le patrimoine visitable en Suisse. Les sites web des services archéologiques indiquent également les sites archéologiques accessibles au public.

Guides publiés:

Il existe de nombreux guides indiquant l'accessibilité à des sites et monuments du patrimoine archéologique et bâti.

Archéologie Suisse par exemple a édité un ensemble de quatre guides archéologiques et historiques de différentes régions de la Suisse. Ils fournissent les renseignements tels que les adresses de contact, horaires d'ouverture, etc. utiles à l'organisation d'excursions. Les guides sont richement illustrés et pourvus d'une carte, d'un glossaire et d'un index des lieux. De même, chaque opuscule (35) de la collection «Guides archéologiques de la Suisse» (GAS) présente de manière complète et sous forme compacte un site ou musée archéologique en Suisse.

L'association **Patrimoine Suisse** a aussi édité une série de guides pour découvrir le patrimoine suisse: Découvrir le patrimoine que l'on peut obtenir sur leur site web.

Sites web:

Les offices fédéraux ont tous un site web où sont annoncés les travaux récents et les activités pour le public, dans la mesure où ils en ont.

La plupart des services archéologiques et des monuments historiques cantonaux ont des sites web. Ces sites web ont souvent des rubriques mentionnant des sites archéologiques visitables ainsi que des brochures imprimables.

La majorité des associations travaillant dans le domaine du patrimoine sont également accessibles sur le web et informent par ce moyen des activités pour le public, leurs publications les plus récentes, etc.

Une initiative particulière est l'accessibilité aux sites palafittiques inscrits à l'UNESCO au moyen d'une application pour Smartphones (iPhone ou android) mis en œuvre en 2012 et appliqué sur l'ensemble de la Suisse, l'Allemagne du Sud, l'Autriche et la France. (<http://www.texetera.ch/francais/references/excursions/palafittes-guide>)

5.1.B Journées européennes du patrimoine

Coordonnées en Suisse depuis 1994 par le **Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE)**, les Journées européennes du patrimoine sont la plus grande manifestation culturelle à l'occasion de laquelle des objets plus ou moins connus peuvent être présentés aux visiteurs. Lors des Journées européennes du patrimoine, les visites guidées sont organisées à l'avance par les services fédéraux, cantonaux et communaux de conservation des monuments historiques et d'archéologie. Chaque année, ces services sélectionnent les objets, prennent contact avec les propriétaires et organisent les visites guidées et les animations sur place. Le Centre NIKE est responsable

de la coordination au niveau national des quelque 800 événements, de l'information des médias suisses et de l'opinion publique ainsi que de la publication du programme sous forme de brochure et sur Internet. www.hereinspaziert.ch

5.1.C ONG œuvrant pour l'accès au public

De nombreux ONG œuvrent de différentes manières pour faciliter l'accès de monuments archéologiques et historiques pour le public: L'association **Patrimoine suisse** (anciennement Ligue suisse du patrimoine national) organise plusieurs campagnes suivies avec intérêt par le public et décerne différents prix, dont le plus connu est le Prix Wakker, que Patrimoine suisse décerne depuis 1972 à une commune pour des prestations exemplaires en matière d'urbanisme et de protection du paysage. Une commission spécialisée évalue chaque année de nombreuses communes suisses et compare leur engagement architectural. Le comité central désigne la commune lauréate en se fondant sur la proposition de la commission. Activités de Patrimoine suisse (anciennement Ligue suisse du patrimoine national) www.heimatschutz.ch

Archéologie Suisse publie des guides archéologiques et organise des excursions archéologiques en Suisse et à l'Etranger www.archaeologie-schweiz.ch.

L'association suisse "Châteaux forts" offre une carte de châteaux forts à visiter en Suisse dans sa page réservée aux jeunes (Burgenkids), de même, il offre des excursions et des conférences publiques.

Les nombreuses **associations jouant sur l'archéologie expérimentale et l'évènementiel** offrent des activités souvent sur des sites archéologiques, en particulier lors de journées portes-ouvertes ou autres festivals.

ArchaeoTourism2012 œuvre sur les liens entre le tourisme et l'archéologie, cherchant à ouvrir le dialogue permettant un accès touristique durable aux sites archéologiques en Suisse.

La **Société d'histoire de l'art en Suisse** offre régulièrement des excursions culturelles sur des sites suisses et des voyages à l'Etranger. www.gsk.ch/fr/visites-guidees.html

A part cela, des très nombreuses manifestations et campagnes régionales et nationales ont lieu régulièrement pour sensibiliser le public à la conservation du patrimoine culturel.

▼ **5.2.A Initiatives en matière de sensibilisation au patrimoine.**

5.2.A Existe-t-il des initiatives en matière de sensibilisation? :

Oui

Initiative

Valises pédagogiques
Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Scolaire

Initiative

Conférences publiques

Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Adultes

Patrimoine archéologique

Adultes

Patrimoine architectural

Adultes

Initiative

visites de professionnels dans les classes

Project

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Scolaire

Initiative

Excursions

Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Scolaire

Enseignement supérieur

Adultes

Patrimoine archéologique

Scolaire
Enseignement supérieur
Adultes

Patrimoine architectural

Scolaire
Enseignement supérieur
Adultes

▼ **5.2.B ONG œuvrant pour l'éducation des populations au patrimoine**

5.2.B NGOs working in the field of heritage education:

Animarc
Archéologie Suisse (AS)
Association suisse
ExperimentA – association pour l'archéologie expérimentale
Groupe de travail pour l'Archéologie Expérimentale en Suisse GAES
Patrimoine suisse
Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS)
Société suisse d'histoire des mines (SSHM)

▼ **5.2 Commentaire**

5.2 Commentaire 5.2 Commentaire:

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

5.2 Sensibilisation

Il existe de très nombreuses initiatives en matière de sensibilisation. En Suisse, les programmes scolaires sont fixés par les cantons et les communes, et les détails par chaque établissement. Il n'y a donc pas de programmes nationaux ou de matériel d'enseignement correspondant pour les premier et deuxième degrés, mais diverses initiatives privées et projets pédagogiques cantonaux et/ou communaux qui ont pour but de sensibiliser les enfants et les jeunes au patrimoine construit et à l'architecture.

Plusieurs associations, musées et services du patrimoine mettent à disposition des écoles du matériel pédagogique (valises - moyens d'enseignement). Il existe aussi des initiatives privées entreprises pour mieux faire connaître les métiers du patrimoine dans les écoles.

Une page web innovatrice est celle préparée pour les jeunes par l'association suisse "Châteaux forts": <http://www.burgenkids.ch/>

En outre, de nombreuses associations nationales, comme locales offrent des séries de conférences publiques et des excursions ou des journées d'expérimentation technologique.

5.3.A Mesures spécifiques (politiques ou règlements) pour la promotion commerciale du patrimoine dans une perspective de tourisme.

5.3.A Specific measures (policies or regulations) for the commercial promotion of heritage in the context of tourism:

Non

5.3.B Nombre de visiteurs fréquentant les principaux sites du patrimoine.

5.3.B Combien de visiteurs fréquentent-ils les principaux sites du patrimoine de votre pays/SAU?

Disposez-vous d'informations sur la rentabilité économique du tourisme patrimonial ?:

Année la plus récente

Nombre de visiteurs

Rentabilité économique (par € dépensé)

5.3 Commentaire

5.3 Commentaire:

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

5.3 Tourisme et activités de promotion

Le patrimoine culturel et l'intégrité des paysages naturels et cultivés sont un capital important du tourisme suisse. Ce sont donc des valeurs qui sont communiquées dans les offres des organisations nationales et régionales de tourisme, encore que l'optique soit parfois plus celle de l'événement.

Le tourisme joue un rôle important dans l'économie suisse. Sur un total de 35,3 milliards francs suisses de recettes dégagées en 2010, 18 milliards, c'est-à-dire 51 % ont été générés par l'hébergement, la restauration ou le transport des touristes. Les emplois dans le tourisme représentent l'équivalent d'environ 144'800 postes à plein temps. A peu près 6 % des recettes d'exportation sont dues au tourisme. La part de la culture dans la valeur ajoutée touristique brute est toutefois minime (1%) (valeur pour 2010).

Au niveau national, l'organisation chargée de la promotion touristique est **Suisse Tourisme**, qui gère différentes banques de données. Les curiosités, sites, musées et manifestations culturelles peuvent être consultés sur Internet par région et par thème. La plupart des organisations régionales de tourisme proposent des services analogues. Sur le site Internet de **Graubünden Kultur**, par exemple, le volume du Guide artistique de la Suisse concernant les Grisons, publié par la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), a été converti en banque de données. De cette façon, on trouvera en ligne, avec l'aide d'un moteur de recherche, des informations

scientifiques sur tous les objets culturels situés dans le canton des Grisons. Egalement aux Grisons, les nouvelles données scientifiques gagnées sur l'archéologie alpine de la région seront bientôt communiquées à la population locale par le biais d'offres touristiques et tout cela grâce à un programme de l'Union Européenne appelée Silvretta Historica.

L'association **Patrimoine suisse** diffuse également toute une série d'offres touristiques étroitement liées à la sensibilisation pour le patrimoine culturel. Suivant l'exemple du Landmark Trust anglais, elle a créé en 2005 la fondation Vacances au cœur du patrimoine, qui a pour but d'acquérir des objets de valeur historique, de les rénover en douceur et de les louer comme logements de vacances. Le site Internet de Patrimoine suisse propose encore d'autres excursions et idées touristiques.

ICOMOS Suisse décerne depuis quelques années le prix «Hôtel ou restaurant historique de l'année». Il s'était constitué en 1993 un groupe de travail «tourisme et patrimoine», qui visait à sensibiliser à l'histoire de cette activité et à son héritage culturel (architecture et biens mobiliers) avec le concours des milieux de la conservation et du tourisme. Cette démarche devait se concrétiser par le biais d'excursions, de colloques, d'études, etc. L'idée de créer une distinction destinées à récompenser des hôtels et restaurants historiques a été formulée après le colloque «Conservation et gestion des hôtels historiques» en 1995 à Lucerne. L'ICOMOS parraine ce prix en partenariat avec [hotelleriesuisse](#), [GastroSuisse](#) et [Suisse Tourisme](#). Depuis 1997, un jury désigne chaque année «l'hôtel ou le restaurant historique de l'année» et décerne encore d'autres distinctions. A ce jour, plus de 40 exploitations de toute la Suisse ont été primées.

Dans le domaine de l'archéologie, les activités de promotion touristiques se limitent à quelques initiatives isolées, mais néanmoins importantes, comme la fête romaine annuelle d'Augusta Raurica ou encore le Sentier des légionnaires à Vindonissa qui a gagné le prix du tourisme suisse MILESTONE 2011 dans la catégorie «projets exceptionnels». L'événementiel joue sinon un grand rôle, lors de festivités liés à des découvertes archéologiques (portes ouvertes, fêtes anniversaires des associations, etc.)

Suisse Tourisme [www.myswitzerland.com/fr.cfm/accueil]

Graubünden Kultur [www.graubuendenkultur.ch]

Patrimoine suisse [www.heimatschutz.ch/d/themen/ferien.shtm]

ICOMOS Suisse [www.icomos.ch]

Römerfest Augusta Raurica [<http://www.roemerfest.ch>]

Sentier des légionnaires à Vindonissa [www.legionaerspfad.ch]

Silvretta historica

[<http://www.interreg.org/ViewProjectsDetails4.php?per=IV&targetid=223&grp...>]

▼ 5.3.C Principaux événements périodiques liés au patrimoine:

5.3.C Indiquer les principaux événements périodiques liés au

patrimoine::

Nom de l'évènement: Journées européennes du patrimoine JEP
Lieu: dans toute la Suisse
Date: Septembre

Détails

Fréquence: Chaque année
Site web (URL): <http://www.hereinspaziert.ch>

Brève description:

Coordonnées en Suisse depuis 1994 par le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE), les Journées européennes du patrimoine sont la plus grande manifestation culturelle à l'occasion de laquelle des objets plus ou moins connus peuvent être présentés aux visiteurs. Lors des Journées européennes du patrimoine, les visites guidées sont organisées à l'avance par les services fédéraux, cantonaux et communaux de conservation des monuments historiques et d'archéologie. Chaque année, ces services sélectionnent les objets, prennent contact avec les propriétaires et organisent les visites guidées et les animations sur place. Le Centre NIKE est responsable de la coordination au niveau national des quelque 800 événements, de l'information des médias suisses et de l'opinion publique ainsi que de la publication du programme sous forme de brochure et sur Internet.

Nom de l'évènement: Römerfest
Lieu: Augusta Raurica
Date: Aout

Détails

Fréquence: Chaque année
Site web (URL): <http://www.roemerfest.ch>
Organisation: Augusta Raurica

Brève description:

Le site romain d'Augusta Raurica organise chaque année une fête romaine, avec 500 acteurs et musiciens, des légionnaires en service, des artisans et des représentants des métiers de l'archéologie avec des spectacles et des ateliers pour petits et grands. Des boutiques et des restaurants romains offrent de quoi boire et manger. On s'attend à 15'000-25'000 visiteurs pendant le week-end de la fête.

5.4.A Mesures (politiques ou règlements) prises pour assurer la création systématique de rapports scientifiques préliminaires (notamment des bases de données numériques) avant la diffusion complète des études spécialisées.

5.4.A Des mesures (politiques ou règlements) sont-elles prises pour assurer la création systématique de rapports scientifiques préliminaires (notamment des bases de données numériques) avant la diffusion complète des études spécialisées? :
 Oui

Approach (Click to collaps)**Approche intégrée**

Patrimoine archéologique

Reports / entries

Evaluation

Prospection (i.e sondage, échantillonnage, etc...)

Enquêtes

Fouilles préventives/ de sauvetage

Autres fouilles

Rapports spéciaux

Patrimoine architectural

Reports / entries

Evaluation

Enquêtes

Rapports spéciaux

5.4.A Other

Documentaire

Interprétation

Patrimoine paysager

5.4.B Documents scientifiques de synthèse accessibles dans des bases de données en ligne.

Veillez indiquer les URLs principales

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Site web:

SEALS serveur pour les revues numérisées

<http://retro.seals.ch>

SEALS serveur pour les revues numérisées

http://topaz.nb.admin.ch/cgi-bin/qw_48_0_3_3/chameleon

SEALS serveur pour les revues numérisées

<http://www.peristyle.ch>

Catalogue on-line de la Bibliothèque nationale suisse

<http://retro.seals.ch>

Catalogue on-line de la Bibliothèque nationale suisse

http://topaz.nb.admin.ch/cgi-bin/qw_48_0_3_3/chameleon

Catalogue on-line de la Bibliothèque nationale suisse

<http://www.peristyle.ch>

Référentiel thématique Histoire de l'art, patrimoine bâti et arts décoratifs

<http://retro.seals.ch>

Référentiel thématique Histoire de l'art, patrimoine bâti et arts décoratifs
http://topaz.nb.admin.ch/cgi-bin/gw_48_0_3_3/chameleon
 Référentiel thématique Histoire de l'art, patrimoine bâti et arts décoratifs
<http://www.peristyle.ch>

5.4.C Documents scientifiques de synthèse réunis dans une seule publication.

Veillez indiquer comment ces publications sont organisées, si elles le sont selon un mode catégoriel (archéologie, architecture, paysage) ou combiné (approche intégrée).

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Tous en un

Patrimoine architectural

Tous en un

5.4.E Knowledge of number of comprehensive specialised studies (i.e. monographs of sites, summaries of topic based research)

5.4.E Savez-vous combien d'études spécialisées complètes (monographies consacrées à des sites, synthèses de recherches thématiques, etc.) sont publiées?:

Non

Veillez indiquer le nombre pour l'année la plus récente

5.4.F Revues périodiques « officielles », traitant du patrimoine (publiées par une organisation gouvernementale).

5.4.F Existe-t-il des revues périodiques « officielles », traitant du patrimoine, (c'est-à-dire publiées par une organisation gouvernementale)? :

Oui

Veillez préciser les publics ciblés

Approach (click to collpas)

Patrimoine archéologique

Grand public
 Scientifiques

Patrimoine architectural

Grand public
Scientifiques
Propriétaires

▼ **5.4.G Publications «officielles», traitant du patrimoine, (publiées par une organisation gouvernementale), y compris les séries.**

5.4.G Existe-t-il des publications «officielles», traitant du patrimoine, (c'est-à-dire publiées par une organisation gouvernementale), y compris les séries?:

Oui

▼ **5.4.H Sites internet répertoriant les publications.**

5.4.H Existe-t-il sur internet des sites qui répertorient les publications?:

Obligatoire

Site web:

[Catalogue on-line de la Bibliothèque nationale suisse](#)

▼ **5.4.I Principales ONG consacrant régulièrement des publications au patrimoine**

5.4.I Indiquer les principales ONG qui consacrent régulièrement des publications au patrimoine (magazines mensuels, revues trimestrielles, etc.):

Archéologie Suisse (AS)
Association suisse
Association suisse d'histoire de la technique et du patrimoine industriel
Domus Antiqua Helvetica
Patrimoine suisse
Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS)
Société suisse d'histoire des mines (SSHM)
Société suisse pour la recherche sur le quaternaire CH-QUAT

▼ **5.4 Commentaire**

5.4 Commentaire:

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

5.4 Diffusion

Législation

La publication et la diffusion des rapports sur le patrimoine aussi bien archéologique qu'architecturale est ancrée dans les législations cantonales correspondantes. Il s'agit d'une part d'inventaires et d'autre part de rapports scientifiques préliminaires ou même finaux. Dès lors, cette activité prend une place prépondérante dans le travail des services cantonaux. La majorité des ouvrages publiés sont écrits de manière à être accessibles au grand public aussi bien que

pour les scientifiques.

Bases de données en ligne

Il y a de plus en plus de bases de données en ligne pour retrouver les documents scientifiques et les publications en général. Nous ne mentionnons ici que quelques bases de données souvent utilisées.

www.retro.seals.ch

www.peristyle.ch

Monographies

Offices gouvernementaux (Confédération, cantons et communes) gèrent donc leurs propres séries de publications. L'Office fédéral de la culture gère la Série de publications des monuments historiques, dont les cahiers sont consacrés à des sujets de la conservation des monuments. La Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) a publié en 2007 les Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse pour servir de «base d'action commune de toutes les personnes et services engagés dans la conservation des monuments». Ces principes servent actuellement de base dans les discussions théoriques et pratiques concernant la conservation des monuments. En 2010, l'Office fédéral de la culture a édité l'ouvrage « Patrimonium » qui retrace l'histoire et le développement de la conservation et l'archéologie des monuments en Suisse de 1950 à 2000.

Certains services cantonaux d'archéologie et de conservation des monuments publient des rapports annuels sous forme de livre, qui renseignent sur les restaurations et fouilles effectuées et servent comme publications officielles des rapports de fouille ou de restauration. Ces publications rassemblent les rapports officiels des fouilles et travaux de restauration de façon plus ou moins complète. La liste des publications des services cantonaux se trouvent en principe sur leurs pages web.

Il existe une bibliographie sélective du patrimoine archéologique publiée régulièrement pour les publications d'une part sur les périodes pré- et protohistoriques (Résumés zur Archäologie der Schweiz : Paläolithikum - Latènezeit / Archäologie Schweiz) et d'autre part sur l'archéologie de l'époque romaine (Résumés d'archéologie suisse: époque romaine / Institut d'archéologie et des sciences de l'Antiquité, Université de Lausanne).

Il est difficile de savoir le nombre de publications spécialisées complètes consacrés au patrimoine: On peut néanmoins citer en tout cas pour l'archéologie, quelques séries monographiques importantes:

- Antiqua (éd. Archéologie Suisse)
- Cahiers d'archéologie romande (CAR) (éd. Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie)
- Séries monographiques cantonales: (Augst; Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, St. Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Zug, Zurich canton et Zurich ville)

Revue

Les associations aussi bien que Services cantonaux publient des revues. En archéologie, on peut mentionner: as. (Archéologie suisse), «Mittelalter – Moyen Age – Medioevo – Temp Medieval» (Association suisse Châteaux forts), NIKE Bulletin, les rapports annuels des Services du patrimoine et de l'archéologie, etc. Une partie des revues sur le patrimoine archéologique et architectural en Suisse a été numérisée et peut se trouver sous le site <http://retro.seals.ch>.

Toutes les publications suisses peuvent être obtenues en prêt à la Bibliothèque nationale suisse. Catalogue on-line de la Bibliothèque nationale suisse [http://topaz.nb.admin.ch/cgi-bin/gw_48_0_3_3/chameleon?skin=helveticat&lng=fr-ch]

Année:

2013

Source URL: <http://www.herein-system.eu/fr/acc%C3%A8s-et-interpr%C3%A9tation-suisse>



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Numérisation - Suisse

Numérisation - Suisse

Pays: Suisse

Hide all

- ▼ **6.1.A La législation ou la politique en matière de patrimoine prévoit-elle des dispositions spécifiques (politiques ou directives) en matière de numérisation? Indiquer s'il existe différentes politiques.**

Non

- ▼ **6.1. Commentaire**

Commentaire

Approche intégrée

6. NUMERISATION

6.1 Politique de numérisation

Stratégie fédérale pour l'information géographique (GIS)

Les informations géographiques sont des données dont la référence spatiale est enregistrée sous forme de coordonnées, de nom de lieu, d'adresse postale ou de tout autre critère. Parce qu'en politique comme en économie près de 80% de toutes les décisions prises s'appuient sur une référence spatiale, la Confédération souhaite, en coordonnant l'information géographique, interconnecter les géo-données les plus diverses et en faciliter ainsi l'accès et l'emploi. Une utilisation plus intensive, par un plus large public, doit permettre une amélioration substantielle de la valeur ajoutée générée sur la base des informations géographiques existantes. A tous les niveaux, il en résulte une plus-value considérable pour l'économie publique, pour l'administration fédérale, cantonale et communale, pour les organismes de l'économie privée et des milieux scientifiques ainsi que pour les citoyennes et les citoyens.

Stratégie fédérale pour l'information géographique www.swisstopo.ch/fr/basics/kogis/index

- ▼ **6.2.A Disposez-vous de systèmes d'information et de bases de données (sites intranet, extranet et internet, par exemple) concernant le patrimoine (c'est-à-dire des réseaux informatiques)? Quel est le type de patrimoine concerné?**

Oui

Approach (click to collaps)

Approche intégrée**6.2.A Approche intégrée:**

Intranet
Extranet
Internet

Patrimoine archéologique**6.2.A Patrimoine archéologique:**

Intranet
Extranet
Internet

Patrimoine architectural**6.2.A Patrimoine architectural:**

Intranet
Extranet
Internet

Patrimoine paysager**6.2.A Patrimoine paysager:**

Intranet

6.2.B Qui sont les partenaires intervenant dans le(s) réseau(x) informatique(s) mentionné(s) ci-dessus?**Approach (click to collaps)****Approche intégrée****6.2.B Approche intégrée:**

Agences gouvernementales
Autorités régionales
Autorités locales

Patrimoine archéologique**6.2.B Patrimoine archéologique:**

Agences gouvernementales
Autorités régionales
Autorités locales

Patrimoine architectural**6.2.B Patrimoine architectural:**

Agences gouvernementales
Autorités régionales
Autorités locales

**6.2.C Quels sont les domaines traités par ces systèmes informatiques? 6.2.C
Quels sont les domaines traité par ces systèmes informatiques?****Approach (click to collaps)**

Approche intégrée

Gestion du patrimoine (gestion des sites, par exemple)

- ▼ **6.2.D Existe-t-il un système de base de données (de niveau centralisé ou organisationnel) permettant de stocker des informations sur les sujets suivants (colonne de gauche ci-dessous)?**

Approach (click to collaps)**6.2.D Approche intégrée****Database topics**

Inventaires

Patrimoine protégé

Données provenant de SIG

Other (please specify)

patrimoine audiovisuel

6.2.D Patrimoine archéologique**6.2.D Patrimoine architectural****6.2.D Patrimoine paysager**

- ▼ **6.2 Commentaire**

Commentary (click to collaps)**Approche intégrée****6.2 systèmes d'information et bases de données****Inventaires de la Confédération**

Les inventaires de la Confédération font partie de la Stratégie fédérale pour l'information géographique.

L'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) est numérisé dans son extension géographique et peut être consulté publiquement, mais sans les feuillets d'inventaire, qui sont actuellement en préparation. Sans être encore en vigueur, l'inventaire fédéral le plus récent, celui des voies de communication historiques en Suisse (IVS) est entièrement disponible sous forme GIS et peut être consulté en ligne. **Inventaire des voies de communication historiques en Suisse** (GIS) ivs-gis.admin.ch/

L'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) est disponible sous

forme numérisée sur internet [http://map.geo.admin.ch/?selectedNode=node_ch.bak.bundesinventar-schuetz...]

Banque de données GIS de la Confédération (Données métiers/Inventaires fédéraux)
www.ecogis.admin.ch

Inventaires cantonaux et communaux

La numérisation des bases et instruments administratifs des cantons diffère d'un canton à l'autre. Les objets classés sont souvent consultables à la parcelle près sur les plans d'affectation et de zones en format GIS, mais ils sont rarement pourvus des informations spécifiques.

Patrimoine audiovisuel

L'association Memoriav a pour mission d'assurer à long terme la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine audiovisuel suisse. Elle contribue ainsi à l'enrichissement de la mémoire collective du pays. Memoriav constitue et anime un réseau d'institutions et de personnes (conservateurs, producteurs, utilisateurs) dans le but d'échanger compétences et informations, et d'optimiser les ressources. Elle lance, soutient et gère des projets de conservation, description/classement et mise à disposition du patrimoine audiovisuel suisse, dans le respect des normes et de l'éthique professionnelle. Memobase est la base de données de Memoriav. Elle permet un accès direct à diverses collections audiovisuelles et comprend les données de 150'000 documents audiovisuels issus de divers projets et d'une collection des Archives fédérales suisses (état 2005).

Memoriav www.memoriav.ch/

Memobase www.memobase.ch/www_memobase/portal.aspx?pid=100&lang=fr

Source URL: <http://www.herein-system.eu/fr/num%C3%A9risation-suisse>



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Législation sur le patrimoine - Suisse

Législation sur le patrimoine - Suisse

Pays: Suisse

Hide all

▼ 7.1.A Conventions du Conseil de l'Europe signées et ratifiées par l'Etat/ESA.

7.1.A Council of Europe conventions which have been signed and ratified by the state:

Convention **Date de signature (dd/mm/yyyy)** **Date de ratification (dd/mm/yyyy)**

Granada	03/27/1996	03/27/1996
Valetta	01/16/1992	03/27/1996
Florence		
Faro		

7.1.A Brève description

Granada:

Le 27 mars 1996, la Suisse a ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (dite Convention de Grenade), entrée en vigueur le 1er juillet 1996. A la même date, elle a ratifié la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (dite Convention de Malte ou de La Valette), entrée en vigueur le 28 septembre 1996. Depuis plusieurs années, la Suisse participe très activement aux travaux du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde des biens culturels nationaux, participation qui s'est exprimée essentiellement dans des déclarations politiques et des actions concrètes. Ainsi, à Cracovie (1991), la Suisse soulignait à la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) la nécessité de coordonner les efforts pour protéger les monuments historiques d'Europe. Dans le même esprit, la Suisse a redit à la 3e conférence des ministres européens chargés du patrimoine culturel (Malte 1992) sa volonté de participer activement et aussi concrètement que possible aux mesures communes d'élucidation et de lutte contre la destruction des monuments historiques. Pour assumer ses obligations internationales en Europe, y rester active et faire preuve de solidarité, il importait que la Suisse adhère aux deux conventions citées, qui sont elles-mêmes le fruit d'une collaboration européenne en matière de patrimoine culturel. Ces conventions européennes sont des actes qui ne sont pas directement applicables. Chaque signataire s'engage simplement à édicter ses propres mesures et à activer ses mécanismes juridiques nationaux. Les principes énoncés dans les conventions de Malte et de Grenade ont certes un caractère impératif, mais elles laissent beaucoup de latitude aux Etats quant à la mise en œuvre. Les mesures de protection du patrimoine archéologique et architectural auxquelles elles astreignent les signataires constituent donc une norme minimale. Quand la Suisse les a ratifiées, une partie des tâches qui lui incombent du fait des conventions faisaient déjà partie de sa législation nationale et des obligations de la Confédération en matière de culture. La loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451), qui se fonde sur l'art. 78 de la Constitution fédérale (Constitution de la Confédération suisse du 18 avril 1999; RS 101), et la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700) peuvent être invoquées comme base juridique de certaines mesures. En ce qui concerne le recensement des objets dignes de protection, la LPN prévoit l'établissement d'inventaires des objets d'importance nationale, dont font aussi partie les monuments historiques (qui, en droit suisse, incluent tant les biens historiques qu'archéologiques). Il existe aujourd'hui trois inventaires

fédéraux: celui des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), celui des voies de communication historiques (IVS, en préparation) et celui des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). En ce qui concerne les obligations de protéger et sauvegarder le patrimoine archéologique et architectural, la Confédération et les cantons avaient déjà réalisé l'une et l'autre avant la ratification des conventions. En vertu de la LPN, la Confédération est tenue de pratiquer une gestion «intégrée» du patrimoine culturel, c'est-à-dire que dans l'exécution de toutes leurs tâches (autorisations, contributions financières, concessions, etc.), la Confédération et ses entreprises sont censées ménager autant que possible les monuments culturels. La protection des monuments est aussi partie intégrante de l'étude d'impact sur l'environnement, qui est obligatoire dans certaines circonstances. Quant à la LAT, la protection des monuments historiques peut être prise en compte dans les plans généraux d'affectation du sol, notamment là où la création de zones de protection pour des lieux historiques ou des monuments archéologiques et culturels est réglementée. Pour sensibiliser le public, on a créé en 1989 le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE), financé par la Confédération, les cantons et des particuliers. A ce propos, on citera encore l'activité de la Société d'histoire de l'art en Suisse, fondée en 1880, qui contribue depuis sa naissance à sensibiliser le public et fournit une prestation décisive pour la sauvegarde des biens culturels en publiant la série Monuments d'art et d'histoire de la Suisse et d'autres ouvrages de référence, de même que Patrimoine suisse (anciennement Ligue suisse du patrimoine national) et ses activités (cf. 2.5.3). Les obligations découlant de l'art. 6 de la Convention de Grenade sont couvertes par des actes législatifs suisses comparables. Depuis 1995, la Confédération a dépensé 640 millions de francs pour soutenir des initiatives publiques et privées d'entretien et de restauration de monuments historiques, à quoi s'ajoutent les contributions des 26 cantons. La Suisse ne pratique en revanche pas l'allègement fiscal pour le moment, car la loi sur les subventions n'autorise pas en principe d'aides financières sous forme d'avantages fiscaux. Les exigences de l'art. 7 de la Convention de Grenade (amélioration qualitative des abords des monuments historiques) sont remplies par les conditions que la Confédération lie à l'octroi d'aides financières destinées à la protection des monuments historiques. En ce qui concerne la recherche scientifique et la lutte contre la pollution de l'air, on signalera l'existence du Schweizerischer Kompetenzverbund Konservierung de l'EPF de Zurich, qui étudie toutes les possibilités de sauvegarder les biens culturels et conseille les services spécialisés fédéraux, cantonaux et communaux. Son activité principale est l'étude des matériaux (pierre, verre, etc.), sans laquelle il n'y a pas de conservation moderne des monuments. Il travaille de façon interdisciplinaire et transmet son savoir par des cours de formation et de perfectionnement pour spécialistes et restaurateurs.

Valetta:

Le 27 mars 1996, la Suisse a ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (dite Convention de Grenade), entrée en vigueur le 1er juillet 1996. A la même date, elle ratifie la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (dite Convention de Malte ou de La Valette), entrée en vigueur le 28 septembre 1996. Depuis plusieurs années, la Suisse participe très activement aux travaux du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde des biens culturels nationaux, participation qui s'est exprimée essentiellement dans des déclarations politiques et des actions concrètes. Ainsi, à Cracovie (1991), la Suisse soulignait à la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) la nécessité de coordonner les efforts pour protéger les monuments historiques d'Europe. Dans le même esprit, la Suisse a redit à la 3e conférence des ministres européens chargés du patrimoine culturel (Malte 1992) sa volonté de participer activement et aussi concrètement que possible aux mesures communes d'élucidation et de lutte contre la destruction des monuments historiques. Pour assumer ses obligations internationales en Europe, y rester active et faire preuve de solidarité, il importait que la Suisse adhère aux deux conventions citées, qui sont elles-mêmes le fruit d'une collaboration européenne en matière de patrimoine culturel. Ces conventions européennes sont des actes qui ne sont pas directement applicables. Chaque signataire s'engage simplement à édicter ses propres mesures et à activer ses mécanismes juridiques nationaux. Les principes énoncés dans les conventions de Malte et de Grenade ont certes un caractère impératif, mais elles laissent beaucoup de latitude aux Etats quant à la mise en œuvre. Les mesures de protection du patrimoine archéologique et architectural auxquelles elles astreignent les signataires constituent donc une norme minimale. Quand la Suisse les a ratifiées, une partie des tâches qui lui incombent du fait des conventions faisaient déjà partie de sa législation nationale et des obligations de la Confédération en matière de culture. La loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451), qui se fonde sur l'art. 78 de la Constitution fédérale (Constitution de la Confédération suisse du 18 avril 1999; RS 101), et la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700) peuvent être invoquées comme base juridique de certaines mesures. En ce qui concerne le recensement des objets dignes de protection, la LPN prévoit l'établissement d'inventaires des objets d'importance nationale, dont font aussi partie les monuments historiques (qui, en droit suisse,

incluent tant les biens historiques qu'archéologiques). Il existe aujourd'hui trois inventaires fédéraux: celui des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), celui des voies de communication historiques (IVS, en préparation) et celui des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). En ce qui concerne les obligations de protéger et sauvegarder le patrimoine archéologique et architectural, la Confédération et les cantons avaient déjà réalisé l'une et l'autre avant la ratification des conventions. En vertu de la LPN, la Confédération est tenue de pratiquer une gestion «intégrée» du patrimoine culturel, c'est-à-dire que dans l'exécution de toutes leurs tâches (autorisations, contributions financières, concessions, etc.), la Confédération et ses entreprises sont censées ménager autant que possible les monuments culturels. La protection des monuments est aussi partie intégrante de l'étude d'impact sur l'environnement, qui est obligatoire dans certaines circonstances. Quant à la LAT, la protection des monuments historiques peut être prise en compte dans les plans généraux d'affectation du sol, notamment là où la création de zones de protection pour des lieux historiques ou des monuments archéologiques et culturels est réglementée. Pour sensibiliser le public, on a créé en 1989 le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE), financé par la Confédération, les cantons et des particuliers. A ce propos, on citera encore l'activité de la Société d'histoire de l'art en Suisse, fondée en 1880, qui contribue depuis sa naissance à sensibiliser le public et fournit une prestation décisive pour la sauvegarde des biens culturels en publiant la série Monuments d'art et d'histoire de la Suisse et d'autres ouvrages de référence, de même que Patrimoine suisse (anciennement Ligue suisse du patrimoine national) et ses activités (cf. 2.5.3). Les obligations découlant de l'art. 6 de la Convention de Grenade sont couvertes par des actes législatifs suisses comparables. Depuis 1995, la Confédération a dépensé 640 millions de francs pour soutenir des initiatives publiques et privées d'entretien et de restauration de monuments historiques, à quoi s'ajoutent les contributions des 26 cantons. La Suisse ne pratique en revanche pas l'allégement fiscal pour le moment, car la loi sur les subventions n'autorise pas en principe d'aides financières sous forme d'avantages fiscaux. Les exigences de l'art. 7 de la Convention de Grenade (amélioration qualitative des abords des monuments historiques) sont remplies par les conditions que la Confédération lie à l'octroi d'aides financières destinées à la protection des monuments historiques. En ce qui concerne la recherche scientifique et la lutte contre la pollution de l'air, on signalera l'existence du Schweizerischer Kompetenzverbund Konservierung de l'EPF de Zurich, qui étudie toutes les possibilités de sauvegarder les biens culturels et conseille les services spécialisés fédéraux, cantonaux et communaux. Son activité principale est l'étude des matériaux (pierre, verre, etc.), sans laquelle il n'y a pas de conservation moderne des monuments. Il travaille de façon interdisciplinaire et transmet son savoir par des cours de formation et de perfectionnement pour spécialistes et restaurateurs.

Florence:

en cours

Faro:

non prioritaire

7.1.B Efforts réalisés par votre Etat s'il n'a pas encore ratifié toutes ces conventions.

Brève description**Florence:**

en cours

Faro:

non prioritaire

7.1.C Sélection de recommandations du Conseil de l'Europe relatives au patrimoine culturel qui reflètent ou ont été intégrées dans votre législation/ dans vos politiques (par votre Etat/ESA). Pour plus d'informations sur les textes adoptés, voir l'adresse suivante:

http://www.coe.int/t/cm/adoptedTexts_FR.asp#P47_2021

7.1.C Recommandations:

Recommendation	Theme	Reflected/incorporated in Legislation	Reflected/incorporated in Policy	Not applic
	Specialised			

Rec (1980) 16	training	Non	Non	Oui
Rec (1981) 13	Declining craft trades	Non	Non	Oui
Rec (1985) 8	Film heritage	Oui	Oui	Non
Rec (1986) 11	Urban open space	Non	Non	Oui
Rec (1986) 15	Architectural heritage - Craft trades	Non	Non	Oui
Rec (1987) 24	Industrial towns	Non	Non	Non
Rec (1989) 5	Archaeology - town / country planning	Oui	Oui	Non
Rec (1989) 6	Rural architectural heritage	Non	Oui	Non
Rec (1990) 20	Industrial, technical and civil engineering heritage	Non	Oui	Non
Rec (1991) 6	Funding architectural heritage	Non	Non	Oui
Rec (1991) 13	20th Century architectural heritage	Non	Oui	Non
Rec (1993) 9	Architectural heritage / natural disasters	Oui	Oui	Non
Rec (1995) 3	Documentation architectural heritage	Non	Non	Oui
Rec (1995) 9	Cultural Landscapes	Non	Non	Oui
Rec (1996) 6	Protection against unlawful acts	Non	Oui	Non
Rec (1997) 2	Physical deterioration - pollution	Non	Oui	Non
Rec (1998) 4	Historic complexes, immovable and moveable property	Non	Non	Oui
Rec (1998) 5	Heritage education	Non	Non	Oui
	History			

Rec (2001) 15	teaching	Non	Non	Oui
Rec (2003) 1	Tourism as a factor for sustainable development	Non	Non	Oui
Rec (2004) 3	Geological heritage	Non	Oui	Non
Rec (2005) 13	University heritage	Non	Non	Oui
Rec (2008) 3	Guidelines - implementing the Landscape Convention	Non	Non	Oui

▼ 7.1 Commentaire

7.1 Commentaire

Approche intégrée

7. Suivi de la mise en œuvre des conventions

7.1 Législation sur le patrimoine

Conventions de Grenade et de Malte (ou La Valette)

Le 27 mars 1996, la Suisse a ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (dite Convention de Grenade), entrée en vigueur le 1er juillet 1996. A la même date, elle ratifiait la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (dite Convention de Malte ou de La Valette), entrée en vigueur le 28 septembre 1996.

Depuis plusieurs années, la Suisse participe très activement aux travaux du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde des biens culturels nationaux, participation qui s'est exprimée essentiellement dans des déclarations politiques et des actions concrètes. Ainsi, à Cracovie (1991), la Suisse soulignait à la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) la nécessité de coordonner les efforts pour protéger les monuments historiques d'Europe. Dans le même esprit, la Suisse a redit à la 3e conférence des ministres européens chargés du patrimoine culturel (Malte 1992) sa volonté de participer activement et aussi concrètement que possible aux mesures communes d'élucidation et de lutte contre la destruction des monuments historiques. Pour assumer ses obligations internationales en Europe, y rester active et faire preuve de solidarité, il importait que la Suisse adhère aux deux conventions citées, qui sont elles-mêmes le fruit d'une collaboration européenne en matière de patrimoine culturel.

Ces conventions européennes sont des actes qui ne sont pas directement applicables. Chaque signataire s'engage simplement à édicter ses propres mesures et à activer ses mécanismes juridiques nationaux. Les principes énoncés dans les conventions de Malte et de Grenade ont certes un caractère impératif, mais elles laissent beaucoup de latitude aux Etats quant à la mise en œuvre. Les mesures de protection du patrimoine archéologique et architectural auxquelles elles astreignent les signataires constituent donc une norme minimale. Quand la Suisse les a ratifiées, une partie des tâches qui lui incombent du fait des conventions faisaient déjà partie de sa législation nationale et des obligations de la Confédération en matière de culture. La loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451), qui se fonde sur l'art. 78 de la Constitution fédérale (Constitution de la Confédération suisse du 18 avril 1999; RS 101), et la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700) peuvent être invoquées comme base juridique de certaines mesures. En ce qui concerne le recensement des objets dignes de protection, la LPN prévoit l'établissement d'inventaires des objets d'importance nationale, dont font aussi partie les monuments historiques (qui, en droit suisse, incluent tant les biens historiques qu'archéologiques). Il existe aujourd'hui trois inventaires fédéraux: celui des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), celui des voies de communication historiques (IVS, en préparation) et celui des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP).

En ce qui concerne les obligations de protéger et sauvegarder le patrimoine archéologique et architectural, la Confédération et les cantons avaient déjà réalisé l'une et l'autre avant la ratification des conventions. En vertu de la LPN, la Confédération est tenue de pratiquer une gestion «intégrée» du patrimoine culturel, c'est-à-dire que dans l'exécution de toutes leurs tâches (autorisations, contributions financières, concessions, etc.), la Confédération et ses entreprises sont censées ménager autant que possible les monuments culturels. La protection des monuments est aussi partie intégrante de l'étude d'impact sur l'environnement, qui est obligatoire dans certaines circonstances. Quant à la LAT, la protection des monuments historiques peut être prise en compte dans les plans généraux d'affectation du sol, notamment là où la création de zones de protection pour des lieux historiques ou des monuments archéologiques et culturels est réglementée.

Pour sensibiliser le public, on a créé en 1989 le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE), financé par la Confédération, les cantons et des particuliers. A ce propos, on citera encore l'activité de la Société d'histoire de l'art en Suisse, fondée en 1880, qui contribue depuis sa naissance à sensibiliser le public et fournit une prestation décisive pour la sauvegarde des biens culturels en publiant la série Monuments d'art et d'histoire de la Suisse et d'autres ouvrages de référence, de même que Patrimoine suisse (anciennement Ligue suisse du patrimoine national) et ses activités. Ou encore le dernier né des associations réunissant les partenaires les plus importants pour un lobby politique : **Alliance Patrimoine** regroupant Archéologie Suisse (AS), le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE), Patrimoine suisse (PS) et la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS) et ayant pour but de défendre les intérêts du patrimoine culturel suisse, surtout par un travail politique dans le domaine de la protection de la nature et du paysage, de la stratégie énergétique et de l'aménagement du territoire.

Les obligations découlant de l'art. 6 de la Convention de Grenade sont couvertes par des actes législatifs suisses comparables. Depuis 1995, la Confédération a dépensé 640 millions de francs pour soutenir des initiatives publiques et privées d'entretien et de restauration de monuments historiques, à quoi s'ajoutent les contributions des 26 cantons. La Suisse ne pratique en revanche pas l'allégement fiscal pour le moment, car la loi sur les subventions n'autorise pas en principe d'aides financières sous forme d'avantages fiscaux.

Les exigences de l'art. 7 de la Convention de Grenade (amélioration qualitative des abords des monuments historiques) sont remplies par les conditions que la Confédération lie à l'octroi d'aides financières destinées à la protection des monuments historiques. En ce qui concerne la recherche scientifique et la lutte contre la pollution de l'air, on signalera l'existence du Schweizerischer Kompetenzverbund Konservierung de l'EPF de Zurich, qui étudie toutes les possibilités de sauvegarder les biens culturels et conseille les services spécialisés fédéraux, cantonaux et communaux. Son activité principale est l'étude des matériaux (pierre, verre, etc.), sans laquelle il n'y a pas de conservation moderne des monuments. Il travaille de façon interdisciplinaire et transmet son savoir par des cours de formation et de perfectionnement pour spécialistes et restaurateurs.

Convention de Florence

La Suisse a signé la Convention de Florence en 2000, et elle est actuellement en cours de ratification.

Convention de Faro

La Suisse n'a pas signé la Convention de Faro.

Recommandations du Conseil de l'Europe

La législation et la politique du patrimoine en Suisse tient compte de différentes recommandations du Conseil de l'Europe, en particulier pour ce qui concerne les thèmes directement liés au patrimoine. L'application des autres recommandations se fait selon les possibilités et politiques des cantons.

7.2.A Evolution de la politique du patrimoine à court et à moyen terme. Principales orientations.

7.2.A Onglets verticaux

Approche intégrée

7.2 Priorités à court et moyen terme

Aménagement du territoire, pression économique et patrimoine culturel à caractère régional

L'entretien des grands monuments d'importance nationale n'est pas remis en question, leur existence est assurée. Mais la Suisse se caractérise surtout par des ouvrages d'importance régionale et locale, qui sont des éléments essentiels des paysages ruraux. Suite à l'extension accrue de l'habitat, conséquence elle-même de la prospérité, et au volume croissant des investissements, ces paysages et sites sont particulièrement menacés. Dans les agglomérations et surtout dans les régions alpines à vocation touristique, les constructions ne cessent de s'étendre depuis quelques années, sans s'accorder toujours de façon heureuse avec le patrimoine bâti. Des questions liées à l'aménagement du territoire seront donc de plus en plus sujettes aux discussions patrimoniales. Les inventaires fédéraux, et parmi lesquels notamment l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse ISOS s'est vu attribuer par le Tribunal fédéral en 2010 le caractère d'un concept de planification fédéral.

Dès lors, son importance pour l'aménagement du territoire sera accrue dans les années à venir.

Energies renouvelables

La Suisse a décidé de mettre terme à la production de l'énergie nucléaire vers l'an 2050. Dès lors, la production de l'énergie alternative doit être renforcée. La stratégie "énergie 2050" prévoit plusieurs révisions légales afin d'atteindre ce but. Plusieurs entre elles ont tendance à affaiblir la protection des monuments, des sites construits et du paysage.

Information et sensibilisation

Les autorités mais aussi et surtout les associations de défense d'intérêts situées hors de l'administration ont pour devoir de sensibiliser et d'informer le public et les décideurs politiques. Pour la Suisse, l'intégrité de ses paysages culturels représente un capital aussi essentiel que ses paysages naturels. La conservation des monuments gère et développe ce capital. Il est très important de sensibiliser la population et d'améliorer l'accès de larges cercles au patrimoine culturel, notamment les jeunes.

Source URL: <http://www.herein-system.eu/fr/%C3%A9gislation-sur-le-patrimoine-suisse>